RAPPORT ANNUEL 2015

Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire réviseur
à l'Assemblée générale ordinaire des associés du 20 juin 2016

Bilan et compte de résultats pour l'exercice 2015

Association Intercommunale pour le Démergement
et l'Epuration des Communes de la Province de Liège

aide

Société coopérative à responsabilité limitée

Siège social :
rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas (Tilleur)
e-mail aide@aide.be
Site internet http ://www.aide.be

Rapports du Conseil d'administration, et du Commissaire réviseur à l'Assemblée générale ordinaire des associés du 20 juin 2016.

Bilan et compte de résultats pour l'exercice 2015

RAPPORT ANNUEL 2015

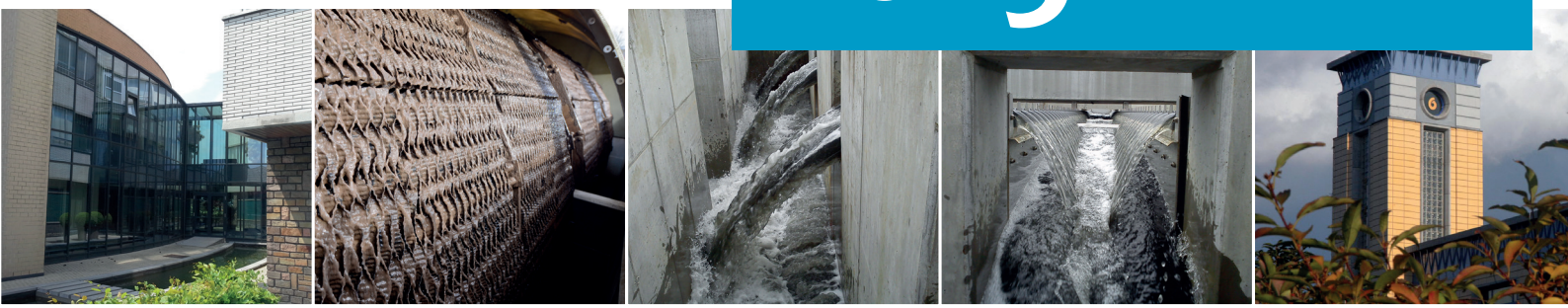

aide

SOMMAIRE

Mot du president 6

1ÈRE PARTIE – **GENERALITÉS ET RAPPORT D'ACTIVITÉS** **7**

A. HISTORIQUE **8**
Création de l'A.I.D.E. : le démergement 8
Développement de l'A.I.D.E. : l'assainissement des eaux usées et l'égouttage 10

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE **12**
Evolution du contexte – Contrat de service 12
Financement et contrôle de gestion 12
Organisation interne 13
L'organigramme 14
Les organes de gestion et contrôle 16
Les partenariats 18
Le personnel 19

C. LISTE DES SOCIETAIRES **20**

D. RAPPORT D'ACTIVITES **22**
1. Démergement : 22
Investissements 22
Exploitation des ouvrages 27
2. Epuration : 29
Investissements 29
Exploitation des ouvrages 39
3. Egouttage : 43
Communes ayant signé les contrats d'agglomération ou le contrat d'égouttage au 31/12/2014 46
4. Cadastres : 47
5. Services aux Communes et Intervention de la Province : 53
5.1. Activités 2014 54
5.2. Evaluation 64
5.3. Autres services 67

E. POLITIQUE DE COMMUNICATION **69**

2ÈME PARTIE – **COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **71**

1. Bilan – Résultats – Annexes 72
2. Listes des adjudicataires des marchés publics adjugés durant l'exercice 2014 87
3. Rapport de gestion 100
4. Rapport spécifique relatif aux prises de participations 113
5. Rapport annuel du Comité de rémunération 115

3ÈME PARTIE - **RAPPORT DE CERTIFICATION DU COMMISSAIRE REVISEUR RELATIF AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2014** **117**

MOT DU PRESIDENT

L'année dernière ici même, j'évoquais les contentieux européens en matière de collecte et de traitement des eaux usées et la finalisation des programmes d'investissement de la S.P.G.E. en vue de rencontrer au plus vite les exigences européennes qui avaient pour objectif ambitieux de restaurer le bon état des masses d'eau pour 2015.

Les rejets par les égouts d'eaux usées non traitées lors des épisodes pluvieux comptent parmi les pressions les plus importantes que subissent les cours d'eau. Une meilleure collecte de la pollution, et singulièrement via les égouttages communaux, s'impose et s'imposera davantage à l'avenir, notamment en raison de l'incidence du changement climatique.

Se faisant l'écho de la volonté européenne, des questionnements quant à la faiblesse de certains taux de charge des stations d'épuration nouvellement construites et aux importantes dilutions des eaux usées provenant des réseaux d'égouttage communaux, mais surtout des préoccupations croissantes des communes face aux dysfonctionnements de certains de leurs réseaux (extensions anarchiques, inondations, entretien défaillant, manque de moyens techniques et financiers), l'A.I.D.E. propose désormais à ses affiliés la réalisation d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage communal.

Cet outil, qui intègre les informations recueillies lors des cadastres de réseaux, des examens visuels et des simulations hydrauliques, vise à établir un diagnostic complet du réseau et à prioriser les actions correctives qui doivent être entreprises. Les compétences intrinsèques de l'A.I.D.E. trouvent ainsi à s'exprimer dans un outil d'aide à la décision visant une gestion intégrée de l'eau, du permis d'urbanisme à l'exploitation des réseaux.

Avec la gestion de l'assainissement autonome et celle des eaux usées industrielles au travers de contrat de service, voulues par l'actuel gouvernement wallon, ce sont ainsi de nouvelles activités qui trouveront à s'exprimer à l'A.I.D.E. dans les toutes prochaines années.

Notons également la signature d'une convention cadre de collaboration de l'A.I.D.E. avec la C.I.L.E. et la S.P.I., partenaires publics actifs dans le développement économique durable de la province de Liège, qui permettra un dialogue et un partenariat constructifs dans des projets communs où les expertises de chacun seront valorisées.

In fine, je me réjouis au nom du Conseil d'administration de la décision du 22 décembre 2015 du Service des décisions anticipées en matière fiscale (SDA) qui a confirmé l'assujettissement de l'A.I.D.E. à l'impôt des personnes morales dès la période imposable 2015, décision basée sur le fait que l'A.I.D.E. est une intercommunale mono-service, que ses activités ne sont pas guidées par la recherche d'un bénéfice et qu'elle ne distribue pas de dividendes.

Enfin, dans le respect d'une tradition fondée sur la réalité, permettez-moi d'exprimer tous mes remerciements aux membres des organes de gestion et au personnel pour la qualité et la rigueur du travail accompli.

Alain DECERF

1

GENERALITÉS & RAPPORT D'ACTIVITÉS

A HISTORIQUE 8
B LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE 12
C LISTE DES SOCIÉTAIRES 20
D RAPPORT D'ACTIVITÉS 22
E POLITIQUE DE COMMUNICATION 69

aide

A. HISTORIQUE

Inondations à Seraing 1925-1926 (Rue Collard Trouillet et rue Cockerill

CRÉATION DE L'A.I.D.E. : **le démergement**

C'est en 1810 qu'ont été accordées les concessions pour l'exploitation charbonnière : dans la région de Liège, elles s'étendent sur une longueur de 23 kilomètres suivant le lit de la Meuse.

Pour des raisons de rentabilité, il n'a pas été procédé au remblayage des veines déhouillées, ce qui a entraîné, petit à petit, l'effondrement des terrains en surface. Les descentes du sol, sur de vastes zones, ont ainsi atteint, selon l'importance des couches exploitées, 2, 4, 6 mètres et même plus.

Le danger réside dans le fait que les affaissements n'affectent pas le lit du fleuve à l'aval de la zone charbonnière. Les plans d'eau correspondant aux divers débits du fleuve sont donc indépendants des descentes du sol. Il en résulte que la plaine s'est abaissée de plusieurs mètres par rapport aux niveaux d'étiage et des crues de la Meuse : les inondations sont devenues toujours plus nombreuses et plus amples.

La crue de 1925-1926 submergea toute la vallée : les dégâts furent considérables, l'activité industrielle et commerciale en fut paralysée pendant de nombreux mois. L'Etat entreprit alors d'endiguer le fleuve et d'en régulariser le cours. Mais ces travaux seraient restés inefficaces si une solution n'avait pas été apportée au danger d'inondations indirectes par reflux des eaux du fleuve vers la plaine à travers les réseaux d'égouts. C'est pour étudier et mettre en œuvre cette solution que fut créée l'A.I.D. en 1928.

Station de pompage n° 2 de Seraing

Pompe de démergement

LES TRAVAUX DE DÉMERGEMENT

Les travaux de démergement ont pour objet d'évacuer dans le fleuve la totalité des eaux de ruissellement, usées et d'infiltration dans les sous-sols des immeubles, du bassin hydrographique touché par les affaissements miniers.

Les solutions mises en œuvre tendent à limiter au strict nécessaire l'importance et la fréquence des pompages. Les eaux des collines, par exemple, sont envoyées en Meuse au moyen d'exutoires étanches dans la traversée de la plaine, fonctionnant par simple gravité.

La construction de la plupart de ces ouvrages s'est faite alors que les affaissements miniers se développaient, ce qui a nécessité des études très spécialisées en vue de mettre au point des solutions offrant toute sécurité de fonctionnement des installations.

Le dispositif de démergement n'est pas entièrement terminé et sa réalisation se poursuit en fonction des programmes d'investissements de la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.).

Station d'épuration de Herve – Mise à niveau (36 500 E.H.)

DEVELOPPEMENT DE L'A.I.D.E. : **l'assainissement des eaux usées et l'égouttage**

Grâce au savoir-faire acquis dans le cadre du démergement, l'A.I.D.E., à la fin des années '70, se voit confier la mission de traitement des eaux usées.

La mission d'épuration consiste à procéder aux études préparatoires, aux études de projets, à la direction et à la surveillance de la réalisation, à l'entretien et à l'exploitation des ouvrages nécessaires, à savoir notamment collecteurs, stations de relevage et stations d'épuration, en vue de traiter les eaux usées domestiques et industrielles rejetées dans les égouts publics.

Cette mission couvre le territoire de la province de Liège soit 84 communes d'une superficie totale de 3.876 km² et comptant plus d'un million d'habitants.

Les implantations des ouvrages font évidemment l'objet d'un choix de caractère économique en fonction de l'importance des collecteurs d'eaux usées à poser, du nombre de stations de relevage à prévoir et des coûts prévisibles d'investissement et d'exploitation des stations de traitement : il s'agit principalement d'un problème d'optimalisation des dépenses.

La diversité des cas spécifiques fait que l'importance des stations d'épuration se répartit entre 200 et 450.000 équivalent-habitants.

Les processus d'épuration sont adaptés à chaque cas particulier.

L'exécution du programme d'investissement dépend essentiellement de l'importance des financements mis à la disposition de l'A.I.D.E. par la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.).

En 2002, le nouveau mode de financement de l'égouttage décidé par le Gouvernement wallon a permis le développement de nouveaux services au sein de l'A.I.D.E.

L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

La réalisation des infrastructures et leur utilisation ont engendré la création et le développement progressif des services d'exploitation.

Ces services comprenant ingénieurs, techniciens et ouvriers qualifiés assurent l'entretien et la surveillance des ouvrages des deux branches d'activités :

- les collecteurs, exutoires et stations de pompage de démergement, dont le fonctionnement permanent est essentiel à la sécurité de la population liégeoise ;
- les exutoires, égouts, collecteurs, les stations de relevage des eaux usées et les stations d'épuration.

Toutes les installations, en démergement et en épuration, sont réalisées de manière à conduire aux frais d'exploitation minima, en agissant tant sur la conception des ouvrages eux-mêmes que sur l'organisation optimale des services.

Station de pompage de Milsaucy

B. LA GESTION DE L'INTERCOMMUNALE

EVOLUTION DU CONTEXTE-CONTRAT DE SERVICE

Créée en 1928, l'Intercommunale s'identifie dans le monde économique et social sous la forme d'une société coopérative.

L'Intercommunale compte 84 villes et communes affiliées qui sont concernées par les activités de démergement et d'épuration des eaux usées. Sont également associées la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.) et la Province de Liège.

L'Assemblée générale du 2 juin 1997 a décidé la création d'un capital C « Aide à l'égouttage ». Les 84 communes affiliées ont souscrit à ce nouveau capital.

Depuis 2000, l'activité Epuration est intégrée dans la gestion globale du secteur de l'eau en Wallonie. Le décret wallon du 15 avril 1999 a instauré la Société Publique de Gestion de l'Eau (S.P.G.E.). Ce décret détermine les orientations et les missions de cette société de droit public. Elle est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon en matière de protection des nappes aquifères et d'assainissement des eaux usées.

Le premier contrat de gestion entre le Gouvernement wallon et la S.P.G.E. a été signé le 29 février 2000. Le contrat de service d'épuration et de collecte entre la S.P.G.E. et l'A.I.D.E. a été signé en date du 29 juin 2000, pour une durée de vingt ans.

Le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé une nouvelle structure de financement de l'égouttage permettant la réduction de la charge financière des communes via les contrats d'agglomération. Ces modalités d'intervention dans la réalisation de égouts communaux ont été précisées le 29 avril 2010 par le Gouvernement wallon qui, en se basant sur l'expérience et les acquis des contrats d'agglomération, a décidé de commuer ces derniers en contrats d'égouttage, désormais uniques par commune mais poursuivant les mêmes finalités.

Enfin, depuis le 1er janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'A.I.D.E. et la S.P.G.E., le démergement est désormais assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement ».

Les activités de l'A.I.D.E. sont toujours orientées et fixées en dernier ressort par le Gouvernement wallon, en fonction des contingences budgétaires et les obligations régionales, par l'intermédiaire de la S.P.G.E., laquelle détermine les programmes de l'A.I.D.E.

Le Conseil d'administration du 6 mars 2000, en application d'une disposition statutaire, a décidé de souscrire à une prise de participation croisée avec la C.I.L.E. et INTRADEL.

FINANCEMENT ET CONTROLE DE GESTION

Au niveau de la gestion proprement dite de l'A.I.D.E., en dehors du capital social et des réserves légales ou autres constituées au cours de son existence, l'Intercommunale ne dispose d'aucune ressource propre. Sa couverture financière dépend uniquement des pouvoirs publics, elle est assurée pour les investissements comme suit :

a) pour le démergement : 83 % par la S.P.G.E., 12,5 % par la Province, 4,5 % par les communes sur le territoire desquelles des travaux sont entrepris ;

b) pour l'épuration : 100 % par la S.P.G.E.

Pour ce qui concerne l'exploitation du dispositif de démergement, les communes bénéficient d'une aide de la S.P.G.E. correspondant à 75 % des frais de gestion, le solde étant à leur charge. L'exploitation des ouvrages d'épuration est subsidiée par la S.P.G.E. à 100 %. Ce financement est basé sur un cadre du personnel d'exploitation, fixé de commun accord avec la S.P.G.E., en fonction des nécessités techniques et sur une comptabilité analytique des dépenses.

ORGANISATION INTERNE

L'organigramme adopté par le Conseil d'administration du 3 juillet 2006, approuvé par la tutelle régionale en date du 8 août 2006, traduit le fait que des activités, jadis considérées comme distinctes, sont maintenant réunies en une seule : l'assainissement des eaux. *(cf. D. Rapport d'activités)*

Il s'articule sur trois directions : Investissements, Exploitation et Administration et finances.

Sa mise en œuvre est désormais effective. Il intègre tant la mise en service de nouvelles installations que le développement de certains services tels que les services aux communes en matière de gestion des eaux usées et pluviales ou le contrôle à l'installation de systèmes d'épuration individuelle par exemple.

Il intègre aussi une organisation plus systématique de la communication tant externe qu'interne.

Dans ce cadre, les informations reprises dans notre site « Internet » sont mises à jour de manière régulière afin d'améliorer la communication « web » avec nos partenaires privilégiés (les communes, les entrepreneurs, les citoyens...).

Par ailleurs, signalons que depuis 2004, un Comité de direction réunit 3 à 4 fois par an la direction et les chefs de service pour un large échange de vues sur l'évolution de la société.

Enfin, pour rappel, les conclusions de l'audit informatique réalisé en 2011 ont mis en évidence la nécessité d'améliorer notre organisation informatique.

Ainsi, sous la supervision du Comité de gouvernance informatique, depuis 2012, plusieurs améliorations ont été mises en place, notamment :

- messagerie et agenda électroniques performants ;
- nouvel outil de gestion électronique des documents ;
- nouvel outil comptable ;
- outil électronique de gestion des demandes d'achats, des bons de commandes et des bons de réception ;
- un système électronique d'approbation des factures d'achats ;
- nouvelle application WEB « Ressources humaines ».
- modernisation des outils informatiques du bureau d'études et du service aux communes

D'autres efforts de modernisation informatique sont actuellement à l'étude et devraient être implémentés durant les exercices 2016-2017.

En application des contrats d'égouttage et du contrat de zone, les participations communales et/ou provinciale dans les travaux d'égouttage et les dépenses liées au démergement se traduisent par des souscriptions au capital de l'A.I.D.E. Corollairement, l'A.I.D.E. souscrit, pour des montants équivalents, au capital de la S.P.G.E.

Enfin, rappelons que certaines prestations (études, emprises, surveillance des chantiers) sont subsidiées forfaitairement, en fonction de plafonds d'intervention, ce qui oblige l'Intercommunale à travailler dans des enveloppes budgétaires très strictes.

Un système rigoureux de contrôle budgétaire, mis en place au début des années '80, constitue l'instrument qui permet à l'Intercommunale de maîtriser ses coûts.

L'ORGANIGRAMME

LES INSTANCES DELIBERANTES

ASSEMBLEE GENERALE

Elle représente l'universalité des associés et ses décisions sont obligatoires pour tous.

CONTRÔLEURS AUX COMPTES

Un bureau de réviseurs d'entreprises surveille la gestion de la société dans les domaines comptable et financier.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Désigné par l'Assemblée générale, il est composé de 30 administrateurs et 6 observateurs, à savoir :

Administrateurs :

- 26 représentants des communes affiliées
- 4 représentants de la Province de Liège

Observateurs :

- 2 représentants de nos partenaires environnementaux
- 4 représentants du personnel

COMITE DE RÉMUNÉRATION

Instauré par le décret wallon du 19 juillet 2006. Il est composé de 5 administrateurs, dont le Président. Il émet des recommandations à l'Assemblée générale concernant les rétributions accordées aux administrateurs et fixe les rémunérations des fonctions de direction.

COMITE DE GESTION

Seconde le Conseil d'administration dont il émane.

Il est composé de 8 administrateurs, à savoir :

- le Président du Conseil d'administration
- 3 vice-Présidents
- 4 administrateurs

N.B. : Le décret de la Région wallonne du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et le Livre I de la 3ème partie de ce même Code définit la structure des organes des intercommunales.

LA DIRECTION

Le Directeur général et les directeurs assurent la gestion journalière de la société.

LES SERVICES

- Direction Investissements :
  - Assainissement (études, projets, réalisation)
  - Communes (services aux communes, égouttage)
- Direction Exploitation :
  - Exploitation des installations (par secteurs)
  - Logistique (conduite des installations, patrimoine)
- Direction Administration et finances

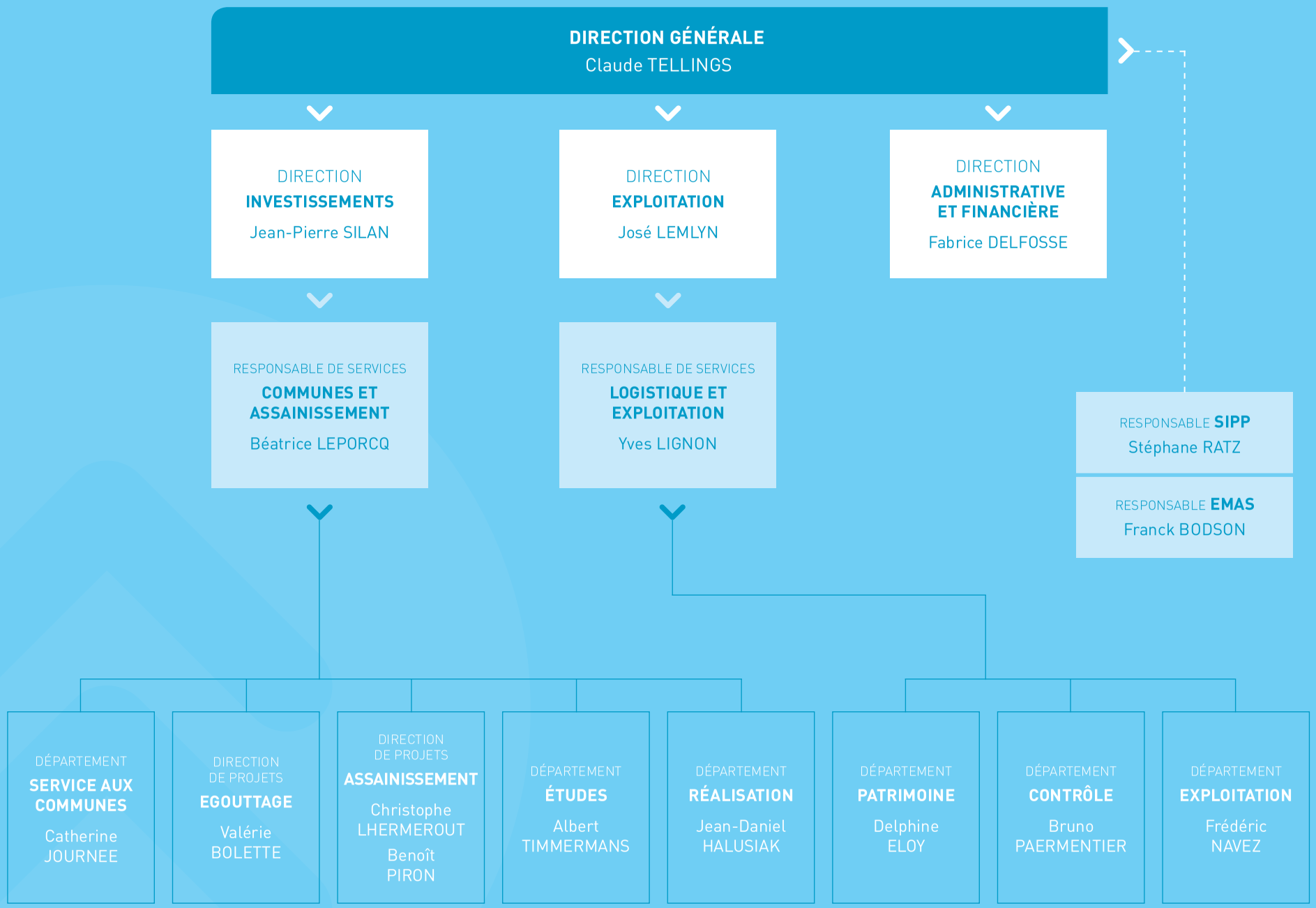
DIRECTION GÉNÉRALE
Claude TELLINGS
DIRECTION
INVESTISSEMENTS
Jean-Pierre SILAN
DIRECTION
EXPLOITATION
José LEMLYN
DIRECTION
ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE
Fabrice DELFOSSE
RESPONSABLE DE SERVICES
COMMUNES ET ASSAINISSEMENT
Béatrice LEPORCQ
RESPONSABLE DE SERVICES
LOGISTIQUE ET EXPLOITATION
Yves LIGNON
RESPONSABLE SIPP
Stéphane RATZ
RESPONSABLE EMAS
Franck BODSON
DÉPARTEMENT
SERVICE AUX COMMUNES
Catherine JOURNEE
DIRECTION DE PROJETS
EGOUTTAGE
Valérie BOLETTE
DIRECTION DE PROJETS
ASSAINISSEMENT
Christophe LHERMEROUT
Benoît PIRON
DÉPARTEMENT
ÉTUDES
Albert TIMMERMANS
DÉPARTEMENT
RÉALISATION
Jean-Daniel HALUSIAK
DÉPARTEMENT
PATRIMOINE
Delphine ELOY
DÉPARTEMENT
CONTRÔLE
Bruno PAERMENTIER
DÉPARTEMENT
EXPLOITATION
Frédéric NAVEZ

LES ORGANES DE GESTION ET DE CONTROLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni treize fois au cours de l'Année 2015. Outre les décisions prises dans le domaine technique, il a été particulièrement attentif au maintien des coûts de fonctionnement dans le cadre des budgets alloués.

PRÉSIDENT	M. DECERF Alain	Echevin de Seraing
VICE-PRÉSIDENT	M. BOURY Philippe [4]	Bourgmestre de Theux
VICE-PRÉSIDENT	M. PIETTE Josly	Bourgmestre de Bassenge
VICE-PRÉSIDENT	M. DODRIMONT Philippe [5]	Bourgmestre de Aywaille
VICE-PRÉSIDENTE	Mme THEMONT Sophie	Bourgmestre ff de Flémalle
MEMBRES REPRÉSENTANT LES COMMUNES ET LA PROVINCE	Mme ALBERT Isabelle	Conseillère provinciale
	M. IANIERI Franco	Echevin de Herstal
	M. JADOT Jean-Claude	Conseiller provincial
	Mme NIKOLIC Diana [4]	Conseillère communale de Liège
	M. ALLELYN Bernard	Conseiller communal de Herve
	M.BERRENDORF Bruno [1]	Conseiller communal à Verviers
	Mme BODSON Bénédicte [2]	Conseillère communale à Bassenge
	M. BOUGNOUCH Mohammed	Conseiller communal de Liège
	M. BOURY Philippe [5]	Bourgmestre de Theux
	M. CARTON Bernard	Conseiller communal de Verviers
	M. DELCHEF Alain	Echevin de Soumagne
	M. DUYCKAERTS Hubert	Echevin de Plombières
	Mme ELSEN Sabrine	Conseillère communale de Chaudfontaine
	M. FIRKET Michel	Echevin de Liège
	M. GEORGES Gérard	Conseiller provincial
	M. GILBERT Christian	Conseiller provincial
	M. HAQUIN Joseph	Bourgmestre de Wasseiges
	Mme IKER Laura	Bourgmestre de Esneux
	M. KRIESCHER Philippe [7]	Conseiller communal de Verviers
	Mme LAMBERT Marie-Claire [3]	Conseillère communale de Liège
	M. LEJEUNE Michel [6]	Conseiller Communal de Awans
	M. MARAITE Joseph	Bourgmestre de Burg-Reuland
	Mme MAUS Jennifer	Conseillère provinciale
	M. NYSSEN Didier	Conseiller communal de Verviers
	M. PERRIN Dominique [8]	Conseiller communal de Flémalle
	M. PHILIPPIN Grégory	Echevin de Ans
	M. RAVONE Jean-François	Echevin de Villers-le-Bouillet
	M. SPIROUX Pierre	Conseiller communal de Trooz
	M. YLIEFF Yvan	Bourgmestre de Dison
MEMBRES REPRESENTANT LES PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX	M. JOINE Luc	Directeur général d'INTRADEL
	M. PALMANS Alain	Directeur général de la C.I.L.E.
OBSERVATEURS DU PERSONNEL	M. HAKIER Luc	Secrétaire de la Régionale de Liège du Secteur Admi de la C.G.S.P.
ASSISTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	M. DEVILLERS Noël-Pierre	Délégué syndical, représentant du personnel
	M. SCHEPERS Pascal	Délégué syndical, représentant du personnel
	M. THOMAS Yves	Délégué syndical, représentant du personnel

[1] à partir du 5 janvier 2015
[2] à partir du 6 juillet 2015,
[3] jusqu'au 15 juin 2015
[4] jusqu'au 04/01/2016
[5] à partir du 04/01/2016,
[6] jusqu'au 20/01/2016 (décédé),
[7] jusqu'au 06/06/2016,
[8] à partir du 06/06/2016

COMITÉ DE GESTION

Le Comité de gestion s'est réuni treize fois. Secondant statutairement le Conseil d'administration dans l'exercice de ses prérogatives, il a, à ce titre, fait rapport au Conseil d'administration sur les dossiers à lui soumettre.

PRÉSIDENT	M. DECERF Alain	Echevin de Seraing
VICE-PRÉSIDENT	M. BOURY Philippe [1]	Bourgmestre de Theux
VICE-PRÉSIDENT	M. PIETTE Josly	Bourgmestre de Bassenge
VICE-PRÉSIDENT	M. DODRIMONT Philippe [2]	Bourgmestre de Aywaille
VICE-PRÉSIDENTE	Mme THEMONT Sophie	Bourgmestre ff de Flémalle
MEMBRES	Mme ALBERT Isabelle	Conseillère provinciale
	M. BOURY Philippe [2]	Bourgmestre de Theux
	M. IANIERI Franco	Echevin de Herstal
	M. JADOT Jean-Claude	Conseiller provincial
	Mme NIKOLIC Diana [1]	Conseillère communale de Liège
ASSISTENT LE COMITE	M. TELLINGS Claude	Directeur général
	M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et finances
	M. SILAN Jean-Pierre	Directeur Investissements
	M. LEMLYN José	Directeur Exploitation

[1] jusqu'au 04/01/2016
[2] à partir du 04/01/2016

COLLÈGE DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES

REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES SCPRL, représentée par Monsieur Axel DUMONT, Réviseur d'entreprises

COMITÉ DE RÉMUNERATION

PRÉSIDENT	M. DECERF Alain	Echevin de Seraing
MEMBRES	M. BOURY Philippe	Bourgmestre de Theux
	M. PIETTE Josly	Bourgmestre de Bassenge
	Mme THEMONT Sophie	Bourgmestre ff de Flémalle
	Mme ALBERT Isabelle	Conseillère provinciale

DIRECTION

M. TELLINGS Claude	Directeur général
M. DELFOSSE Fabrice	Directeur Administration et finances
M. SILAN Jean-Pierre	Directeur Investissements
M. LEMLYN José	Directeur Exploitation

COMITE PARTICULIER DE NEGOCIATION ET COMITE DE CONCERTATION DE BASE

Constitués en 1986 en application de l'Arrêté royal du 28 septembre 1984, ces comités réunissent les instances dirigeantes et les organisations syndicales et y traitent tous les problèmes relatifs à la vie de l'Association (statut pécuniaire, pension, congés, sécurité et hygiène).

LES PARTENARIATS

L'A.I.D.E. est également présente, directement ou indirectement, dans les organismes suivants :

- AQUAWAL — Association régionale wallonne de l'eau, organe de concertation des opérateurs wallons de l'eau qui détient 24 % du capital de la S.P.G.E.
- A.P.E. — Aqua Publica Europea, association européenne du secteur public de l'eau
- A.P.R.I.L. — Association pour la Promotion des Intercommunales Liégeoises.
- C.I.L.E. — Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.
- INTRADEL — Association Intercommunale de traitement des déchets liégeois.
- B-IWA — Comité belge de l'International Water Association.
- ECETIA — Société de leasing, de financement et d'économie d'énergie.
- EUREAU — Association européenne du secteur de l'eau.
- A.S.T.E.E. — Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement.
- CEBEDEAU — Centre Belge d'Etude et de Documentation de l'Eau.
- BELGAQUA — Fédération belge du secteur de l'Eau.
- CEOCOR — Comité Européen d'étude de la corrosion et de la protection des conduites.
- S.P.G.E. — Conseil d'administration et Comité des experts.
- OGEO FUND — Fonds de pension.
- Commission Consultative de l'Eau.
- Commission internationale de la Meuse.
- Contrats de rivière de l'Amblève, de la Dyle-Gette, de la Meuse aval (regroupant actuellement les contrats de rivière du Bas-Geer, de la Berwinne, du Haut-Geer, du Hoyoux, de la Mehaigne.), de l'Our, de l'Ourthe et de la Vesdre.
- La Journée wallonne de l'Eau.
- Les Journées « Places aux enfants ».
- La Journée des Intercommunales.
- Les diverses réunions d'information organisées par les communes.

Signalons également la convention cadre de coopération entre l'A.I.D.E., la C.I.L.E et la S.P.I. qui vise à formaliser la coopération entre les acteurs publics actifs en province de Liège, aux activités et expertises complémentaires et non redondantes, et s'exprime au travers de conventions particulières liés à des coopérations spécifiques.

LE PERSONNEL

LA POLITIQUE DU PERSONNEL

Le maintien de l'effectif tout en respectant l'intérêt des communes et des pouvoirs subsidiants constitue toujours l'Axe principal de la politique du personnel.

Pour rappel, les principales mesures arrêtées sont :

- liaison intime entre les subsides et l'effectif ;
- pourcentage d'agents sous contrat O.N.S.S.

Levé topographique

L'effectif global de l'A.I.D.E. (tous types de contrats confondus) a évolué comme suit :

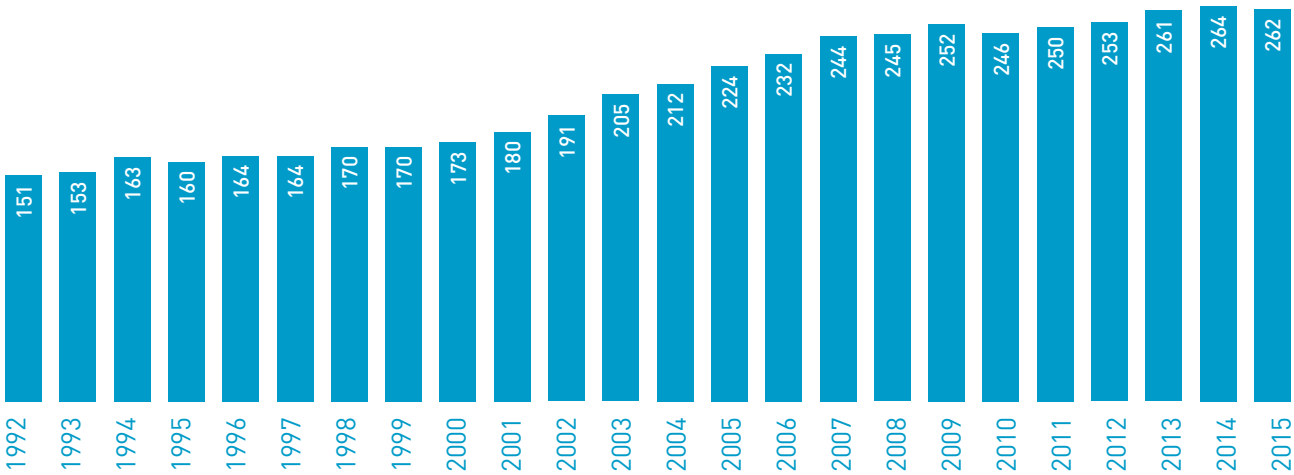

La proportion de personnel statutaire est de 80 %.

C. LISTE DES SOCIETAIRES

CAPITAL A Démergement	CAPITAL B Epuration	CAPITAL C Egouttage
	Amay	Amay
	Amel	Amel
	Ans	Ans
	Anthisnes	Anthisnes
	Aubel	Aubel
	Awans	Awans
	Aywaille	Aywaille
	Baelen	Baelen
	Bassenge	Bassenge
	Berloz	Berloz
	Beyne-Heusay	Beyne-Heusay
	Blegny	Blegny
	Braives	Braives
	Büllingen	Büllingen
	Burdinne	Burdinne
	Burg-Reuland	Burg-Reuland
	Bütgenbach	Bütgenbach
	Chaudfontaine	Chaudfontaine
	Clavier	Clavier
	Comblain	Comblain
	Crisnée	Crisnée
	Dalhem	Dalhem
	Dison	Dison
	Donceel	Donceel
	Engis	Engis
	Esneux	Esneux
	Eupen	Eupen
	Faimes	Faimes
	Ferrières	Ferrières
	Fexhe-le-Haut-Clocher	Fexhe-le-Haut-Clocher
Flémalle	Flémalle	Flémalle
	Fléron	Fléron
	Geer	Geer
	Grâce-Hollogne	Grâce-Hollogne
	Hamoir	Hamoir
	Hannut	Hannut
	Héron	Héron
Herstal	Herstal	Herstal
	Herve	Herve
	Huy	Huy
	Jalhay	Jalhay
	Juprelle	Juprelle
	Kelmis	Kelmis

CAPITAL A Démergement	CAPITAL B Epuration	CAPITAL C Egouttage
Liège	Liège	Liège
	Lierneux	Lierneux
	Limbourg	Limbourg
	Lincent	Lincent
	Lontzen	Lontzen
	Malmedy	Malmedy
	Marchin	Marchin
	Modave	Modave
	Nandrin	Nandrin
	Neupré	Neupré
	Olne	Olne
	Oreye	Oreye
	Ouffet	Ouffet
Oupeye	Oupeye	Oupeye
	Pepinster	Pepinster
	Plombières	Plombières
	Raeren	Raeren
	Remicourt	Remicourt
	Saint-Georges	Saint-Georges
Saint-Nicolas	Saint-Nicolas	Saint-Nicolas
	Sankt-Vith	Sankt-Vith
Seraing	Seraing	Seraing
	Soumagne	Soumagne
	Spa	Spa
	Sprimont	Sprimont
	Stavelot	Stavelot
	Stoumont	Stoumont
	Theux	Theux
	Thimister-Clermont	Thimister-Clermont
	Tinlot	Tinlot
	Trois-Ponts	Trois-Ponts
	Trooz	Trooz
	Verlaine	Verlaine
	Verviers	Verviers
	Villers-le-Bouillet	Villers-le-Bouillet
Visé	Visé	Visé
	Waimes	Waimes
	Wanze	Wanze
	Waremme	Waremme
	Wasseiges	Wasseiges
	Welkenraedt	Welkenraedt
Province de Liège	Province de Liège	
S.P.G.E.		

CAPITAL D - Partenaires environnementaux
CILE - INTRADEL

Station d'épuration de Liège-Oupeye (446 500 E.H.) – Vue du Canal Albert

D. RAPPORT D'ACTIVITES

1. DEMERGEMENT

INVESTISSEMENTS

Depuis le 1er janvier 2004, par la signature du « contrat de zone » entre l'A.I.D.E. et la S.P.G.E., le démergement est assimilé à une forme particulière de collecte. Par conséquent, cette activité est maintenant intégrée dans le cycle de l'eau, dans sa phase « assainissement », sous la dénomination « assainissement-bis ».

Désormais, les travaux sont payés directement aux entrepreneurs par la S.P.G.E.

Un premier programme quinquennal d'investissements, d'un montant total de 19.195.040 € hors TVA, a couvert les années 2004 à 2009 et a été financé par la S.P.G.E., la Province de Liège et les communes concernées, selon les termes du contrat de zone.

Un inventaire des ouvrages de démergement encore à réaliser en Province de Liège et connus à ce jour a été établi par l'A.I.D.E. et transmis le 20 mars 2009 à la S.P.G.E.

Sur base de cet inventaire, un deuxième programme quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014 a été approuvé par l'Assemblée générale lors de sa séance du 20 décembre 2010 et par la S.P.G.E. en date du 5 janvier 2011 pour un montant total de 21.770.000 € hors TVA. Il est assorti d'un programme complémentaire comprenant deux dossiers relatifs à des remplacements de câbles HT et un dossier de modernisation de l'électromécanique d'une station de pompage, le tout pour un montant total de 1.500.000 € hors TVA. Le deuxième programme d'investissement a été révisé par l'Assemblée générale lors de ses séances des 19 novembre 2012, 16 décembre 2013, 18 décembre 2014 et 14 décembre 2015. Le programme révisé a été amendé et approuvé par la S.P.G.E. en date du 14 janvier 2016. Comme celle-ci l'avait précisé par un courrier du 17 mars 2014 approuvant une modification antérieure du programme 2010-2014, le budget prévu constitue une enveloppe fermée et la somme des montants les plus actuels des travaux réalisés ou en cours de réalisation (avenants compris donc) ne peut, au terme des cinq ans, dépasser le montant de 21.770.000 € hors TVA. Comme auparavant, ce budget inclut les montants préfinancés par la S.P.G.E. (parts provinciale et communales), la dépense réelle pour la S.P.G.E. correspondant à 83 % de ce montant.

Sur base de l'inventaire de 2009, un troisième programme quinquennal d'investissements pour la période 2015-2019 avait été approuvé par l'Assemblée générale lors de sa séance du 18 décembre 2014 pour un montant total de 23.450.000 € hors TVA. Comme pour le programme quinquennal précédent, le budget prévu constituait une enveloppe fermée et la somme des montants les plus actuels des travaux réalisés ou en cours de réalisation (avenants compris donc) ne pouvait, au terme des cinq ans, dépasser le montant qui aurait été accepté par la S.P.G.E. Comme auparavant, ce budget incluait les montants préfinancés par la S.P.G.E. (parts provinciale et communales), la dépense réelle pour la S.P.G.E. correspondant à 83 % de ce montant.

Cette proposition n'a toutefois jamais été approuvée, ni même commentée par la S.P.G.E., malgré de nombreux rappels. En sa séance du 14 décembre 2015, l'Assemblée générale a remodelé sa proposition en la scindant en un programme d'investissement 2015-2016, d'un montant total de 9.300.000 € et un programme d'investissement 2017-2021, d'un montant de 23.450.000 €, pour à la fois, couvrir les études en cours et aligner ces investissements sur les exercices des programmes S.P.G.E. 2015-2016 et 2017-2021 en matière d'assainissement. A l'heure actuelle, la S.P.G.E. n'a pas encore marqué d'accord sur cette nouvelle proposition.

Pour 2015, le bilan des activités en matière de démergement se présente comme suit :

A. DOSSIERS D'INVESTISSEMENTS EN COURS D'ÉTUDE À L'A.I.D.E. AU 31 DÉCEMBRE 2015.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2015 (les montants renseignés sont les derniers montants connus).

Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
FLEMALLE (Ivoz-Ramet), SERAING	SERAING-FLEMALLE (Ivoz-Ramet) - Liaison SP 7 - SP 1 - remplacement de câbles HT - 2ème partie - pose de câbles	387.548 €
FLEMALLE, SERAING	SERAING-FLEMALLE - Liaisons SP9-SP8, liaisons SPJemeppe-darse-SP3, liaison SP7-SP1 - compléments - remplacement des câbles HT - 1ère partie - Achat de câbles	568.240 €
LIEGE (Angleur)	LIEGE (Angleur) - Exutoire secondaire de Renory - 1ère tranche	750.000 €
LIEGE (Angleur)	LIEGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine. 16ème lot - 2ème partie - 2ème phase	1.500.000 €
LIEGE (Sclessin)	LIEGE (Sclessin) - Station de pompage n° 13. Electromécanique. Modernisation - 1er lot.	350.000 €
LIEGE (Sclessin)	LIEGE (Sclessin) - Station de pompage n° 16. Modernisation - 1er lot.	1.650.000 €
LIEGE (Wandre)	LIEGE (Wandre) - Collecteurs de la plaine - rue d'Elmer - Etanchement. Réseau SP3, 3ème lot - 3ème partie - 2ème phase	300.000 €
SERAING	SERAING - Collecteurs supérieur et inférieur de la rue Brialmont	244.570 €
SERAING	AMONT - Liaisons HT SP8-SP Jemeppe-darse	500.000 €
SERAING	SERAING - Liaisons HT - Cabine Trasenster- SP8 - 2ème partie - pose de câbles	350.000 €
SERAING	SERAING - Liaisons HT - Cabine Trasenster- SP8 - 1ère partie - achat de câbles	250.000 €
SERAING	SERAING - Station de pompage n°1 - Cabine HT et modernisation - 1ère partie	1.000.000 €
SERAING (Jemeppe)	SERAING (Jemeppe) - Exutoire IV - rénovation - 1ère partie - 2ème phase	1.000.000 €
SERAING (Jemeppe)	SERAING (Jemeppe) - Exutoire IV - rénovation - 1ère partie - 1ère phase	624.200 €
VISE (Cheratte)	VISE (Cheratte) - Station de pompage n°2.	1.000.000 €

B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2015

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2015 (même si à cette date, les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
FLEMALLE (Flémalle-Haute)	FLEMALLE (Flémalle-Haute) - Exutoire II - 3ème tranche, 3ème partie. Collecteur de la plaine - rue E. Doneux	406.890 €
LIEGE (Angleur)	LIEGE (Angleur) - Liaisons SP 11 - SP 10 - SP 9 - SP 6 - remplacement de câbles HT - 2ème partie - pose de câbles	350.609 €
LIEGE (Angleur)	LIEGE (Angleur) - Rénovation de la station de pompage principale n°11 d'Angleur - 1ère partie	428.056 €
LIEGE (Angleur)	LIEGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine - 11ème lot - 7ème partie - 1ère phase	260.070 €
LIEGE (Sclessin)	LIEGE (Sclessin) - Station de pompage n°20 - 1ère et 2ème parties	1.164.098 €
LIEGE (Sclessin)	LIEGE (Sclessin) - Collecteurs de la plaine - 6ème lot (Avouerie)	1.495.555 €
SERAING	SERAING - Liaisons SP 9 - SP 8 - SP 2 et SP 6 - SP 5 - SP 3 - remplacement de câbles HT - 2ème partie - pose de câbles	260.058 €
SERAING	SERAING - Collecteurs de la plaine - 9ème lot - rue Cockerill	1.278.193 €
SERAING	SERAING - Cornillon - Bassins écrêteurs	1.680.911 €
SERAING	SERAING - Station de pompage n°3 - Electromécanique. Modernisation - 1er lot.	542.852 €
SERAING	SERAING - Station de pompage Cockerill-Collard. 1ère partie (station de pompage n°8 provisoire).	547.343 €
SERAING	SERAING - Modernisation de la station de pompage secondaire de démergement n°5	150.000 €

On notera que le dossier *LIEGE (Sclessin) - Collecteurs de la plaine - 6ème lot (Avouerie)* est intégré, à titre de travaux conjoints, dans le projet de déplacement préliminaire des concessionnaires à Sclessin mené par la S.R.W.T. et préparatoire à la réalisation de la ligne de tram. Les travaux de déplacement des collecteurs supérieurs et inférieurs de démergement à Sclessin, entièrement pris en charge par la S.R.W.T., ne sont pas repris dans le tableau ci-avant mais induisent un important travail de surveillance.

Les douze chantiers d'assainissement-bis en cours fin de l'Année 2015 représentent un investissement global de 8.564.634 € € hors TVA.

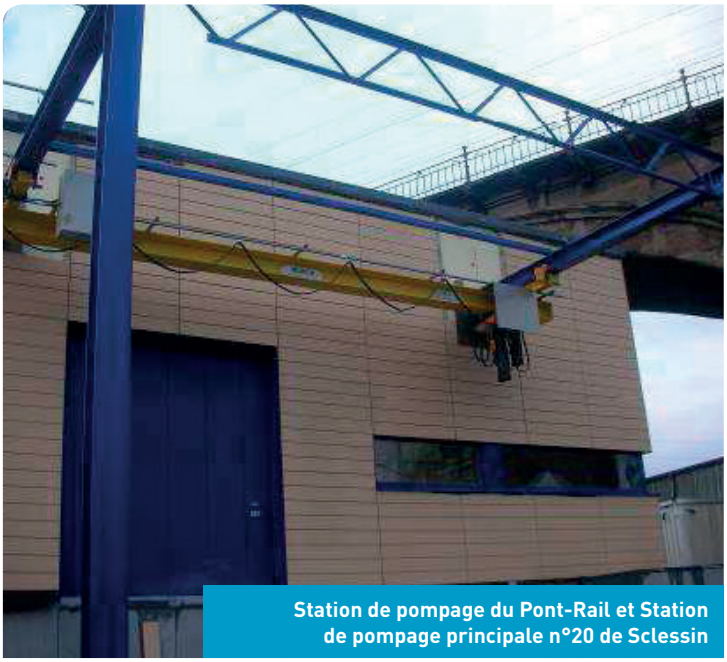

Station de pompage du Pont-Rail et Station de pompage principale n°20 de Sclessin

C. CHANTIERS TERMINÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2015

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui se sont achevés et dont la réception provisoire a été donnée en 2015.

Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
HERSTAL	HERSTAL - Collecteurs de la plaine - 3ème lot - 6ème partie - rue Petite Voie et quai de l'Abattoir	1.301.450 €
LIEGE (Sclessin)	LIEGE (Sclessin) - Liaison SP 16 - SP 21 - Station d'épuration de Liège-Sclessin - Remplacement de câbles haute tension - 2ème partie - Pose de câbles. Renouvellement installations de distribution d'eau	743.950 €
LIEGE (Wandre)	LIEGE (Wandre) - Collecteurs de la plaine - 3ème lot - 3ème partie - 1ère phase - place d'Elmer - Etanchement.	143.571 €
SERAING	SERAING - Collecteurs de la plaine - remplacement des collecteurs supérieurs de la place communale et de la place du 17 novembre	155.499 €

Bassin écrêteurs du Cornillon à Seraing

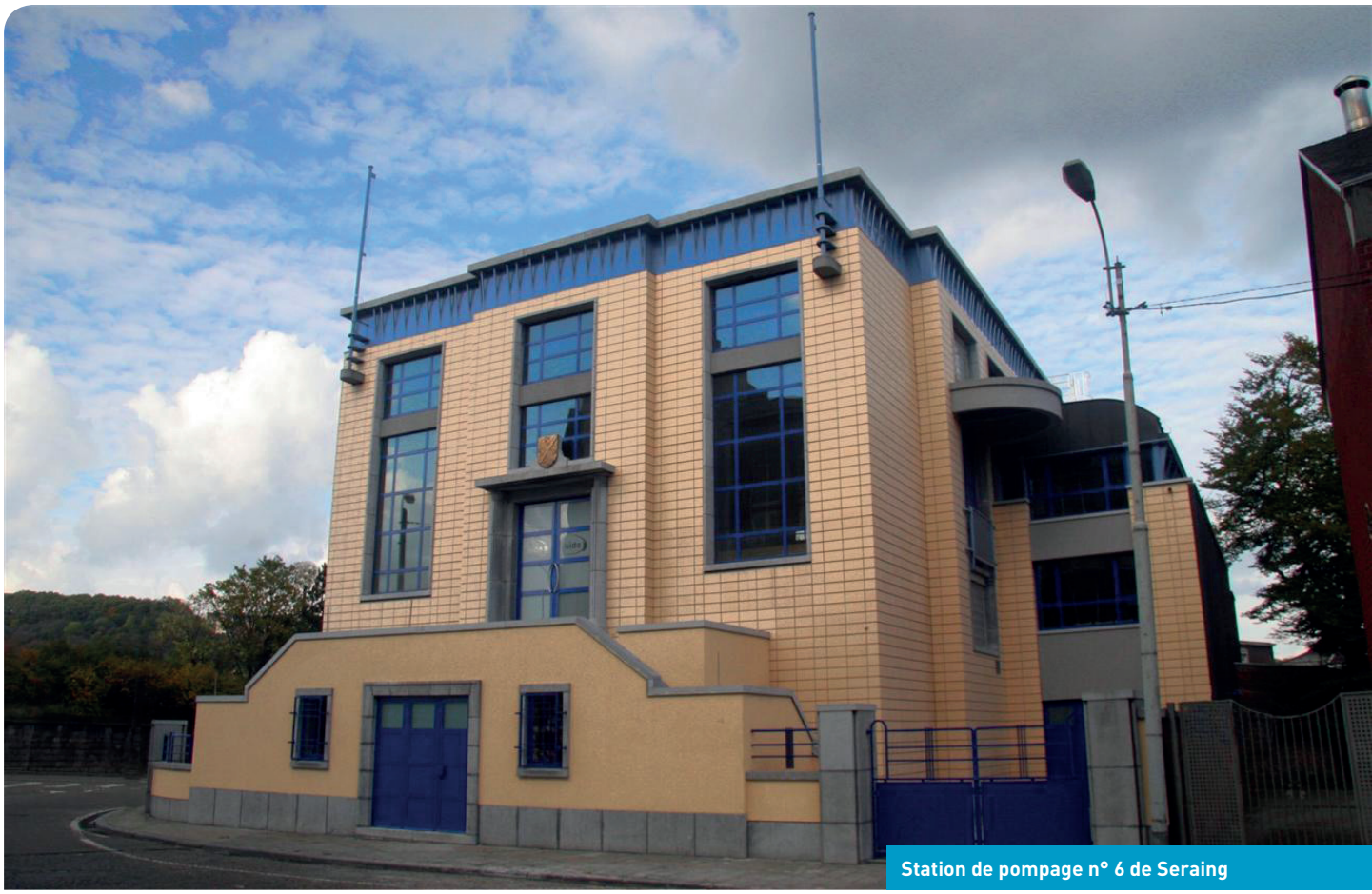

Station de pompage n° 6 de Seraing

DEMERGEMENT

EXPLOITATION DES OUVRAGES

> ANALYSE DES DEPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2015				
	Communes du capital A	Stations de pompage Huy et Tihange (S.P.W.)	Coronmeuse (ville de liège)	Total
A) Energie	442.255,64	55.991,00	72,69	498.319,33
B) Autres charges	510.917,13	59.346,78	4.063,26	574.327,17
C) Personnel	5.239.241,27	462.118,60	32.016,90	5.733.376,77
D) Frais généraux : sur frais courants	340.582,73	31.760,10	1.988,41	374.331,24
E) Redevances	3.021,31	164,94	7,65	3.193,90
F) Recettes	-4.271,27	-420,14	-11,89	-4.703,30
Total	**6.531.746,81**	**608.961,28**	**38.137,02**	**7.178.845,11**

Depuis le 1er janvier 2004, les dépenses hors exploitation courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E.

Leur montant atteint en 2015 :

Travaux	**400.667,61**
Frais généraux	**22.036,72**
TOTAL GENERAL	**7.601.549,44**

Les frais de fonctionnement de l'exercice 2015 (7.601.549,46 €) sont en augmentation par rapport à ceux de 2014 (7.100.174,24 €).

Cette légère augmentation est essentiellement liée à une augmentation de la masse salariale (1,7 %) due à des indemnités de départ ou de régularisation et à des promotions de carrière de certains agents.

Les installations en exploitation se constituent de :

- 48 stations de pompage (43 A.I.D.E. + 3 SPW + 2 communales) ;
- 59 km d'exutoires dont 9 km creusés en tunnel sous les collines ;
- 151 km de collecteurs ;
- 176 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 71 agents qui disposent de 21 véhicules. En 2015, les 32 stations permanentes (principales et secondaires) ont évacué 26.394.050 m³ dont 4.186.242 m³ ont été orientés vers les ouvrages d'épuration.

Sept des 16 stations, dont la mise en service est tributaire des niveaux de la Meuse et de l'Ourthe, ont été utilisées lorsque les cotes d'alerte respectives furent atteintes. Elles ont évacué 2.389.005 m³ en 2015.

En 2015, le niveau de la Meuse a dépassé la cote 60,80 m (cote pour laquelle la moitié des stations non permanentes doivent démarrer) à trois reprises (du 9 au 11 janvier, du 1er au 6 février et du 23 février au 2 mars).

La cote maximum a été atteinte les 9 et 10 janvier 2015 et s'est élevée au niveau 61,10 m.

Le niveau d'étiage du fleuve se situe à la cote de 60,00 m.

Le service d'exploitation des stations de pompage a assuré le fonctionnement de 32 stations principales et secondaires pour lesquelles aucun arrêt ne peut être envisagé quel que soit le niveau atteint par la Meuse, ainsi que le fonctionnement temporaire de 7 autres stations (non permanentes) pendant 541 journées cumulées au total.

Station de pompage n° 7 de Jemeppe

2. EPURATION

INVESTISSEMENTS

Sur base de programmes définis par la S.P.G.E. et la Région wallonne, des objectifs ont été assignés à l'A.I.D.E et échelonnés jusqu'en 2016. A la demande de la S.P.G.E., en vue d'étaler les investissements à consentir dans le temps, les échéances des dossiers encore à engager ont été revues sur 8 ans, soit une finalisation des programmes en cours pour 2021. Cette proposition, approuvée par l'Assemblée générale du 16 décembre 2013, a reçu l'Aval de principe de la S.P.G.E. mais le programme physique correspondant n'a pas encore été proposé par cette dernière, sachant que les priorités liées aux contentieux européens sont désormais finalisées ou en cours d'exécution.

Il incombe à l'A.I.D.E. de mettre en œuvre les études, les emprises et les adjudications de manière à atteindre les objectifs prédéfinis, dans le respect du planning.

A certains stades précis (avant-projet, projet, attribution), l'approbation de la S.P.G.E. est requise. Moyennant cette approbation, l'Association poursuit l'avancement du dossier.

Les principes de subsidiation, pour l'essentiel, sont ceux-ci :

- financement des travaux directement par la S.P.G.E. sur base des factures des entrepreneurs (après approbation par nos services des états d'avancement) ;
- financement des services de l'Association (études, emprises, surveillance) sur base de montants forfaitaires (en % des travaux), ce qui implique la maîtrise de coûts au sein de l'intercommunale.

En tout état de cause, comme par le passé, le niveau d'activité du bureau d'études, et corollairement son effectif, sont étroitement liés aux programmes définis. Il s'ensuit un souci permanent d'adéquation de la masse salariale aux budgets.

Station de pompage de Statte

Pour 2015, le bilan des activités d'investissement en épuration des eaux se présente comme suit :

A. PROJETS EN COURS D'ÉTUDE À L'A.I.D.E. AU 31 DÉCEMBRE 2015.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont donné lieu à des prestations d'études et dont les travaux n'ont pas fait l'objet d'une commande ou d'une notification au 31 décembre 2015. Le montant total estimé de ces 167 projets s'élève à 215.900.668 € hors T.V.A.

Villes et communes	Dossiers	Montants HTVA
AMAY (Flône)	Station de pompage de Flône et conduite de refoulement	420.000 €
AMAY (Jehay)	Collecteur de la Paix-Dieu, collecteur du ruisseau de la Froide-Pierre - 1ère partie et collecteur du ruisseau du Chalet	4.456.000 €
AMAY (Ombret)	Collecteur, station de pompage d'Ombret et conduite de refoulement	1.080.000 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station d'épuration de Villers-l'Evêque	3.130.450 €
AWANS (Villers-l'Evêque)	Station de pompage de Villers-l'Evêque	660.000 €
AYWAILLE	Station de pompage d'Aywaille	600.000 €
BASSENGE	Collecteur de Bassenge et station de pompage de Bassenge (SP05)	3.024.000 €
BASSENGE	Collecteur de Wonck	5.240.000 €
BASSENGE (Boirs)	Collecteur et station de pompage de Boirs (SP03)	2.880.000 €
BASSENGE (Glons)	Collecteur et station de pompage de Glons (SP02) - lot 1	3.000.000 €
BASSENGE (Glons)	Collecteur et station de pompage de Glons (SP01) - lot 2	1.548.000 €
BASSENGE (Glons, Boirs, Roclenge, Bassenge, Wonk), OUPEYE (Houtain-Saint-Siméon)	Station d'épuration de Wonck	6.300.000 €
BASSENGE (Roclenge)	Collecteur et station de pompage de Roclenge (SP04)	2.472.000 €
BEYNE-HEUSAY	Station de pompage de la Malgueule et conduite de refoulement	288.000 €
BEYNE-HEUSAY (Bellaire)	Station de pompage du Fond de Coy et conduite de refoulement	228.000 €
BRAIVES	Collecteurs d'Avennes - lot 1 et station de pompage d'Avennes	2.244.000 €
BRAIVES	Collecteurs d'Avennes - lot 2 et station de pompage de Ville-en-Hesbaye	1.980.000 €
BULLINGEN (Krinkelt-Hotzwarche)	Station d'épuration de Krinkelt-Holzwarche	552.000 €
BURG-REULAND (Grüfflingen)	Collecteurs de Grüfflingen	969.650 €
BURG-REULAND (Oudler)	Station d'épuration d'Oudler	1.183.000 €
BURG-REULAND (Oudler)	Collecteur d'Oudler	685.700 €
BURG-REULAND (Reuland)	Station d'épuration de Reuland	600.000 €
BUTGENBACH	Station de pompage et collecteur de Büllingerstrasse	594.000 €
BUTGENBACH	Collecteur du Wirtzfeldweg - phase 2	179.000 €
BUTGENBACH (Berg)	Station de pompage de Berg	330.000 €

BUTGENBACH (Elsenborn)	Prolongation amont du collecteur de Bütgenbach	1.320.000 €
BUTGENBACH (Nidrum)	Station d'épuration de Nidrum	1.056.000 €
BUTGENBACH (Nidrum)	Collecteurs de Nidrum	330.000 €
BUTGENBACH (Weywertz)	Collecteurs de Weywertz	1.584.000 €
BUTGENBACH (Weywertz)	Station d'épuration de Weywertz	1.452.000 €
CHAUDFONTAINE	Collecteur de la rue Au Palo	240.000 €
CHAUDFONTAINE	Station de pompage du Casino	173.000 €
CHAUDFONTAINE	Station de pompage Sauveur	775.083 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs de Beaufays	1.187.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de Hautes-Collines et conduite de refoulement	376.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Collecteurs et station de pompage du Fond des Cris	1.884.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de Beaufays et conduite de refoulement	530.000 €
CHAUDFONTAINE (Beaufays)	Station de pompage de la rue Bel Fays et conduite de refoulement	270.000 €
CHAUDFONTAINE (Embourg)	Collecteur de la Voie de l'Air Pur	402.238 €
CHAUDFONTAINE (Ninane)	Désaffectation de la station d'épuration de Ninane	360.000 €
CHAUDFONTAINE (Ninane)	Station de pompage n°2 de Ninane	240.000 €
CHAUDFONTAINE (Ninane)	Station de pompage n°1 de Ninane	300.000 €
COMBLAIN-AU-PONT	Réduction de la dilution - dérivation du ruisseau du Mont à Comblain-au-Pont	289.000 €
COMBLAIN-AU-PONT	Egouttage et collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe	1.858.210 €
COMBLAIN-AU-PONT	Station d'épuration de Comblain-au-Pont	2.319.781 €
COMBLAIN-AU-PONT	Réduction de la dilution - dérivation d'une source à Oneux	669.000 €
COMBLAIN-AU-PONT	Collecteur et station de pompage de Comblain-au-Pont en rive droite - 2ème partie (Pont de Scay)	840.000 €
CRISNÉE	Mise à niveau de la station d'épuration d'Oreye	1.295.000 €
DALHEM	Collecteurs de la Berwinne - 1ère partie	996.000 €
DALHEM	Station d'épuration de Dalhem	3.078.000 €
DALHEM (Warsage)	Station d'épuration de Warsage	1.446.000 €
DALHEM (Warsage)	Collecteur de Warsage	600.000 €
ENGIS	Collecteur d'Engis - lot 4 (Pont des Mèches)	250.000 €
ENGIS, FLÉMALLE (Ramioul)	Station de pompage de Ramioul et conduite de refoulement -phase 2	418.000 €
ESNEUX (Fontin)	Collecteur de Fontin	300.000 €
ESNEUX (Fontin)	Station d'épuration de Fontin	792.000 €
ESNEUX (Mery)	Station de pompage de Crèvecoeur	360.000 €
ESNEUX (Mery)	Collecteur de Méry	2.760.000 €

ESNEUX (Nomont)	Collecteur et station de pompage de Nomont	840.000 €
FLÉMALLE	Equipement de la station de pompage Epuration de New Tube Meuse et de la station de pompage de démergement n°2 de Flémalle	1.020.000 €
FLÉMALLE	Extension amont du collecteur des Awirs et collecteur du ruisseau des Bobesses	5.003.000 €
FLÉMALLE (Chokier)	Station de pompage de Chokier et conduite de refoulement	2.352.000 €
FLÉMALLE (Chokier)	Collecteur de Chokier	3.144.000 €
FLÉMALLE (Chokier)	Collecteur du ruisseau de Houlbousse	864.000 €
FLÉMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées de l'exutoire du ruisseau de Bouïon	90.000 €
FLÉMALLE (Flémalle-Haute)	Station de pompage de Flémalle et conduite de refoulement	3.000.000 €
FLÉMALLE (Flémalle-Haute)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°3 de Flémalle	732.000 €
FLÉMALLE (Gros-Chêne)	Dérivation du ruisseau de Pied-de-Vache	600.000 €
FLÉMALLE (Ivoz)	Station de pompage d'Ivoz (Face-aux-Iles)	1.000.000 €
FLÉMALLE (Ivoz)	Dérivation du ruisseau de la Rochette	1.225.000 €
FLÉMALLE (Ivoz-Ramet)	Collecteur d'Ivoz et conduite de refoulement de la station de pompage Face-aux-Iles, reprise des eaux usées de la station de pompage n°7 d'Ivoz	2.550.000 €
FLÉRON	Station d'épuration de Magnée	1.584.000 €
FLÉRON (Magnée)	Collecteurs de Magnée	396.000 €
FLÉRON (Retinne)	Mise aux normes européennes de la station d'épuration de Retinne	3.500.000 €
HAMOIR	Collecteur du Vieux-Moulin	250.000 €
HANNUT (Petit-Hallet)	Collecteur et station de pompage de Petit-Hallet	2.304.000 €
HANNUT (Villers-le-Peuplier)	Station de pompage de Villers-le-Peuplier et conduite de refoulement	540.000 €
HERVE, THIMISTER-CLERMONT	Station d'épuration de la Bèfve	1.331.000 €
HUY (Ahin)	Station de pompage d'Ahin et conduite de refoulement	690.000 €
JALHAY (Charneux)	Station d'épuration de Charneux-Jalhay	500.000 €
JUPRELLE (Paifve)	Désaffectation de la station d'épuration de Paifve	90.000 €
JUPRELLE (Slins)	Station de pompage de Slins et conduite de refoulement	768.000 €
LIÈGE	Reprise des eaux usées dans le réseau de la station de pompage principale de démergement n°12 d'Angleur	254.000 €
LIÈGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 5 - Rive droite	1.650.000 €
LIÈGE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Oupeye. Phase 2 - lot 2	1.184.000 €
LIÈGE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Oupeye - phase 4	307.981 €

LIÈGE	Station de pompage de Liège-Coronmeuse et travaux divers	7.841.000 €
LIÈGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 6 - Etanchement des vannes de prise d'eau et portes de flots - phase 2 (rive droite)	350.050 €
LIÈGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 6 - Etanchement des vannes de prise d'eau et portes de flots - phase 1 (rive gauche) - 2ème partie	50.000 €
LIÈGE	Réduction de la dilution des eaux usées. Lot 7 - Rive gauche	1.650.000 €
LIÈGE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Oupeye. Phase 3.	533.000 €
LIÈGE (Angleur)	Collecteur de la Verrerie	2.114.000 €
LIÈGE (Angleur)	Collecteur et station de pompage de Streupas	360.000 €
LIÈGE (Cointe, Sclessin)	Collecteur du Perron - 2ème partie	1.452.000 €
LIÈGE (Jupille)	Collecteur du ruisseau des Moulins	2.310.000 €
LIÈGE (Sclessin)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement n°15 à Sclessin	1.062.000 €
LIÈGE (Sclessin)	Reprise des eaux usées dans le réseau de la station de pompage principale de démergement n°16 de Sclessin	720.000 €
LIÈGE (Sclessin)	Station de pompage «Sous les Vignes» (SP 21) et conduite de refoulement	490.000 €
LIÈGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLÉMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 9	60.000 €
LIÈGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLÉMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 4	10.000 €
LIÈGE (Sclessin, Angleur), FLÉMALLE, GRÂCE-HOLLOGNE, SAINT-NICOLAS, SERAING	Extension de la station d'épuration de Liège-Sclessin à 200.000 EH	7.200.000 €
LIÈGE (Wandre, Jupille)	Adaptation de la station de pompage n°2 de Wandre	300.000 €
LONTZEN	Collecteur de Lontzen - lot 3	338.000 €
LONTZEN (Moresnet)	Station de pompage de Montzenerstrasse	287.754 €
LONTZEN (Moresnet)	Conduite de refoulement de la station de pompage de Montzenerstrasse	37.246 €
LONTZEN, WELKENRAEDT	Station de pompage n°1 de Lontzen et conduite de refoulement (station de pompage de la rue Roi Baudouin)	410.000 €
MARCHIN	Collecteur de Marchin	2.280.000 €
NEUPRÉ (Neuville-en-Condroz)	Station d'épuration de Neuville	4.725.000 €
NEUPRÉ (Neuville-en-Condroz)	Collecteurs de Neuville - 2ème partie	2.335.000 €
NEUPRÉ (Neuville-en-Condroz)	Collecteurs de la Neuville -1ère partie et pose de l'égouttage du Chemin Madame	1.701.000 €
OLNE (Ayeneux)	Station de pompage de Riessonsart et conduite de refoulement	336.000 €

OUFFET	Station d'épuration d'Ouffet-Nord	1.640.820 €
OUFFET (Ellemelle)	Collecteur d'Ellemelle	482.750 €
OUFFET (Ellemelle)	Station d'épuration d'Ellemelle	828.835 €
OUFFET (Warzée)	Station d'épuration de Warzée	1.268.960 €
OUFFET (Warzée)	Collecteur de Warzée	285.960 €
OUPEYE	Collecteur du ruisseau de Beaurieux	516.000 €
OUPEYE	Traitement physico-chimique des eaux de lavage des PCRA de la station d'épuration de Liège-Oupeye	500.000 €
OUPEYE (Haccourt)	Station de pompage de Haccourt et conduite de refoulement	1.440.000 €
PEPINSTER (Goffontaine)	Station de pompage de Goffontaine et conduite de refoulement	248.946 €
PLOMBIÈRES	Collecteurs du Rodbuschesbach (2ème partie) et de la Soue	1.260.000 €
PLOMBIÈRES	Collecteur du Tunisbach (partie aval)	125.000 €
SAINT-NICOLAS (Tilleur)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°12 de Tilleur	1.200.000 €
SAINT-NICOLAS (Tilleur)	Dérivation du refoulement de la station de pompage secondaire n°11 de Tilleur	1.380.000 €
SANKT-VITH (Recht)	Station d'épuration de Recht	1.320.000 €
SANKT-VITH (Recht)	Station de pompage de Recht et conduite de refoulement	520.000 €
SANKT-VITH (Rodt)	Station d'épuration de Rodt	700.000 €
SANKT-VITH (Rodt)	Collecteur de Rodt	82.000 €
SERAING	Station de pompage du Bois de l'Abbaye	278.000 €
SERAING	Reprise des eaux usées du bassin technique de la station de pompage Cockerill-Collard - 2ème partie	900.000 €
SERAING (Jemeppe)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°9 de Jemeppe	1.560.000 €
SERAING (Jemeppe)	Reprise des eaux usées dans la station de pompage principale de démergement n°7 de Jemeppe - 2ème partie	420.000 €
SERAING (Jemeppe)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement n°10 de Jemeppe	1.200.000 €
SERAING (Jemeppe)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement n°6 de Jemeppe - 2ème partie	1.284.000 €
SERAING (Jemeppe)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement n°8 de Jemeppe	1.200.000 €
SERAING (Jemeppe), GRÂCE-HOLLOGNE	Dérivation des eaux claires du bassin du ruisseau de Hollogne.	4.800.000 €
SOUMAGNE	Station de pompage de Wergifosse et conduite de refoulement	348.000 €

SOUMAGNE (Cerexhe-Heuseux)	Station d'épuration de Cerexhe-Heuseux	957.200 €
SOUMAGNE (Evegnée-Tignée)	Station de pompage d'Evegnée-Tignée et conduite de refoulement	258.000 €
SOUMAGNE (Melen)	Collecteurs de Melen	924.000 €
SOUMAGNE (Melen)	Station d'épuration de Melen	1.440.000 €
THIMISTER-CLERMONT	Remise en état du collecteur de la Bèfve	685.279 €
TROOZ	Collecteur et station de pompage de Sainry	600.000 €
TROOZ	Station de pompage de la Fenderie et conduite de refoulement	216.000 €
TROOZ	Station de pompage de Trooz et conduite de refoulement	420.000 €
VERVIERS	Egouttage, collecteur et station de pompage de Martinval	225.182 €
VERVIERS	Station de pompage de Mangombroux-amont et conduite de refoulement	252.000 €
VILLERS-LE-BOUILLET (Halbossart)	Collecteur du ruisseau du Bois de Sart	554.000 €
VISÉ	Collecteur de Visé	1.015.000 €
VISÉ	Station d'épuration de Visé	3.000.000 €
VISÉ	Collecteur et station de pompage de Souvré et conduite de refoulement	630.000 €
VISÉ (Cheratte)	Station de pompage n°2 de Cheratte et travaux divers	2.112.000 €
VISÉ (Devant-le-Pont)	Collecteur de Devant-le-Pont et station de pompage du Quai du Barrage	1.472.036 €
VISÉ (Lanaye)	Collecteur et station de pompage de Lanaye et conduite de refoulement	1.440.000 €
VISÉ (Lixhe)	Remplacement de l'égout de la rue de l'Ecluse	556.000 €
VISÉ (Lixhe, Lanaye)	Station d'épuration de Lixhe-Lanaye	3.150.000 €
VISÉ (Nivelle)	Station de pompage de Nivelle (SP2) et conduite de refoulement	1.008.000 €
WAIMES	Collecteur de Waimes	2.040.000 €
WAIMES	Station d'épuration de Waimes	2.400.000 €
WAIMES (Robertville)	Station de pompage de Robertville et conduite de refoulement	396.000 €
WAIMES (Robertville)	Station de pompage de la route des Bains à Robertville	300.000 €
WANZE	Collecteur de la Mâle Semaine	432.000 €
WANZE (Antheit)	Station de pompage d'Antheit et conduite de refoulement	660.000 €
WAREMME	Station d'épuration de Grand-Axhe	3.386.030 €
WAREMME	Station d'épuration de Waremme. Rénovation et mise à niveau	4.000.000 €
WAREMME	Collecteurs de Hollogne-sur-Geer et de Grand-Axhe	3.222.528 €
WELKENRAEDT (La Bruyère)	Station de pompage de La Bruyère et conduite de refoulement	245.000 €

B. PROJETS EN COURS DE RÉALISATION AU 31 DÉCEMBRE 2015

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été commandés au 31 décembre 2015 (même si à cette date les travaux en question n'ont pas encore effectivement débuté) et qui ne sont pas achevés.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
AMAY (Ampsin, Jehay), VILLERS-LE-BOUILLET	Collecteur du ruisseau de Bende et travaux divers	3.247.263 €
BLEGNY (Saive)	Collecteur de la Julienne - Lot 2	1.615.095 €
BLEGNY (Saive)	Désaffectation de la station d'épuration de Saive	152.000 €
CHAUDFONTAINE	Collecteur, conduite de refoulement et station de pompage de Chaudfontaine. Egouttage de l'avenue des Thermes - phase 2	1.345.402 €
CHAUDFONTAINE	Conduite de refoulement de la station de pompage du Casino - 2ème partie	108.233 €
CRISNEE	Collecteurs de Crisnée	2.974.499 €
HUY	Collecteurs et stations de pompage du Hoyoux - lot 1	3.191.602 €
HUY (Tihange)	Station de pompage de Tihange, station de pompage de la Centrale et travaux divers	3.022.143 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins)	Collecteur de la Rigole de Liers - 2ème partie	548.846 €
JUPRELLE (Fexhe-Slins)	Collecteur de Paifve	118.260 €
LIÈGE (Angleur)	Collecteur de Renory, 2ème partie, station de pompage de Kinkempois et conduite de refoulement, collecteur de Kinkempois et travaux divers	4.396.275 €
LIÈGE (Sclessin)	Collecteur du Petit-Bourgogne	797.383 €
LIÈGE (Sclessin)	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement n°17 à Sclessin - 1ère partie	240.564 €
LIÈGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLÉMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 7	347.440 €
LIÈGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLÉMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 8	64.536 €

Collecteur de la Rigole de Liers 2ème partie et Collecteur de Paifve

Collecteur de Bailesse et station de pompage Sur-les-Bois - Collecteur et station de pompage du Broussou et désaffectation de la station d'épuration de Stockay

LIÈGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLÉMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 10	172.538 €
LIÈGE (Sclessin, Kinkempois)	Station de pompage Pont-rail de Renory	2.478.733 €
PLOMBIÈRES	Collecteurs du Rodbuschesbach - 1ère partie	212.900 €
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	Collecteur de Bailesse, station de pompage de Sur-les-Bois et collecteur du Broussou, désaffectation de la station d'épuration de Stockay	2.810.863 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°3 - modernisation de l'électromécanique de la station de pompage - partie assainissement	322.658 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°5 - 1ère partie	1.397.669 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°5 - 2ème partie	577.003 €
SERAING	Reprise des eaux usées du bassin technique de la station de pompage Cockerill-Collard - 1ère partie	204.008 €
SERAING (Jemeppe)	Collecteur de Flémalle et travaux divers (collecteur du ruisseau de Profondval et dérivation de l'exhaure d'Elva)	4.479.858 €
SERAING (Jemeppe), FLÉMALLE	Station de pompage de Jemeppe, conduite de refoulement et travaux divers	9.962.414 €
STAVELOT	Station de pompage de la Plaine Daxhelet et conduite de refoulement	267.833 €
TROIS-PONTS, STAVELOT	Station d'épuration de Trois-Ponts	2.018.070 €
WANZE (Bas-Oha)	Collecteur de Bas-Oha et travaux de distribution d'eau potable	2.022.154 €
WELKENRAEDT	Station d'épuration de Welkenraedt	4.270.566 €

Les 29 chantiers d'assainissement en cours fin 2015 représentent un investissement global en cours de réalisation de 53.366.806 € hors TVA.

Egouttage de l'avenue des Thermes phase II - Station de pompage, conduite de refoulement et collecteur de Chaudfontaine

Station de pompage de Jemeppe et travaux divers

C. PROJETS ACHEVÉS DURANT L'ANNÉE 2015.

Figurent dans cette rubrique tous les projets qui ont été achevés (réception provisoire) durant l'année.

Villes et communes	Dossiers	Montants hTVA
HANNUT (Wansin)	Station d'épuration de Wansin	3.569.773 €
HUY (Statte)	Station de pompage de Statte et conduite de refoulement, collecteur d'Entre-Deux-Portes et travaux divers	4.495.770 €
LIÈGE (Sclessin), SAINT-NICOLAS (Tilleur), SERAING, FLÉMALLE	Réseau de fibres optiques pour la télégestion des ouvrages de Liège-Sclessin - partie 6	5.775 €
LIERNEUX	Station d'épuration de la Falize	1.552.350 €
SERAING	Dérivation des eaux claires refoulées par la station de pompage secondaire de démergement Seraing n°3 - conduite de refoulement en Meuse	238.704 €
WANZE	Collecteur et station de pompage de Wanze, conduite de refoulement et collecteur de Statte	4.079.246 €
WANZE	Collecteur de la Mehaigne	3.850.202 €
WANZE	Station de pompage de la Vieille-Hesbaye et conduite de refoulement	inclus dito

Les huit chantiers terminés en 2015 représentent un investissement global de 17.791.820 € hors TVA.

Station d'épuration de Wansin (5 000 E.H.)

EPURATION

EXPLOITATION DES OUVRAGES

Dès 1980, en application de la convention passée avec la Région wallonne, l'A.I.D.E. a mis en place le service d'exploitation destiné à assurer le fonctionnement des ouvrages d'épuration étudiés et réalisés par notre Intercommunale.

L'octroi des subventions pour les frais de fonctionnement est désormais régi par le contrat de service passé entre les organismes assainissement agréés et la S.P.G.E.

Alors que les premiers ouvrages d'épuration mis en œuvre par l'A.I.D.E. étaient toujours en cours de réalisation, à la demande de différentes communes et avec l'accord tacite de la Région wallonne, l'Intercommunale a repris en exploitation quelques stations d'épuration communales.

Afin de rationaliser l'organisation et de limiter les déplacements vers les différentes installations, le service dont le point d'attache était au départ l'atelier de Sclessin a, depuis la fin de l'année 1989, dû être décentralisé en fonction de la dispersion des ouvrages.

Un système de signalisation informatisé assure par ailleurs, depuis 1992, le contrôle de la plupart des ouvrages en dehors des heures de service normales. Un service de garde permanent a été mis en place en 2002.

Station d'épuration de La Falize (2 500 E.H.)

ANALYSE DES DÉPENSES POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS (€)

EXERCICE 2015	
A) Energie	5.098.224
B) Autres charges	7.367.825
C) Personnel	9.258.358
D) Frais généraux : sur frais courants	1.194.842
E) Redevances	2.492
F) Recettes	-79.253
Total	**22.842.488**

Depuis le 1er janvier 2002, les Dépenses Hors Exploitation Courante (DIHEC) sont liquidées directement par la S.P.G.E., sous réserve de travaux en cours qui pourraient encore être approuvés ultérieurement par la S.P.G.E. Ces DIHEC donnent lieu à une rémunération de 5,5 % à titre de frais généraux,

Leur montant atteint en 2015 :

Travaux	**234.232**
Frais généraux	**12.883**
TOTAL GENERAL	**23.089.603**

Les coûts des frais de fonctionnement hors DIHEC de l'exercice 2015 (22.842.484 €) sont en hausse par rapport à ceux de 2014 (21.105.064 €) suite, d'une part à la prise en compte, pour la première fois, d'un exercice complet pour les ouvrages d'Aywaille et d'Amay et, d'autre part, la reprise en exploitation de la nouvelle station d'épuration de Herve (36.500 E.H.) ainsi que de plusieurs stations de pompage de capacité importante, notamment Statte et Wanze.

Les installations en exploitation se constituent de :

- 66 stations d'épuration ;
- 78 stations de pompage ;
- 335 km de collecteurs ;
- 99 km de câbles de signalisation et d'énergie électrique.

Le service est assuré par 121 agents qui disposent de 62 véhicules.

En 2015, c'est un volume de 89.063.586 m³ d'eau qui a été traité sur l'ensemble des 64 stations d'épuration en activité. De ce traitement, ont été produits 713 tonnes de refus de grilles, 1.934 tonnes de sables en ce compris ceux provenant du traitement des produits de curage des réseaux (PCR), 1.167 tonnes d'huiles, graisses et flottants (HGF) et 60.544 tonnes de boues déshydratées.

Concernant les boues déshydratées, 20 % ont été dirigées vers la valorisation agricole, 20 % envoyées en cimenterie (valorisation matière) et 58 % incinérées en centrales électriques en Allemagne et 2 % en fours de co-incinération d'ordures ménagères.

Le centre de traitement des PCR de Liège-Oupeye a traité 3.481 tonnes de produits de curage de réseaux. Les centres de traitement des HGF d'Engis et de Liège-Oupeye ont, quant à eux, traité respectivement 372 et 795 tonnes d'huiles, graisses et flottants.

ENTREPRISES EXPLOITÉES AU 31 DÉCEMBRE 2015

> STATIONS D'EPURATION

DESIGNATION	E.H.	ADRESSE	CODE POSTAL	COMMUNE
JUPRELLE – LANTIN	35.000	Rue de la Berwinne 2	4451	JUPRELLE
WAREMME – WAREMME	10.000	Rue de l'Epervier	4300	WAREMME
SAINT-VITH – SAINT-VITH	7.100	Rue Wiesenbachstraße	4780	SAINT-VITH
AUBEL – AUBEL	8.000	Route du Val Dieu	4880	AUBEL
BULLINGEN – BULLANGE	1.500	Rue de Rocherath	4760	BULLANGE
NEUPRÉ – BUTAY	2.000	Lieu-dit Butay	4120	NEUPRÉ
AWANS – FOOZ	3.000	Rue Calcove	4340	FOOZ
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER – FRELOUX	3.000	Rue du Village	4347	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER
HAMOIR – HAMOIR	2.700	Quai du Baty	4180	HAMOIR
MARCHIN – LILOT	2.500	Lieu-dit Lilot	4570	MARCHIN
FERRIÈRES – MALACORD	600	Rue des Voeux	4190	FERRIÈRES
REMICOURT – MOMALLE	3.000	Rue de Hodeige	4350	REMICOURT
FLÉRON – RETINNE	9.000	Rue du 6 août	4521	FLÉRON
CHAUDFONTAINE – NINANE	870	Rue du Centre	4050	CHAUDFONTAINE
WELKENRAEDT – HENRI CHAPELLE	1.800	Chaussée de Ruyff	4841	HENRI-CHAPELLE
SAINT-GEORGES – STOCKAY	1.000	Drève du Château de Warfusée	4470	SAINT-GEORGES
SPRIMONT – LOUVEIGNÉ	5.130	Rue de Liège	4141	LOUVEIGNÉ
MALMEDY – MALMEDY	20.000	Avenue de Norvège	4960	MALMEDY
OREYE – OREYE	3.500	Rue des Prés	4360	OREYE
JUPRELLE – PAIFVE	2.800	Rue Al Baye	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE – WALTINNE	1.500	Rue des Grosses Pierres	4050	CHAUDFONTAINE
OUFFET – OUFFET	1.500	Rue du Bout	4590	OUFFET
WAREMME – LANTREMANGE	4.500	Rue du Roua	4300	LANTREMANGE
FERRIÈRES – SAINT-ROCH	600	Allée Bernardfagne	4190	FERRIÈRES
OREYE – YERNE	9.100	Rue de Lens S/Geer	4351	OREYE
JUPRELLE – WIHOGNE	9.200	Rue Moulin Voie	4450	JUPRELLE
CHAUDFONTAINE – EMBOURG	27.000	Pré des Damselles	4053	EMBOURG
PEPINSTER – SOIRON	2.300	Route de Nessonvaux	4861	PEPINSTER
BAELEN – MEMBACH	28.240	Rue du Moulin	4837	MEMBACH
STAVELOT – FRANCORCHAMPS NORD	500	Route du Circuit	4970	STAVELOT
PLOMBIERES – GUEULE	24.750	Gerardsbroich	4851	GEMMENICH
AYWAILLE – NONCEVEUX	500	Rue du Fond	4920	AYWAILLE
FERRIÈRES – SY	500	Rue de Luins	4190	FERRIÈRES
BURG-REULAND – BRAUNLAUF	250	Rue Weg nach Crombach	4790	BURG-REULAND
BULLANGE – MANDERFELD	500	Chemin de Manderfeld	4760	BULLINGEN
WAIMES – ROBERTVILLE	800	Rue du Lac	4950	WAIMES
BURG-REULAND – THOMMEN	250	Schakelbergweg	4790	BURG-REULAND

AWANS – AWANS	9.600	Rue de Jemine	4340	AWANS
BUTGENBACH – BUTGENBACH	3.200	Monschauerstrasse	4750	BUTGENBACH
AYWAILLE – DEIGNÉ	300	Fond de Deigné	4920	AYWAILLE
AWANS – OTHÉE	500	Chemin de Remembrement, 13	4340	AWANS
HANNUT – AVERNAS-LE-BAUDUIN	9.200	Rue Pré, 9	4280	AVERNAS-LE-BAUDUIN
BERLOZ – CRENWICK	300	Fond de Villereau	4257	BERLOZ
BERLOZ – ROSOUX	600	Rue Désiré Lismonde, 65	4257	BERLOZ
ESNEUX – CHAWRESSE	2.100	Rue Large Voie, 8	4130	ESNEUX
STAVELOT – STAVELOT	8.400	Rue des Neufs Moulins	4970	STAVELOT
MARCHIN – THIER DE HUY	1.000	Rue Thier de Huy	4570	MARCHIN
PEPINSTER – WEGNEZ	110.000	Rue de Vovegnez, 47	4860	PEPINSTER
LIÈGE – GROSSE-BATTES	59.041	Rue du Canal de L'Ourthe	4031	ANGLEUR
ESNEUX – ESNEUX	7.500	Rue de l'Athénée	4130	ESNEUX
SOUMAGNE – SOUMAGNE	9.850	Chaussée de Wégimont	4630	SOUMAGNE
PEPINSTER – GOFFONTAINE	30.000	Route de Goffontaine	4860	PEPINSTER
BLEGNY – SAINT-REMY	6.200	Voie de Feneur	4670	BLEGNY
ENGIS - ENGIS	22.200	Zoning Industriel	4480	ENGIS
HANNUT ABOLENS	400	Rue Grammia	4280	HANNUT
OUPEYE - LIÈGE – OUPEYE	446.500	Rue Voie de Liège	4681	OUPEYE
CHAUDFONTAINE – LA BROUCK	13.600	Rue de La Brouck Campagne	4050	CHAUDFONTAINE
WAREMME – LA MULE	2.850	Rue Fontaine Carlot, 7	4300	WAREMME
LONTZEN – LONTZEN	4.700	Mülenweg	4710	LONTZEN
STAVELOT - COO	1.400	Plopsa Coo	4970	STAVELOT
LIÈGE - SCLESSIN	150.000	Rue Verte Voie, 80	4000	SCLESSIN
AYWAILLE - AYWAILLE	9.050	Av. François Cornesse, 134	4920	AYWAILLE
AMAY - AMAY	54.200	Rue de la Centrale, 20	4540	AMAY
HERVE - HERVE	36.500	La Bouhaye	4651	HERVE
LIERNEUX – LA FALIZE	2.500	La Falize, 49	4990	LIERNEUX
HANNUT - WANSIN	5.000	Rue d'Orp, 42	4280	HANNUT
TOTAL	1.241.181			

Sur les 5 dernières années, l'évolution des coûts d'exploitation à l'équivalent habitant se présente comme suit :

	Coûts	Équivalent habitant	Coût / Équivalent habitant
2010	16.827.960 €	999.431	16,83 €
2015	22.842.488 €	1.240.311	18,41 €

3.EGOUTTAGE

La directive européenne 91/271 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines requiert des états membres qu'ils équipent leur territoire de systèmes de collecte d'eaux usées pour des échéances fixées notamment selon l'importance de l'agglomération concernée. Aux yeux de l'Europe, la notion de « collecte des eaux usées » recouvre aussi bien les collecteurs d'assainissement que l'égouttage communal.

L'eau étant une compétence régionalisée, c'est à la Wallonie qu'incombe, pour son territoire, l'implémentation de cette directive. Une stratégie permettant une vision globale du problème de la collecte des eaux usées a été mise en place et traduite notamment par les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (P.A.S.H.).

Cette stratégie permet la meilleure planification des travaux en considérant comme prioritaire, l'égouttage situé dans toute zone reprise en assainissement collectif aux P.A.S.H.

Afin de permettre à la Wallonie de se conformer à ses obligations européennes en matière de collecte des eaux usées dans les meilleurs délais, le 19 décembre 2002, le Gouvernement wallon a approuvé un système de financement de l'égouttage prioritaire permettant la réduction de la quote-part des communes dans les projets de pose ou de rénovation d'égouts qu'elles souhaitent réaliser.

Dans ce système, la S.P.G.E. confie à l'A.I.D.E., en tant qu'organisme d'assainissement agréé (O.A.A.), la maîtrise d'ouvrage. L'A.I.D.E. devient ainsi le maître d'ouvrage de tous les travaux d'égouttage qui sont réalisés par les villes et communes de la Province de Liège dans le cadre de l'égouttage prioritaire. Les ouvrages réalisés dans ce système sont propriété de la S.P.G.E. mais leur gestion et leur entretien restent de compétence communale.

Les communes conservent la possibilité, en toute autonomie, de recourir à l'aide régionale classique, en dehors du système précité. On notera toutefois que toutes les villes et communes concernées de la Province de Liège ont désormais opté pour le système de financement de l'égouttage par la S.P.G.E.

Le système de financement s'est tout d'abord concrétisé au travers du contrat d'agglomération, signé entre chaque commune concernée, l'A.I.D.E., la S.P.G.E. et la Région wallonne, qui a prévalu pour la définition et l'exécution des plans triennaux et d'infrastructure (communes germanophones) en matière d'égouttage pour les années 2001-2003 (partim), 2004-2006 et 2007-2009.

En sa séance du 29 avril 2010, tirant parti de six années d'expérience, le Gouvernement wallon, sur proposition de la S.P.G.E., a décidé de remplacer le contrat d'agglomération par le contrat d'égouttage, évolution naturelle du précédent.

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 17 février 2011 (M.B. du 23 mars 2011) modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau reconnaît le contrat d'égouttage et ses principes de financement.

Le contrat d'égouttage est en application depuis les plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012 ; il s'applique donc aux actuels plans d'investissement communaux (PIC) 2013-2016 et plans d'infrastructure et s'appliquera également aux plans d'investissement communaux (PIC) 2017-2018.

LE CONTRAT D'ÉGOUTTAGE

A) L'UNICITÉ DU CONTRAT D'ÉGOUTTAGE

Alors que la commune signait un ou plusieurs contrats d'agglomération, le contrat d'égouttage est unique.

Les projets d'égouttage admis dans le système de financement de l'égouttage prioritaire ne font plus l'objet d'avenants au contrat, comme le prévoyaient les contrats d'agglomération. Le fait d'être retenus dans un programme triennal, dans un plan d'investissement communal ou dans un plan d'infrastructure approuvé suffit.

B) LES PRIORITÉS

En février 2016, le Conseil d'administration de la S.P.G.E. a actualisé les priorités d'égouttage pour l'élaboration des plans d'investissement communaux 2017-2018 afin de tenir compte de l'évolution des objectifs poursuivis par la S.P.G.E. et, notamment, de l'extinction des contentieux européens suite à la réalisation des ouvrages manquants.

Ces nouvelles priorités intègrent désormais les objectifs fixés par les plans de gestion des districts hydrographiques wallons dans le processus de mise en œuvre de la directive 2000/60 (« directive cadre eau »). Pour rappel, les premiers plans de gestion ont été adoptés en juin 2013 par le Gouvernement wallon et, actuellement, les deuxièmes devraient l'être en avril 2016, simultanément aux premiers plans de gestion des risques d'inondation (P.G.R.I.). Elles tiennent également compte des besoins d'augmentation de charge des stations d'épuration existantes.

A ce jour, ces nouvelles priorités n'ont pas encore été communiquées aux organismes d'assainissement agréés.

Les priorités ainsi définies pour la pose de nouveaux égouts seraient les suivantes :

Priorité 1	1.1. Agglomérations de zones prioritaires pour raison environnementale et dont le taux de collecte est < 98 %
	1.2. Agglomérations situées dans des masses d'eau dont l'objectif d'atteinte du bon état est fixé en 2021 et dont le taux de collecte est < 98 %
Priorité 2	2.1. Agglomérations > 2.000 EH dont le taux de collecte est < 98 %. 2.2. Reconstruction/réhabilitation permettant d'améliorer le taux de charge pour les stations d'épuration où celui-ci est problématique
Priorité 3	Zones captives (périphériques) dont le taux de collecte est < 98 %.
Priorité 4	Solde de toute zone reprise en assainissement collectif.

La priorité d'égouttage serait modulée en fonction des éléments suivants :

- l'**opportunité d'égouttage** : en cas de travaux d'égouttage non conjoints avec d'autres travaux en vue d'une coordination avec d'autres impétrants ou le gestionnaire de voirie, la priorité d'égouttage est diminuée d'un niveau ;
- l'**état de l'épuration** : lorsque l'épuration (station et collecteur) n'est pas reprise à un programme d'investissements, la priorité d'égouttage est diminuée d'un niveau.

En outre, les modalités d'application de ces priorités sont définies comme suit :

- la S.P.G.E. se concentre prioritairement sur la réalisation de l'égouttage de priorités « 1 » ou « 2 » ;
- un dossier de priorité moindre peut être introduit s'il répond à des impératifs locaux dûment justifiés, telle une décision judiciaire ;
- hormis cas de force majeure, un dossier de priorité moindre ne peut être accepté que si les objectifs d'une priorité plus élevée sont rencontrés au sein de la commune ;
- hormis le cas de figure prévu en priorité 2.2, les priorités d'égouttage ne s'appliquent pas lors de la reconstruction ou la réhabilitation d'égouts existants pour autant que la station d'épuration existe et que les travaux prévus se fassent conjointement avec d'autres travaux, qu'ils soient ou non subsidiés.

La priorité à accorder à un égouttage sera donc évaluée au sein de la commune elle-même.

On notera pour le surplus que, selon les informations disponibles au moment d'écrire ces lignes :

- les dossiers **exclusifs** ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2013-2016 et qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été mis en adjudication fin 2016 mais dont au moins l'avant-projet aurait été approuvé, pourraient être poursuivis en conservant leur priorité ; ceux qui ne répondraient pas à la condition ci-avant devraient être réinscrits dans la proposition de PIC 2017-2018 et leur priorité serait réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier ;
- les dossiers **conjoints** ayant fait l'objet d'une inscription dans le PIC 2013-2016 et qui, pour une raison quelconque, n'auraient pas été mis en adjudication fin 2016 mais dont au moins l'avant-projet aurait été approuvé, pourraient être réinscrits dans la proposition de PIC 2017-2018. Leur priorité serait toutefois réévaluée en fonction de l'état d'avancement du dossier.

Il est donc primordial que notre Intercommunale travaille en étroite collaboration avec les communes à l'élaboration de leur programme de manière à s'inscrire dans les objectifs précités et ce, dans les meilleurs délais.

Même si les deux contentieux européens ont pu être contenus dans des délais et des conséquences raisonnables grâce notamment aux investissements massifs des villes et communes dans des travaux prioritaires d'égouttage, l'effort devra se maintenir dans les prochaines années pour atteindre les objectifs fixés par les plans de gestion des bassins hydrographiques wallons. L'A.I.D.E. mettra en œuvre tous les moyens nécessaires pour que, en étroite collaboration avec les communes, ces objectifs soient atteints dans des délais raisonnables.

C) LE FINANCEMENT

Le système de financement de l'égouttage prioritaire permet une diminution substantielle de l'intervention communale dans le coût des travaux d'égouttage selon les modalités suivantes :

- la propriété de l'égouttage prioritaire est transférée de la commune à la S.P.G.E. en vue de son exonération de la TVA. Pour la pose de nouvelles canalisations, la S.P.G.E. devient le maître d'ouvrage à la place de la commune, mission ensuite déléguée à l'organisme d'assainissement agréé (O.A.A.), l'A.I.D.E. en province de Liège ;
- le coût de l'emprunt est pris en charge par la S.P.G.E. ;
- la participation financière de la commune est *a priori* de 42 % du coût des travaux sauf deux exceptions :
    - en cas de faible densité de l'habitat lors de la proposition de pose de nouveaux égouts, plutôt qu'un report du dossier dans un programme ultérieur, le contrat d'égouttage propose à la commune une modulation du financement en fonction de la densité urbaine constatée sur terrain, la participation de la commune n'excédant toutefois jamais 80 % ;
    - la participation communale en cas de reconstruction d'un égout existant en mauvais état est réduite à 21 % pour autant que la section de la canalisation ne soit pas augmentée ;
- la participation financière de la commune se traduit par une prise de participation dans le capital « égouttage » de l'A.I.D.E, qui reprend directement des parts dans le capital de la S.P.G.E. pour un montant équivalent. Pour la réhabilitation de l'égouttage existant, la S.P.G.E. rachète à la commune les équipements à rénover pour l'euro symbolique. Sa participation est libérée par la commune en 20 ans maximum, avec un minimum de 5 % par an ;
- la réalisation des cadastres de réseaux d'égouttage, comprenant l'inspection visuelle des conduites et la caractérisation des ouvrages, est intégralement financée par la S.P.G.E. Toutefois, l'éventuel curage des canalisations, considéré comme une opération d'entretien courant, est à ce titre à charge de la commune.

A ce jour, septante-neuf communes de la Province de Liège ont adhéré au système de financement de l'égouttage prioritaire mis en place par le Gouvernement wallon depuis le 19 décembre 2002, les cinq dernières communes (AMEL, BURDINNE, CLAVIER, STOUMONT et TINLOT) n'étant a priori pas encore concernées par la réalisation d'égouts, ce qui pourrait être le cas si, lors de l'approbation des études de zone par le Gouvernement wallon, un régime d'assainissement collectif devait être affecté à certaines zones d'assainissement autonome ou transitoire situées sur leur territoire.

COMMUNES AYANT SIGNE LE CONTRAT D'EGOUTTAGE AU 31/12/2015

AMAY	DONCEEL	LIEGE	SAINT-VITH
ANS	ENGIS	LIERNEUX	SERAING
ANTHISNES	ESNEUX	LIMBOURG	SOUMAGNE
AUBEL	EUPEN	LINCENT	SPA
AWANS	FAIMES	LONTZEN	SPRIMONT
AYWAILLE	FERRIERES	MALMEDY	STAVELOT
BAELEN	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	MARCHIN	THEUX
BASSENGE	FLEMALLE	MODAVE	THIMISTER-CLERMONT
BERLOZ	FLERON	NANDRIN	TROIS-PONTS
BEYNE-HEUSAY	GEER	NEUPRE	TROOZ
BLEGNY	GRACE-HOLLOGNE	OLNE	VERLAINE
BRAIVES	HAMOIR	OREYE	VERVIERS
BULLINGEN	HANNUT	OUFFET	VILLERS-LE-BOUILLET
BURG-REULAND	HERON	OUPEYE	VISE
BUTGENBACH	HERSTAL	PEPINSTER	WAIMES
CHAUDFONTAINE	HERVE	PLOMBIERES	WANZE
COMBLAIN-AU-PONT	HUY	RAEREN	WAREMME
CRISNEE	JALHAY	REMICOURT	WASSEIGES
DALHEM	JUPRELLE	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	WELKENRAEDT
DISON	KELMIS	SAINT-NICOLAS	

LES INVESTISSEMENTS

Sur base des informations fournies par les P.A.S.H., avec toutes les réserves liées à la précision de ces documents, il resterait à réaliser approximativement 600 km d'égouts en province de Liège, toutes priorités confondues. Cette estimation ne tient pas compte des zones particulières (transitoires, d'équipements communautaires, etc.), en attente de la réalisation ou de l'approbation d'une étude de zone préconisant l'assainissement collectif. Soixante kilomètres de canalisations seraient concernés par ces zones.

L'ensemble des programmes triennaux et des programmes d'infrastructure 2010-2012 concernait approximativement 67 km de canalisations dont seule une minorité était relative à la rénovation de conduites existantes.

L'ensemble des actuels programmes d'investissements communaux et d'infrastructure 2013-2016 concerne approximativement 72 km de canalisations dont seule une minorité est relative à la rénovation de canalisations existantes.

L'effort devra donc est maintenu dans les prochaines années pour compléter les réseaux d'égouts de toutes les zones d'habitats de la province de Liège reprises en assainissement collectif aux P.A.S.H.

L'A.I.D.E., en étroite collaboration avec les villes et communes affiliées, met en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'atteindre ces objectifs dans des délais raisonnables.

Il est évident que plusieurs programmes d'investissements communaux seront encore nécessaires pour œuvrer dans ce sens.

4.CADASTRES

La directive 2007/2/CE *établissant une infrastructure d'information géographique dans la Communauté européenne*, mieux connue sous l'acronyme INSPIRE, enjoint les gestionnaires de réseaux, dont les communes, à disposer et à mettre à disposition du public, des cadastres des infrastructures enterrées dont ils sont propriétaires ou dont ils assurent la gestion. Les réseaux d'égouts sont visés par l'Article 6b et le point 6 de l'Annexe III de cette directive.

Afin de répondre à ces objectifs, à l'initiative conjointe des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E., est né le concept d'un S.I.G. (Système d'Information Géographique), centralisé pour tous les organismes d'assainissement agréés, reprenant les informations topographiques nécessaires à la localisation précise des ouvrages, leurs caractéristiques intrinsèques (comme par exemple : les matériaux constitutifs, le type de trappillon, les moyens d'accès, etc.) ainsi que des documents tels que photos, endoscopies, etc.

Ces informations, organisées sous forme de base de données, permettent de rencontrer plusieurs objectifs :

- obtenir un cadastre précis des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis ;
- permettre une gestion rationnelle de la maintenance des ouvrages ;
- permettre un diagnostic et un suivi de l'état des canalisations et des accessoires, une caractérisation de l'état des infrastructures et une programmation des interventions de réhabilitation ou de remplacement ;
- permettre, à terme, la mise en ligne (via le web) des informations relatives à la localisation (voire les plans après pose) des ouvrages, à destination des concessionnaires et entrepreneurs ;
- permettre, via l'exportation des données dans un logiciel approprié et le couplage avec un modèle numérique de terrain (occupation du sol, degré d'imperméabilisation et coefficient de ruissellement, topographie, etc.), la réalisation de simulations hydrauliques afin de vérifier la capacité des réseaux existants et futurs ;
- apporter une réponse aux exigences de la directive 2007/2 précitée (INSPIRE) en ce qui concerne les réseaux d'égouttage communaux et, d'une manière générale, des installations de collecte et de traitement des eaux.

Cette initiative commune et d'intérêt collectif a été concrétisée, dans ses aspects techniques, organisationnels et financiers, par une convention établie en juillet 2009 entre la S.P.G.E et chacun des organismes d'assainissement agréés.

Cette convention fixe les droits et obligations réciproques de la S.P.G.E. et de l'A.I.D.E. En résumé, la S.P.G.E. s'occupe des aspects techniques (matériel informatique commun, logiciel InfoNet de gestion, structuration, standardisation et maintenance de la base de données et des modalités d'acquisition, mise en ligne des informations cartographiques résultantes, gestion des droits d'accès, etc.), l'A.I.D.E., quant à elle, alimente la base de données à l'occasion des nouveaux chantiers et à l'aide de marchés de cadastre pour les ouvrages existants. Elle s'engage également à exploiter la base de données dans le cadre de l'exploitation des ouvrages.

Les données recueillies lors des cadastres sont à destination exclusive de la S.P.G.E., de l'A.I.D.E. et des communes, chacune en fonction de son ressort territorial. Les données ne peuvent être vendues, cédées ou transmises à des tiers que moyennant l'accord écrit explicite des parties concernées.

La convention prévoit également la possibilité pour la S.P.G.E. d'acquérir des données existantes, selon des modalités à définir.

Après quelques études pilotes qui ont permis d'optimaliser les procédures d'acquisition des données et la structure de la base de données, divers marchés de cadastre ont été lancés pour recueillir les informations sur des réseaux existants. Les cadastres spécifiques à la reconnaissance des réseaux d'égouttage existants relèvent de l'égouttage prioritaire et doivent être repris dans un plan triennal.

A sa demande, un programme de cadastres a été proposé et approuvé par la S.P.G.E. pour la période 2010-2015 en vue de pouvoir disposer, au terme de ces cinq années :

- dans le cadre de DIHEC, d'un cadastre complet des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis (collecteurs, stations de pompage, stations d'épuration, etc.) lui appartenant ;
- dans le cadre de DIHEC, d'un cadastre complet des ouvrages d'assainissement et d'assainissement-bis (collecteurs, stations de pompage, stations d'épuration, etc.) réalisés avant sa création ;
- dans le cadre du budget précité, d'un cadastre complet des égouts lui appartenant.

Pour bénéficier d'un financement de la S.P.G.E., les cadastres des égouts communaux doivent être inscrits dans les plans triennaux, les plans d'infrastructure ou les plans d'investissements communaux. Il est également possible, pour les agglomérations relevant des contentieux européens, de faire financer des cadastres dans le cadre du budget spécial voté par le Gouvernement wallon, il faut toutefois souligner que, dans le cadre de ce budget, les éventuels curages de canalisations restent exclusivement à charge communale.

Les résultats de ces cadastres sont intégrés dans le S.I.G. précité qui permet notamment l'édition de cartes thématiques. Couplés à un examen visuel et des simulations hydrodynamiques, ils permettent l'élaboration d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage communal, proposé par l'A.I.D.E. comme service à ses affiliés, en vue d'une gestion durable et efficace des réseaux et ouvrages d'assainissement.

L'exactitude des données, notamment topographiques, est garantie par le recours obligatoire à des géomètres-experts, exigence déjà présente dans les marchés de travaux de l'A.I.D.E. depuis 2007, y compris pour les travaux d'égouttage. Ces géomètres sont également chargés, depuis le 1er septembre 2009, de caractériser les ouvrages selon un canevas précis permettant l'intégration des données dans la base de données InfoNet.

Une cellule spécifique a été créée au sein de la direction Investissements, avec engagement d'un géomaticien spécialisé en S.I.G. (système d'information géographique) pour veiller à la cohérence et l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation correcte de la base de données et au développement de l'exploitation de celles-ci. Les prestations de cet agent sont prises en charge par la S.P.G.E. dans le cadre des frais d'exploitation. Un agent technique a été affecté au suivi et à la surveillance des opérations de cadastre sur terrain. Deux agents du département « Réalisation » sont actuellement affectés, à tour de rôle, à la réalisation de cadastres par l'A.I.D.E.

Les cadastres qui ne sont pas réalisés par le personnel interne à l'A.I.D.E. font l'objet de marchés de services dont l'étude, la direction et la surveillance sont rémunérées par la S.P.G.E. selon les termes du contrat de service.

Fin 2015, la situation des différents marchés de cadastre est la suivante.

CADASTRE DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT -BIS

Le réseau de collecteurs supérieurs, inférieurs et mixtes de démergement, des exutoires et des conduites de refoulement compte quelque 216 km de canalisations.

Le cadastre de ces réseaux avait été programmé sur cinq années (2011-2015) et deux premiers marchés ont été attribués à des prestataires de services extérieurs. Toutefois, vu la complexité de ces cadastres et l'importance des mesures de sécurité qui doivent être prises (tant en termes de sécurité routière qu'en termes de démergement proprement dit), le solde de ces cadastres sera réalisé en interne. L'avancement de ces dossiers au 31 décembre 2015 est faible (15 %) du fait de la complexité des ouvrages et de la disponibilité du personnel. Il est cependant repris dans le tableau ci-dessous.

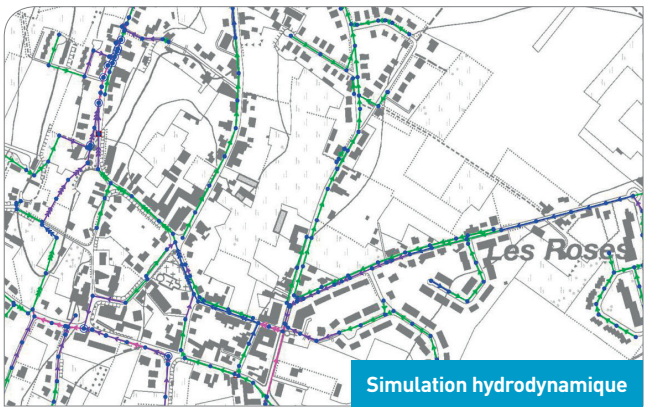

Simulation hydrodynamique

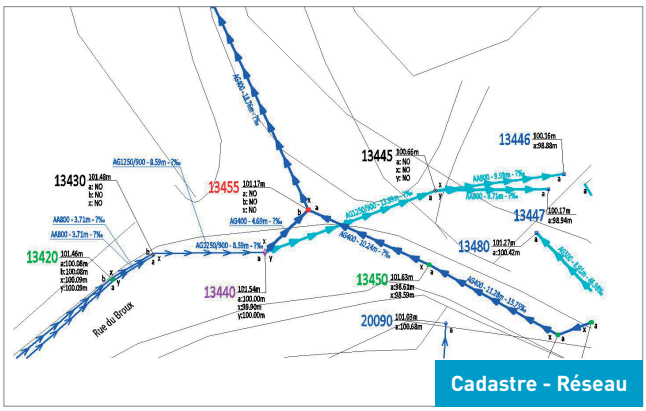

Cadastre - Réseau

Dossiers	Longueur	Montants hTVA	Etat du dossier
Cadastre des réseaux des stations de pompage de démergement n°3, 5 et 6 de Seraing et du réseau de la station de pompage n°2 de Cheratte	18,5 km	184.062 €	Finalisé
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - zone d'exploitation 00 (partie 4 - amont de Liège, rive droite) - 2011 - Lot 4	13,3 km	71.725 €	Finalisé
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - zone d'exploitation 00 (partie 1 - amont de Liège, rive gauche)	61 km	366.300 €	En étude
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - zone d'exploitation 00 (partie 2 - amont de Liège, rive gauche)	47 km	281.000 €	En étude
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - zone d'exploitation 00 (partie 3 - amont de Liège, rive droite)	21,7 km	201.500 €	En étude
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - Zone 00, partie 5	24,4 km	146.500 €	En étude
Cadastre des réseaux d'assainissement-bis - Zone 00, partie 6	30 km	180.000 €	En étude

CADASTRE DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le réseau de collecteurs et conduites de refoulement liés aux configurations d'assainissement compte quelque 307 km de canalisations posées ou rénovées par l'A.I.D.E.

Le cadastre des réseaux posés avant le 1er septembre 2009 (date à partir de laquelle toute construction d'un nouvel ouvrage fait l'objet d'un cadastre devant être intégré dans InfoNet) est programmé en 5 années (2011-2015) et, vu l'ampleur, fait l'objet de marchés de services. L'avancement de ces dossiers au 31 décembre 2015 est repris dans le tableau ci-dessous

Dossiers	Longueur	Montants hTVA	Etat du dossier
Cadastre de l'arrondissement de Waremme	29,7 km	9.194 €	Finalisé
Cadastre de réseaux d'assainissement - zones d'exploitation n°02 (partie 1), 04, 06 et 08 - 2011 - Lot 2	27,6 km	36.560 €	Finalisé
Cadastre de réseaux d'assainissement - zone d'exploitation n°03 - 2011 - Lot 1.	19,5 km	34.080 €	Finalisé
Cadastre des réseaux d'assainissement - zones d'exploitation 12, 13 et 14 - 2011 - Lot 3	14,8 km	21.050 €	Finalisé
Cadastre de réseaux d'assainissement - zone d'exploitation n°09 (partie 1) - Lot 1	45,5 km	68.845 €	Marché en cours
Cadastre des réseaux d'assainissement - zone d'exploitation 09 (partie 2) - Lot 2	43,1 km	68.300 €	Marché en cours
Cadastre de réseaux d'assainissement - zones d'exploitation n°01, 02 (partie 2), 05, 10, 11 et 15	52 km	96.575 €	Marché en cours
Cadastre des réseaux d'assainissement - zone d'exploitation 00 - compléments	n.c.		

CADASTRE D'ÉGOUTTAGE APPARTENANT À LA S.P.G.E.

Les égouts communaux réalisés par la S.P.G.E. dans le cadre des contrats d'agglomération avant le 1er septembre 2009 représentent quelque 175 km de canalisations. Pour rappel, à partir du 1er septembre 2009, tout nouvel ouvrage fait l'objet d'un cadastre devant être intégré dans InfoNet.

La caractérisation des ouvrages posés dans ce cadre est réalisée en interne, commune par commune, avec l'aide d'agents communaux mis gracieusement à disposition lors des opérations d'inspection.

L'avancement de ces cadastres au 31 décembre 2015 est repris dans le tableau ci-dessous, pour un total de 98,6 km d'égouts cadastrés.

Villes et communes concernées	Longueur (km)
AMAY	2,907
ANS	0,163
ANTHISNES	1,050
AWANS	2,200
AYWAILLE	2,370
BAELEN	1,535
BASSENGE	0,224
BERLOZ	1,088
BLEGNY	1,775
BRAIVES	1,135
BULLINGEN	0,563
BUTGENBACH	0,656
CHAUDFONTAINE	1,841
DALHEM	1,931
DISON	1,491
DONCEEL	34,911
ENGIS	0,395
EUPEN	2,724
FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	1,359
GEER	1,092

Villes et communes concernées	Longueur (km)
GRACE-HOLLOGNE	3,013
HANNUT	5,244
HERSTAL	2,807
HUY	2,889
KELMIS	0,417
LIERNEUX	0,790
LINCENT	0,623
LONTZEN	1,859
MALMEDY	0,825
MARCHIN	1,312
OREYE	2,600
REMICOURT	0,398
SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	2,000
SAINT-NICOLAS	0,091
SERAING	0,734
TROIS-PONTS	1,286
VERLAINE	2,314
VERVIERS	0,898
VILLERS-LE- BOUILLET	1,497
WANZE	2,45
WAREMME	3,18

CADASTRE D'ÉGOUTTAGE APPARTENANT AUX VILLES ET COMMUNES ET INSCRIT DANS DES PLANS TRIENNAUX OU D'INFRASTRUCTURE

Les égouts communaux posés antérieurement aux contrats d'agglomération ou en dehors de ceux-ci représentent environ 3.510 km de canalisations en province de Liège.

Le cadastre de ces réseaux est soit proposé par la commune dans le cadre de ses plans triennaux ou d'infrastructure soit suggéré par l'A.I.D.E. dans le cadre de l'amélioration de la qualité des eaux usées à traiter dans les stations d'épuration. La S.P.G.E. finance ces dossiers à 100 % et en fonction de ses disponibilités budgétaires. On rappelle que si des curages sont nécessaires pour la réalisation d'endoscopies, ceux-ci sont à charge exclusive de la commune.

L'avancement des cadastres d'égouttages communaux réalisés par l'A.I.D.E. au 31 décembre 2015 est repris dans le tableau ci-dessous.

Villes et communes	Dossiers	Longueur (km)	Montants hTVA	Etat du dossier
AMAY	Cadastre du réseau d'égouttage du quartier du Roua	2	22.265 €	Finalisé
AWANS	Cadastre du ruisseau du Grand Roua et du réseau d'égouttage d'Awans	31	177.973 €	Finalisé
AWANS (Awans, Fooz, Hognoul, Othée et Villers-l'Evêque)	Cadastre du réseau d'égouttage d'Awans - Awans (partie), Fooz, Hognoul, Othée et Villers-l'Evêque	36	344.299 €	Finalisé
AYWAILLE	Cadastre du réseau d'égouttage de la rue de Marche	2,5	32.645 €	Finalisé
BAELEN	Cadastre du réseau d'égouttage de Baelen	14,5	20.475 €	
BLEGNY	Cadastre du réseau d'égouttage du quartier des rues Parfondvaux, Champ de Pihot et des Anémones	4	37.108 €	Finalisé
BRAIVES	Cadastre des réseaux d'égouttage du bassin technique de la station d'épuration de Braives-Latinnne	41,6	65.650 €	Etudes en cours
BUTGENBACH (Bütgenbach, Berg, Weywertz, Elsenborn et Nidrum)	Cadastre du réseau d'égouttage de Bütgenbach: Bütgenbach, Berg, Weywertz, Elsenborn et Nidrum	35	197.464 €	Finalisé
CHAUDFONTAINE	Cadastre du réseau d'égouttage d'Embourg (phase 1)	39,5	110.000 €	
DONCEEL	Cadastre du village de Donceel	17,5	82.950 €	Finalisé
EUPEN	Mise à jour du cadastre de la Ville d'Eupen	130	125.400 €	Etudes en cours
GRACE-HOLLOGNE	Cadastre du réseau d'égouttage de Grâce-Hollogne (phase 1)	33,5	100.800 €	
HANNUT	Cadastre du réseau d'égouttage de Hannut (Crehen et Thisnes, Grand-Hallet, Petit-Hallet)	23	64.600 €	Finalisé (interne)
HERVE	Cadastre du réseau d'égouttage de la Ville de Herve - 1ère partie	6	31.289 €	Finalisé
HERVE	Cadastre des réseaux de collecte de la station d'épuration de Herve et du réseau d'égouttage (2ème partie)	5,1	4.415 €	Finalisé
LIEGE	Réparation des égouts de priorité 1 - zone IV - lot 1 : Cadastre du réseau d'assainissement de la Place Saint-Lambert	9	62.301 €	Finalisé
NEUPRE (Neuville-en-Condroz)	Cadastre du réseau d'égouttage de Neuville-en-Condroz (1ère phase)	24,5	195.978 €	Finalisé
OREYE	Cadastre du centre d'Oreye	4,8	4.900 €	Finalisé

OUFFET	Cadastre d'Ouffet (Ouffet, Ellemelle et Warzée)	20	94.001 €	Marché en cours
OUPEYE (Hermalle-sous-Argenteau)	Cadastre du réseau d'Hermalle-sous-Argenteau	8,5	86.385 €	Finalisé
OUPEYE (Hermée)	Cadastre du réseau d'égouttage du village de Hermée	23,5	26.000 €	Finalisé
OUPEYE (Hermée, Heure-le-Romain, Haccourt)	Cadastre du réseau d'égouttage d'Oupeye (partie) : Hermée, Heure-le-Romain et Haccourt	49,5	348.613 €	Faillitte adjudicataire
REMICOURT	Cadastre du réseau d'égouttage de Remicourt (phase 1)	42,4	94.040 €	En cours (interne)
RAEREN (Hauset, Eynatten et Lichtenbusch)	Cadastre du réseau d'égouttage de Hauset, Eynatten et Lichtenbusch	26	129.245 €	Marché en cours
SAINT-NICOLAS	Cadastre du réseau d'égouttage de Saint-Nicolas - Phase 1	45	94.290 €	Finalisé
SANKT-VITH	Cadastre du réseau d'égouttage de Sankt-Vith (phase 1)	21	66.000 €	
SANKT-VITH (Recht et Rodt)	Cadastre du réseau d'égouttage de Recht et de Rodt	15,5	160.644 €	Finalisé
SERAING (Ougrée, Seraing)	Cadastre du réseau d'égouttage de Seraing (phase 1 - zone Est) - lot 1	23,3	38.093 €	Marché en cours
SERAING (Boncelles)	Cadastre du réseau d'égouttage de Seraing (phase 1 - zone Est) - lot 2	25,3	41.285 €	Marché en cours
SERAING (Ougrée)	Cadastre du réseau d'égouttage de Seraing (phase 1 - zone Est) - lot 3	33,6	62.980 €	Marché en cours
STAVELOT	Cadastre du réseau d'égouttage de Stavelot	15,7	44.878 €	Marché en cours
VERVIERS	Cadastre du réseau d'égouttage de Verviers - phase 1 - Heusy zones est et ouest	87	211.100 €	Marché en cours
WAREMME (Oleye)	Cadastre du réseau d'égouttage du quartier d'Oleye	8	43.920 €	Finalisé

Les cadastres de réseaux d'égouts communaux programmés ou réalisés représentent environ 903 km de canalisations en Province de Liège.

Relevé de cadastre

Zoomage

5.SERVICES AUX COMMUNES ET INTERVENTION DE LA PROVINCE

De longue date, l'A.I.D.E. met ses compétences au service des villes et communes de la province de Liège.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a jeté les bases du développement des services rendus par l'A.I.D.E. aux villes et communes de la province de Liège.

Le plan stratégique adopté résultait d'un processus analytique et décisionnel découlant de la volonté du Conseil d'administration de l'A.I.D.E., en date du 2 mai 2011, « *de développer les services rendus aux communes pour lesquels il n'est pas prévu de rémunération. Dans ce type de services, il sera veillé au respect d'un équilibre entre les différents types de communes* ».

En date du 20 juin 2011, l'Assemblée générale a décidé d'affecter 3.440.000 € en réserves disponibles. Considérant que les excédents budgétaires devaient être affectés à des prestations et services liés au cycle de l'eau et plus particulièrement à ce qui relève du coût-vérité à l'assainissement (C.V.A.) et au profit des communes associées, l'Assemblée générale a considéré que le budget nécessaire pour développer les services rendus aux communes serait totalement à charge de l'Association. Ce montant vient en appoint du budget de 292.000 € que la Province de Liège attribue annuellement consacrant ainsi sa participation active dans les problèmes d'environnement. Nous remercions, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

Les services aux communes sont désormais concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Le service aux communes fonctionne au travers d'un guichet unique qui centralise les demandes et coordonne les réponses.

Les services que l'A.I.D.E. rend aux villes et communes de la Province de Liège sont proposés sous la forme d'un pack de base et de quatre modules qui, en 2015, ont fait l'objet d'une réorganisation et, pour certains, d'une requalification, afin de correspondre à l'évolution et au développement des services rendus aux communes :

- le « pack de base » ;
- le module « gestion patrimoniale de l'égouttage » ;
- le module « missions spécifiques » ;
- le module « aide à l'exploitation » ;
- le module « gestion et traitement des déchets de réseaux ».

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept « *in house* » et, à ce titre, ne sont pas des marchés qui relèvent de la législation sur les marchés publics.

L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

5.1. ACTIVITES 2015

Suite au développement, à l'évolution et à l'organisation des services proposés, une campagne de sensibilisation des villes et communes a débuté en septembre 2015 et a permis de rencontrer quinze communes en quatre mois. Ces rencontres s'effectuent en présence de membres du collège communal, du bourgmestre ou de représentants de divers services et de l'ingénieur de l'A.I.D.E. concerné par l'égouttage. Ce dernier assure ensuite le suivi de la rencontre.

5.1.1. LE PACK DE BASE

Les services proposés dans le **pack de base** ont été scindés en deux catégories.

Les **services généraux** regroupent les prestations inhérentes à l'objet de notre Intercommunale, qui concernent directement ou indirectement toutes les communes. Certains de ces services font partie des missions obligatoires confiées à l'A.I.D.E. par la S.P.G.E., avec ou sans rémunération. Les services généraux non rémunérés sont portés sur le budget provincial :

- *la gestion des PASH ;*
- *les études de zones et leur suivi ;*
- *l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques ;*
- *le suivi du phénomène de remontée de nappes aquifères ;*
- *les études hydrauliques générales ;*
- *le cadastre des réseaux ;*
- *l'aide à la définition des besoins et à la planification des investissements ;*
- *l'exploitation des déversoirs d'orage communaux ;*
- *le conseil et l'information des villes et communes ;*
- *les visites d'ouvrages et participation à diverses manifestations ;*
- *la participation aux contrats de rivières ;*
- *l'organisation de séminaires d'information des agents communaux ;*
- *la réalisation de supports d'information pour les particuliers.*

Les **services à la carte** regroupent les services offerts individuellement aux communes dès lors que ces dernières sont affiliées au capital C de l'intercommunale et qu'elles en font la demande :

- *la remise d'avis, l'expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout ou d'assainissement autonome ;*
- *les vis sur les permis d'urbanisme ;*
- *l'examen de problèmes locaux de gestion des eaux ;*
- *la tenue d'un registre des raccordements particuliers ;*
- *les audits d'ouvrages ;*
- *les endoscopies de contrôle ;*
- *l'analyse des cadastres ;*
- *les projets d'assainissement autonome groupé ;*
- *la formation des agents communaux.*

De manière générale, toutes les communes bénéficient à un moment ou un autre d'un ou plusieurs services gratuits du pack de base.

Certains services nécessitent quelques explications.

Les services **« *Remise d'avis, expertise sur la situation de particuliers en matière de raccordement à l'égout ou d'assainissement autonome* »** et **« *Examen de problèmes locaux de gestion des eaux* »**, rendus gratuitement, nécessitent d'importantes prestations sur terrain. En 2015, 44 services de ce type ont été rendus.

En 2015, le service consistant à ***« Remettre un avis sur les permis d'urbanisme »*** a généré de nombreuses prestations. Vu le nombre croissant de dossiers à analyser (216 en 2015), leur traitement a été harmonisé. Des documents types et une procédure de traitement des dossiers ont été mis au point par les agents des Directions Investissements et Exploitation.

Désormais, toute demande de permis d'urbanisme ou d'urbanisation est vérifiée tant pour la gestion des eaux usées que pour celle des eaux de ruissellement.

En ce qui concerne ***« l'élaboration et la gestion des P.A.S.H »***, pour rappel, la Directive européenne établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, publiée le 22 décembre 2000, a pour objectif général d'assurer le bon état des ressources en eau de l'Union européenne avant décembre 2015. Sa transcription dans le droit régional wallon a apporté un certain nombre de modifications importantes au niveau de la politique d'assainissement des eaux usées domestiques.

Dans l'optique d'une gestion intégrée du cycle de l'eau à l'échelle d'un district hydrographique, ce sont aujourd'hui les plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (P.A.S.H.) qui fixent, pour chaque zone destinée à l'urbanisation, le régime d'assainissement des eaux urbaines résiduaires : collectif, autonome ou transitoire.

Les P.A.S.H. définissent les régimes d'assainissement (collectif, transitoire, autonome) qui sont applicables sur le territoire et renseignent, à titre indicatif, les ouvrages d'assainissement collectifs, existants ou futurs. Les P.A.S.H. ont été publiés au Moniteur belge et sont complétés par les dispositions du Code de l'eau qui fixe notamment les droits et obligations liés aux différents régimes d'assainissement.

L'A.I.D.E. est chargée par le Code de l'eau d'instruire les modifications de régimes d'assainissement qui sont demandées par les communes, qui sont mises en évidence lors de l'examen approfondi des configurations d'assainissement ou qui sont dictées par les études des zones d'assainissement autonome prioritaires.

L'A.I.D.E. a contribué à dresser les P.A.S.H. pour les six sous-bassins hydrographiques qui concernent le territoire de la Province de Liège : Amblève, Dyle-Gette, Meuse aval, Moselle, Ourthe et Vesdre. Elle a également activement contribué aux procédures d'adoption de ces documents en participant aux nombreuses réunions d'information du public dans le cadre des enquêtes légales.

Ces P.A.S.H. doivent être régulièrement mis à jour. L'A.I.D.E. est chargée d'instruire la mise à jour des P.A.S.H. par des études conduites de manière similaire aux études de zone, en vue de modifier le régime d'assainissement de zones urbanisables. Ces études sont conduites à la demande des communes ou menées d'initiative par l'A.I.D.E., en accord avec celles-ci.

Ce service trouve sa base légale dans le Code de l'eau.

Les rapports établis par l'A.I.D.E., après validation par la commune, sont transmis à la S.P.G.E. en vue de la mise à jour des P.A.S.H.

Les modifications ne deviennent effectives qu'après l'approbation de la modification du P.A.S.H. par le Gouvernement wallon et sa parution au Moniteur belge. Cette procédure comprend la consultation des communes et la réalisation, par leurs soins, d'une enquête publique. L'A.I.D.E. assure un soutien technique et informatif des communes dans le cadre de ces obligations légales.

En 2015, les demandes de modification de régime d'assainissement ont concerné les villes et communes de Juprelle (Rue de Houtain), de Liège (Rue de Beyne), de Neupré (Rue du Moulin), de Trooz (Au Péry), de Visé (Chemin de Richelle) et de Wasseiges (Clos du Lac).

En 2015, avec l'appui des organismes d'assainissement, la S.P.G.E. a poursuivi la première mise à jour des P.A.S.H. wallons depuis leur publication initiale. Pour la province de Liège seul le P.A.S.H. modifié de la Moselle devait encore être adopté par le Gouvernement wallon, c'est chose faite depuis le 5 mars 2015.

1. Services généraux : études de zone et leur suivi

Etudes des zones d'assainissement autonome prioritaires

L'arrêté ministériel du 27 avril 2007 déterminant les zones prioritaires en zone d'assainissement autonome est paru au Moniteur belge du 7 juin 2007. Les études de zone ont pour objectif de déterminer, pour la portion de territoire couverte par des zones prioritaires, le régime d'assainissement le plus adéquat, autonome ou collectif.

La S.P.G.E. a mandaté l'A.I.D.E. en vue de la réalisation de ces études en province de Liège.

La priorité est donnée aux habitations existantes situées dans ces zones dites prioritaires et dont les eaux usées rejetées ont une incidence environnementale sur :

- les zones de baignade et leurs zones d'amont ;
- les zones de prévention des captages d'eau potable arrêtées ;
- certaines masses d'eau à risque de non atteinte du bon état en 2015 ;
- les masses d'eau nécessitant des mesures spécifiques en rapport avec la protection des espèces visées par le réseau *Natura 2000*.

L'A.I.D.E. est également chargée de réaliser les études de zone préalablement à la fixation des zones de prévention de captage par le Gouvernement wallon. Cette façon de procéder donne davantage de cohérence entre la décision de protection et les mesures éventuellement nécessaires pour assurer cette protection. La réalisation de ces études dépend essentiellement des demandes formulées par les préleveurs d'eau (publics ou privés) et, par nature, sont difficilement programmables. De même, l'ampleur de ces études est très variable en fonction de l'étendue géographique des aquifères concernés et de leur vulnérabilité naturelle.

Lors de l'approbation des études de zone par arrêté ministériel, les organismes d'assainissement sont chargés d'informer individuellement les propriétaires des immeubles, reconnus comme ayant une incidence sur les masses d'eau prioritaires, de leurs obligations en matière d'assainissement des eaux.

Outre l'établissement des listes de propriétaires et l'envoi de courriers nominatifs, cette obligation légale qui incombe à l'A.I.D.E. pour son ressort territorial implique des prestations d'information collective (à la demande des communes) ou individuelle (conseils techniques et administratifs, information sur les possibilités de primes, etc.).

En province de Liège, 62 zones de nature et d'ampleur géographiques diverses doivent être étudiées prioritairement. En plus de ces études, à la demande de la S.P.G.E., l'A.I.D.E. réalise une étude de zone pour chaque zone de prévention de captage d'eau potable dont les périmètres sont en cours d'approbation.

Situation des études de zone par sous-bassin hydrographique :

SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE L'AMBLÈVE		
Dénomination de l'étude de zone	**Communes concernées**	**Situation**
Masse d'eau à risque AM11R Etude commune AIDE et AIVE	Trois-Ponts	En cours
	Lierneux	
	Vielsalm	
Zone de baignade de Coo	Stavelot	En cours
	Trois-Ponts	
Masse d'eau à risque AM14R	Stavelot	Finalisée en 2010
	Stoumont	
	Trois-Ponts	
Masse d'eau à risque AM16R	Malmedy	En cours
	Waimes	
Zone de baignade de Nonceveux	Aywaille	Finalisée en 2011
	Stoumont	
	Theux	

Zone de baignade de Robertville	Waimes	Finalisée en 2009
	Bütgenbach	
Zone de baignade de Bütgenbach	Büllingen	Finalisée en 2010
	Bütgenbach	
Zone de baignade de Recht	Sankt-Vith	Finalisée en 2010
Sept petites zones de prévention de captage	Divers	Finalisée en 2009
Captage Robertville Lac G1 (SWDE 082)	Waimes	Finalisée en 2009
Captage Waimes - Champagne D1 (SWDE 002)	Waimes	Approuvée en 2012
Captage Puits et Sources (SA Bru-Chevron 01)	Stoumont	Finalisée en 2009
	Ferrières	
Captage Mont D1, D2, D3 (SWDE 056)	Aywaille	Finalisée en 2009
Captage La Reid-Haut Regard D1, D2, D3, D4 (SWDE 095)	Theux	Approuvée en 2012
Captage Petit Spai AD2, AD3	Trois-Ponts	Finalisée en 2009
Captage Butgenbach P2 (AC Bütgenbach 010)	Bütgenbach	Approuvée en 2012
Captage Puits Hütte (AC Bütgenbach 04)	Bütgenbach	Approuvée en 2012
Captage Rodtervenn DR1, DR2et DR3, Rodt Puits 92,99-1, 99-2 et 99-3 (AC Sankt-Vith 01)	Sankt-Vith	Approuvée en 2012

SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA DYLE-GETTE		
Dénomination de l'étude de zone	**Communes concernées**	**Situation**
Captage Jandrain – Jandrenouille (Hannut - SWDE044)	Hannut	Finalisée en 2011

SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA MEUSE-AVAL		
Dénomination de l'étude de zone	**Communes concernées**	**Situation**
Masse d'eau à risque MV24R	Plombières	A initier
	Welkenraedt	
Captage Puits communal P1 Sourbrodt (SWDE082)	Waimes	Finalisée en 2011
Captage Ecluse P1 à P4 (SWDE004)	Amay	A initier
Captage Avins P1, P2 (SWDE035)	Braives	A initier
	Burdinne	
	Hannut	
	Wasseiges	
Captage Gemmenich D1 La Clouse (SWDE047)	Plombières	A initier
Captages Waremme P1, P2, Bovenistier-Waremme P3, Bovenistier-village P4 (SWDE054)	Faimes	A initier
	Waremme	
Captage P1 (SWDE094)	Donceel	A initier
	Remicourt	
Captage P2 (SWDE113)	Remicourt	A initier
Captage Puits P8 P9 P10 P11 (SA Interbrew)	Liège	A initier
Captage Kon-Tiki P1 (KONTIKI)	Plombières	A initier
Captage Bas Oha P4 P5 (SWDE053)	Wanze	A initier
Captages Petit Avin, Pré à la Fontaine (CIESAC02)	Clavier	En cours
Captage d'Eben-Emael (SWDE015)	Bassenge	Finalisée en 2012

Captage Vivegnis P1, P2, P3, P4 et P6 (SWDE 045)	Oupeye	Finalisée en 2012
Captage Saint-André Loneux G1 (SWDE101)	Blegny	A initier
	Herve	
Captage Ben-Ahin (VIVAQUA)	Huy	Finalisée en 2012
Captage Modave (VIVAQUA)	Modave	En cours
	Clavier	
Captage de Glons Bas-Slins (SWDE016)	Bassenge	Finalisée en 2012
Captage de Saint-Pierre (CILE004)	Modave	En cours
Captages La Vanne, Grand Avin La Fontaine (CIESAC 01)	Clavier	Finalisée en 2011
Captage Havelange (Château de Bouillon) (VIVAQUA22)	Havelange	A initier
	Clavier	
Captage de Marchin, Chemin de Jamagne (VIVAQUA002)	Marchin	A initier
Captage Elsenborn Puits Kuchelscheid (BUTGENBACH06)	Bütgenbach	A initier
Captage Robertville Drain Pannensterz (BUTGENBACH07)	Bütgenbach	A initier

SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA MOSELLE		
Dénomination de l'étude de zone	**Communes concernées**	**Situation**
Zone de baignade Ouren	Burg-Reuland	En cours
Masse d'eau à risque ML06R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours
	Sankt-Vith	
	Amel	
Masse d'eau à risque ML05R (Natura 2000)	Burg-Reuland	En cours
	Gouvy	
Masse d'eau à risque ML04R (Natura 2000)	Burg-Reuland	Finalisée en 2010
	Sankt-Vith	
Masse d'eau à risque ML02R (Natura 2000)	Amel	Finalisée en 2010
	Sankt-Vith	

SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE L'OURTHE		
Dénomination de l'étude de zone	**Communes concernées**	**Situation**
Masse d'eau à risque OU30R	Anthisnes	Finalisée en 2009
	Hamoir	
	Ouffet	
	Comblain-au-Pont	
Masse d'eau à risque OU31R	Anthisnes	Finalisée en 2009
	Esneux	
	Nandrin	
	Neupré	
	Ouffet	
	Tinlot	

Captages du Néblon (CILE 002) Etude commune AIDE et AIVE	Clavier	Approuvée en 2012
	Ouffet	
	Durbuy	
Captage Pechet I, II (CILE 005)	Hamoir	Finalisée en 2009
Captage Filot Benite Fontaine D1 (SWDE 074)	Hamoir	Finalisée en 2009
Captage Werbomont D1, D2 (SWDE 072)	Ferrières	Approuvée en 2012
	Stoumont	
Captage Puits du Moulin	Aywaille	Finalisée en 2009
Captage En Tige de Ville	Tinlot	Finalisée en 2012

SOUS-BASSIN HYDROGRAPHIQUE DE LA VESDRE		
Dénomination de l'étude de zone	**Communes concernées**	**Situation**
Zone de baignade de Royompré	Jalhay	En cours
Masse d'eau à risque VE13R	Theux	En cours
	Jalhay	
	Spa	
Captages des eaux de Spa et environs (Spa)	Spa	En cours
	Jalhay	
	Stavelot	
	Stoumont	
	Theux	
Captage Heuvel P1, G1 (SWDE014)	Baelen	Approuvée en 2012
Captage Drains d'en bas, Drains d'en haut, Grand tunnel, la Chabotte, Source Derooz et Doux Fonds G1 (SWDE046)	Pepinster	Approuvée en 2012
Captage Rultak et Louveterie (AC Limbourg 02)	Limbourg	Approuvée en 2012
Captage Awieux (AC Theux05)	Theux	Finalisée en 2012
Masse d'eau à risque (VE01R)	Raeren	Finalisée en 2010

L'arrêté ministériel approuvant les conclusions d'une étude de zone fixe également l'échéance de mise en conformité des immeubles situés dans le périmètre de cette étude et confirmés en régime d'assainissement autonome. Ces immeubles doivent donc être équipés d'un système d'épuration individuel agréé pour une date précise.

Le Gouvernement wallon a confié aux O.A.A. le rôle d'informer individuellement les riverains concernés.

Les études de zone réalisées et transmises par l'A.I.D.E. ont reçu l'assentiment de la S.P.G.E. Leur approbation par le Ministre ayant l'eau dans ses attributions est en cours, priorité étant donnée aux études relatives aux zones de protection de captage. Par contre, les conclusions de ces études qui proposent des modifications de régime d'assainissement sont d'ores et déjà intégrées dans les modifications ou propositions de modification des P.A.S.H.

En 2015, aucune nouvelle étude de zone n'a été approuvée par le Ministre ayant l'eau dans ses attributions.

Etudes des zones d'assainissement transitoire

Comme précisé ci-avant, les P.A.S.H. déterminent les régimes d'assainissement applicables sur tout le territoire wallon : collectif, autonome ou transitoire.

Le régime d'assainissement transitoire est voué à évoluer soit vers l'assainissement collectif, soit vers l'assainissement autonome. Conformément au Code wallon de l'eau, des investigations complémentaires doivent permettre de faire ce choix. Ces investigations sont menées de manière similaire aux études de zone dont question ci-avant.

L'A.I.D.E. a pour mission de réaliser les études qui permettent d'affecter un régime d'assainissement définitif aux zones classées en régimes d'assainissement transitoire lors de l'élaboration des P.A.S.H. et pour lesquelles il était impossible alors de déterminer le régime adéquat.

Quand elles se présentaient dans les études de zone précitées, les zones reprises en assainissement transitoire dans les plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique (P.A.S.H.) ont été incluses dans les études afin d'y proposer également un régime d'assainissement définitif.

On notera qu'à l'inverse des études de zone, si la zone en régime transitoire n'est pas reprise dans une zone prioritaire, l'attribution d'un régime d'assainissement, collectif ou autonome, n'entraîne aucune obligation de mise en conformité immédiate pour les communes ou les particuliers. Elles se traduisent à tout le moins par une modification du P.A.S.H. correspondant.

En 2015, la zone d'assainissement transitoire située le long de la Route Charlemagne (communes de Welkenraedt et Lontzen) est en cours d'étude par l'A.I.D.E.

En ce qui concerne ***« l'instruction des demandes de permis d'environnement et permis uniques »***, dans le cadre de la législation sur les permis d'environnement, l'A.I.D.E. remet obligatoirement un avis circonstancié pour toute demande de permis introduite par une entreprise rejetant ses eaux usées dans les égouts publics. Ces avis portent sur les modalités de rejet des eaux usées en quantité et en qualité en fonction des ouvrages de collecte et de traitement situés en aval.

En 2015, 216 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre et concernent 45 communes.

« Les visites d'ouvrages et participations à diverses manifestations », service à la population et aux communes rendu de longue date, ont été davantage structurées avec la mise en service d'infrastructures pédagogiques adaptées sur le site de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Il prend plusieurs formes : visites guidées d'ouvrages de traitement, participations à diverses manifestations (Journées Portes ouvertes, Journées de l'Eau, Journées Place aux enfants, Journées du Patrimoine, Journées Entreprises, etc.), le prêt de panneaux d'information, etc.

En ce qui concerne la visite d'ouvrages par les écoles, l'A.I.D.E. intervient financièrement dans le coût du transport des élèves.

En 2015, plus de 4.000 personnes ont visité nos installations.

Ensuite, ***« les contrats de rivière »*** sont des lieux de proximité, d'échanges et d'actions communes en vue d'une protection accrue des milieux naturels. Au total, ce sont 63 communes de la province de Liège qui sont engagées dans un ou plusieurs contrats de rivière.

L'A.I.D.E. participe activement aux travaux des contrats de rivière existants en province de Liège et repris ci-après (onze en comptant les sous-comités de la Meuse aval). Elle apporte ainsi ses compétences aux villes et communes impliquées dans ces actions.

» Amblève	Amel, Aywaille, Büllingen, Bütgenbach, Comblain-au-Pont, Malmedy, Sankt-Vith, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Waimes.
» Dyle-Gette	Hannut, Lincent.
» Meuse aval et affluents	Fin 2010, contrat de rivière constitué par la fusion des contrats de rivière du Haut Geer, du Hoyoux et de la Mehaigne et auxquels se sont ajoutés les comités de rivière du Bas Geer en février 2012 et de la Berwinne-Julienne en novembre 2011.
Bas Geer	Ans, Awans, Bassenge, Juprelle
Berwinne-Julienne	Aubel, Blegny, Dalhem, Fléron, Herve, Soumagne, Thimister-Clermont
Haut Geer	Berloz, Braives, Crisnée, Donceel, Faimes, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hannut, Oreye, Remicourt, Verlaine, Waremme.
Hoyoux	Clavier, Huy, Marchin, Modave, Tinlot.
Mehaigne	Braives, Burdinne, Hannut, Héron, Huy, Villers-le-Bouillet, Wanze, Wasseiges.
» Our	Amel, Büllingen, Burg-Reuland, Sankt-Vith.
» Ourthe	Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Liège, Sprimont.
» Vesdre	Baelen, Chaudfontaine, Eupen, Fléron, Herve, Jalhay, Liège, Limbourg, Lontzen, Malmedy, Olne, Pepinster, Raeren, Soumagne, Spa, Sprimont, Stavelot, Theux, Trooz, Verviers, Waimes, Welkenraedt.

Le service ***« Audits d'ouvrages »*** consiste à réaliser, pour compte d'une commune, l'audit de l'état, du dimensionnement et du fonctionnement d'ouvrages d'assainissement tels que canalisations, bassins d'orage, stations de pompage ou stations d'épuration (pour des zones en assainissement collectif ou en assainissement autonome groupé) et à émettre diverses recommandations au travers d'un rapport circonstancié.

Ce service est rendu de façon ponctuelle surtout en vue d'une reprise en exploitation de ces ouvrages par l'A.I.D.E. Ces audits sont habituellement réalisés par les services d'exploitation de l'A.I.D.E. avec, le cas échéant, une validation par le bureau d'études.

En 2015, 35 dossiers ont été instruits ou ont été initiés dans ce cadre et concernent 14 communes.

5.1.2. LE MODULE 1 « GESTION PATRIMONIALE DE L'ÉGOUTTAGE »

Le plan de développement des services aux communes prévoyait la création du module 1 intitulé « gestion hydraulique des réseaux d'assainissement ». Il a été décidé de le renommer « gestion patrimoniale de l'égouttage communal » afin de faire correspondre au mieux les services proposés aux besoins des communes.

Le module 1 a notamment pour objet :

- l'établissement d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage comprenant la vérification du PASH couvrant le territoire communal, la réalisation du cadastre des réseaux d'égouttage, l'audit des ouvrages spéciaux, l'établissement et le calage d'un modèle hydraulique, la réalisation de simulations hydrauliques, l'inspection visuelle par endoscopie d'une partie du réseau, la rédaction d'un plan de gestion patrimoniale de l'égouttage communal ;
- la tenue à jour du plan comprenant l'intégration des nouveaux ouvrages dans le cadastre et le modèle hydraulique et l'assistance pour le transfert des données du cadastre et des mises à jour vers les logiciels SIG dont dispose la commune ;
- les services optionnels comprenant l'établissement d'un registre des raccordements d'immeubles existants et sa tenue à jour.

Ce module 1 est proposé aux communes afin, notamment, d'optimiser la planification des investissements en matière de nouveaux égouts, de réhabilitation d'anciens égouts et des entretiens des réseaux à prévoir pour garantir une gestion efficace de l'égouttage communal permettant ainsi un développement urbanistique durable du territoire communal intégrant la gestion de l'eau.

La convention cadre « Module 1 » a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 9 novembre 2015. Trois communes ont manifesté un vif intérêt pour ce module (Awans, Donceel et Trooz). La convention leur a été transmise pour suite.

Par ailleurs, à ce jour, 25 communes ont demandé la réalisation du cadastre de tout ou une partie de leur réseau d'égouttage. Dans les faits, ces 25 communes ont déjà bénéficié de prestations prévues dans le module 1. Deux communes (Donceel et Oupeye) ont, de plus, demandé des simulations hydrauliques, prestations inclues dans ce module.

Ces 25 communes sont donc potentiellement intéressées par une aide dans la gestion patrimoniale de leur égouttage.

5.1.3. LE MODULE 2 « MISSIONS SPÉCIFIQUES »

Le module 2 « Missions spécifiques » a notamment pour objet l'Analyse détaillée des projets de lotissements et la surveillance de la réalisation des travaux d'égouttage et d'ouvrages de gestion des eaux de pluie de lotissements.

Ces services sont proposés aux communes car les réseaux d'égouttage et les ouvrages de gestion des eaux de pluie réalisés dans le cadre de lotissements sont habituellement intégrés par la suite dans le patrimoine communal.

Les communes ont besoin que la conception, le dimensionnement et la réalisation de ces ouvrages soient contrôlés et vérifiés de manière approfondie afin de reprendre en gestion des ouvrages corrects.

La convention cadre « Module 2 » a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 15 juin 2015.

Depuis, essentiellement parmi les communes rencontrées, cinq communes ont signé cette convention et six ont manifesté un vif intérêt pour ce module. La convention leur a été transmise pour suite.

Dans ce cadre, 6 dossiers d'analyse de lotissement ont été initiés en 2015 et se poursuivent actuellement. Ces prestations sont actuellement assurées par les ingénieurs de la cellule Egouttage de l'A.I.D.E.

5.1.4. LE MODULE 3 « EXPLOITATION DE RÉSEAUX »

Ce module 3 propose aux villes et communes une aide de l'A.I.D.E. pour exploiter certains ouvrages de leur réseau. Ce module est personnalisable en y incluant, selon les besoins, les ouvrages électromécaniques (stations d'épuration, stations de pompage), les ouvrages singuliers (déversoirs d'orage, bassins d'orage, ...) voire les égouts proprement dits.

La convention cadre « Module 3 », portant sur l'Aide à l'exploitation des stations d'épuration communales, des stations de pompage et des bassins d'orage communaux, a été approuvée par le Conseil d'administration en sa séance du 6 octobre 2014.

En 2015, deux communes ont signé cette convention pour un total de cinq ouvrages, et deux communes ont manifesté un vif intérêt pour ce module. La convention leur a été transmise pour suite.

Une convention spécifique relative à l'Aide à la gestion opérationnelle de l'égouttage doit encore être établie.

L'A.I.D.E. exploite également, sous convention et pour le compte des communes, les ouvrages suivants :

- la station de pompage de Coronmeuse à Liège ;
- la station de pompage de Cheratte 2 à Visé ;
- la station de pompage de Hamoir ;
- la station de pompage de Gravier de Ransy à Chaudfontaine.

5.1.5. LE MODULE 4 « TRAITEMENT DES DÉCHETS DE RÉSEAUX »

En fonction de leurs besoins spécifiques et de leurs attentes, les communes peuvent faire appel, moyennant convention et rémunération appropriées, au module *Traitement des déchets de réseaux* qui assure à tout le moins la réception et le traitement des produits de curage des réseaux (curures d'avaloirs, résidus de curage d'égouts, nettoyage de bassins d'orage ou de puisards de pompage) et, en option, la participation à un réseau de collecte et de transport de ces produits vers un centre de traitement.

Ces demandes ont pour origine la réalisation des cadastres qui nécessitent le nettoyage des canalisations pour permettre l'examen visuel du réseau et l'entretien normal des réseaux pour assurer leur bon fonctionnement. Actuellement, les P.C.R.A. (produits de curage des réseaux d'assainissement) sont reçus et traités gratuitement au centre de traitement de la station d'épuration de Liège-Oupeye.

Une réflexion est en cours à la S.P.G.E. d'une part, pour déterminer la répartition spatiale de centres de regroupement et de centres de traitement sur le territoire wallon et, d'autre part, pour éventuellement établir un tarif.

En 2015, l'A.I.D.E. a lancé trois essais pilotes de centre de regroupement de P.C.R.A. sur le territoire de la province de Liège.

Ces essais pilotes sont réalisés au sein de stations d'épuration de moyenne et de grande capacité, facile d'accès, comprenant du personnel permanent et pourvues de lits de séchage permettant la réception des produits de curage.

Le service rendu aux communes comprend la réception des produits de curage dans un lit de séchage, le traitement des percolas au sein de la station d'épuration, le transport et le traitement de la fraction solide vers le centre de traitement de Liège-Oupeye.

Les modalités techniques, administratives et financières du service font l'objet d'une convention pilote (module 4 – Traitement des déchets de réseaux) dont le modèle a été approuvé par le Conseil d'administration de l'A.I.D.E. en sa séance du 4 janvier 2016.

Le service étant à moyen terme rendu à l'ensemble des villes et communes de la province de Liège, le coût de prise en charge des P.C.R.A. dans les ouvrages de l'A.I.D.E. a été mutualisé.

Actuellement ce coût est fixé à 34,21 € hors T.V.A. la tonne de matière brute déversée.

Dans le cadre de cette convention pilote, cinq communes ont signé la convention et deux communes ont manifesté un vif intérêt. La convention leur a été transmise pour suite.

En 2015, 39 villes et communes ont bénéficié de ce service, pour un total de 3.481 tonnes de déchets de réseaux et une production de 1.039 tonnes de sable lavé, valorisé vers des filières de recyclage « Travaux publics ».

Levé topographique des égouts de Hermée

Examen de problèmes locaux de gestion des eaux – Problème de pollution rue Haute Crotte à Verviers

5.2. EVALUATION

L'année 2013 a été l'année de démarrage du projet qui trouve progressivement son rythme et ses méthodes. Il est encore difficile d'établir un bilan significatif de ces trois années d'activité. Toutefois, il peut être affirmé que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt certain et croissant auprès des affiliés.

Les services qui étaient déjà rendus antérieurement, et que la mise en place d'un département spécifique a simplement mieux structurés, assurent un volume constant d'activité et ont évidemment confirmé leur progression.

Durant l'année 2015, certains nouveaux services offerts ont fait l'objet de réflexions afin de mettre en place des méthodes et des outils spécifiques comme, par exemple, les analyses de cadastre, les simulations hydrodynamiques des réseaux d'égouttage, les remises d'avis sur les permis d'urbanisme, les analyses des projets de lotissements, la tenue des registres des raccordements particuliers, les conventions d'aide à l'exploitation des ouvrages communaux, etc.

D'autres services font l'objet de réflexions au sujet de leur développement.

De manière générale, ces nouveaux services nécessitent un temps de mise au point avant d'être pleinement opérationnels et efficaces.

Le tableau ci-après reprend succinctement les principales avancées de l'année 2015.

V	Convention en voie de signature
V	Convention signée

SAC - BILAN DE L'ANNÉE 2015 : PRINCIPALES AVANCÉES					
Communes	**Rencontres AIDE/AC**	**Module 1**	**Module 2**	**Module 3**	**Module 4**
01. Amay	**oui**				V
02. Amel					
03. Ans					
04. Anthisnes					
05. Aubel					
06. Awans	**oui**	V	V		
07. Aywaille	**oui**		V		
08. Baelen	**oui**		V		V
09. Bassenge				V	V
10. Berloz					
11. Beyne-Heusay	**oui**				
12. Blegny					
13. Braives	**oui**		V		
14. Büllingen	**oui**			2V	
15. Burdinne					
16. Burg-Reuland					
17. Bütgenbach	**oui**				
18. Chaudfontaine	**oui**		V		
19. Clavier					
20. Comblain-au-Pont					
21. Crisnée					
22. Dalhem					
23. Dison					V
24. Donceel	**oui**	V	V		
25. Engis					
26. Esneux	**oui**				
27. Eupen	**oui**		V		
28. Faimes					

29. Ferrières	**oui**				
30. Fexhe-le-Clocher					
31. Flémalle	**oui**				
32. Fléron					
33. Geer					
34. Grâce-Hollogne					
35. Hamoir	**oui**				
36. Hannut					
37. Héron					
38. Herstal					
39. Herve	**oui**				
40. Huy					V
41. Jalhay	**oui**				
42. Juprelle					
43. Kelmis	**oui**		V		
44. Liège	**oui**				
45. Lierneux					
46. Limbourg	**oui**				V
47. Lincent					
48. Lontzen	**oui**				
49. Malmedy					
50. Marchin					
51. Modave					
52. Nandrin					
53. Neupré					
54. Olne					
55. Oreye	**oui**				V
56. Ouffet					
57. Oupeye			V		
58. Pepinster	**oui**				
59. Plombières	**oui**				
60. Raeren	**oui**		V		
61. Remicourt	**oui**				V
62. Saint-Georges-sur-Meuse	**oui**				
63. Saint-Nicolas					
64. Sankt-Vith	**oui**				
65. Seraing	**oui**				
66. Soumagne	**oui**			3V	
67. Spa					
68. Sprimont					
69. Stavelot	**oui**				
70. Stoumont					
71. Theux					
72. Thimister-Clermont	**oui**				
73. Tinlot					
74. Trois-Ponts					
75. Trooz	**oui**	V	V		
76. Verlaine					V
77. Verviers					V
78. Villers-le-Bouillet					
79. Visé					
80. Waimes					
81. Wanze					V
82. Waremme	**oui**			V	V
83. Wasseiges					
84. Welkenraedt					
TOTAL	**34**	3V	6V	2V	7V
			5V	5V	4V

En 2015, environ 6.490 heures ont été prestées par le personnel de l'A.I.D.E. dans le cadre des services rendus aux communes. Elles sont réparties selon le schéma ci-après.

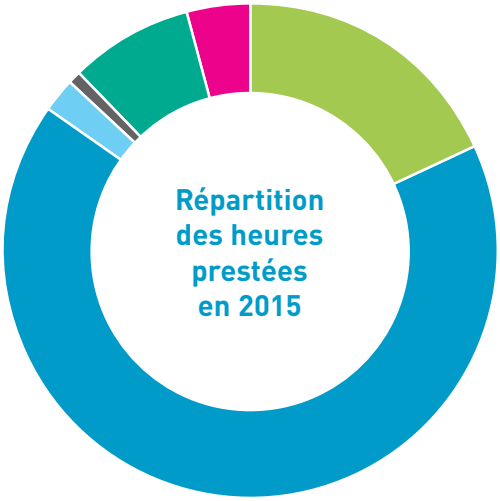

- **Frais généraux :** 18,3 %
- **Pack de base :** 66,6 %
- **Module 1 :** 2,2 %
- **Module 2 :** 0,8 %
- **Module 3 :** 8 %
- **Module 4 :** 4,1 %

Total presté : 6490 heures

Soit :

- 18,3 % de développement du département et de prestations d'ordre général ;
- 66,6 % dans le pack de base qui, pour rappel, concerne toutes les villes et communes affiliées ;
- 2,2 % de développement du module 1 au travers d'un dossier pilote ;
- 0,8 % de prestations liées à l'analyse détaillée des projets de lotissement dans le cadre du module 2 ;
- 8 % pour l'aide à l'exploitation d'ouvrages communaux dans le cadre du module 3 ;
- 4,1 % pour la gestion des déchets de curage des réseaux d'égouts communaux dans le cadre du module 4.

Les frais généraux et les services à la carte du pack de base, soit environ 4.212 heures, sont pris en charge directement par l'A.I.D.E.. Les heures restantes trouvent leur financement via le subside provincial, les rémunérations des communes ou de la S.P.G.E..

5.3. AUTRES SERVICES

Au-delà de ses relations privilégiées avec ses associés, l'A.I.D.E. rend divers services à la société en relation avec ses compétences et son domaine d'activités.

Le coût de ces prestations est couvert au travers de conventions ou grâce au subside provincial.

Nous remercions encore ici, au nom de notre Association et de tous ses associés, la Province pour l'aide efficace qu'elle apporte.

ETUDIANTS

L'A.I.D.E. participe également à des jurys de fin d'études, suivi de stages et mémoires d'étudiants, etc. :

- Polygone de l'Eau de Verviers
- H.E.P.L. Rennequin Sualem, Département Construction de Verviers
- Institut des Travaux Publics de Liège
- Institut Supérieur Industriel Agronomique de Huy.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

L'A.I.D.E. a noué des contacts avec certains pays en voie de développement devant mettre en place des systèmes d'assainissement des eaux usées en vue d'améliorer les conditions sanitaires de leur population.

L'A.I.D.E. a ainsi participé en 2014 à des cycles de formation de stagiaires organisés par l'I.S.T.E. et par la S.P.G.E.

CONTRÔLE À L'INSTALLATION DE SYSTÈMES D'ÉPURATION INDIVIDUELLE

En vue d'obtenir la prime à l'installation et/ou l'exonération du coût-vérité à l'assainissement (C.V.A.), le particulier ayant installé un système d'épuration individuelle (S.E.I.) est tenu de faire réaliser un contrôle de son installation après raccordement et mise en fonctionnement de ce dernier.

Depuis le 18 juin 2009, l'arrêté du 12 février 2009 du Gouvernement wallon relatif aux contrôles des systèmes d'épuration individuelle, à l'exemption et à la restitution de la taxe sur le déversement des eaux usées domestiques ou du coût-vérité à l'assainissement, a chargé l'A.I.D.E., en tant qu'organisme agréé d'assainissement, d'assurer les contrôles à l'installation de ces systèmes sur le territoire de la province de Liège.

Conformément à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 18 juin 2009 relatif à la tarification du contrôle à l'installation des systèmes d'épuration individuelle réalisés par les organismes d'assainissement agréés, les tarifs inhérents à ce contrôle ont été indexés sur base des prix à la consommation pour se fixer, depuis le 1er juin 2012, à 144,26 € hors TVA pour les unités d'épuration individuelle (< 20 E.H.), à 177,55 € hors TVA pour les installations d'épuration individuelle (entre 20 et 100 E.H.) et à 210,84 € hors TVA pour les stations d'épuration individuelle (> 100 E.H.). Ces frais sont supportés par l'installateur du système.

Ce contrôle est indispensable au particulier pour avoir accès au système de primes à l'installation d'un S.E.I. et/ou d'exonération du C.V.A. mis en place par la Wallonie.

Une cellule spécifique a été mise en place afin d'assurer cette mission sur l'ensemble de la province de Liège.

Sur l'exercice 2015, cette mission a concerné 391 contrôles.

Le tableau ci-dessous reprend les contrôles réalisés en 2015, répartis selon les arrondissements de la Province.

Arrondissement	Nombre de communes	Nombre de contrôles	Pourcentage de contrôle
Huy	17	87	22 %
Liège	24	58	15 %
Verviers	29	228	58 %
Waremme	14	18	5 %

RÉCEPTION ET TRAITEMENT DE MATIÈRES DE VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

Les systèmes d'épuration individuelle doivent être régulièrement entretenus et vidangés. L'A.I.D.E. exploite huit centres de réception et de traitement des matières issues de la vidange de ces systèmes. Ces centres sont répartis sur le territoire de la province de Liège et sont localisés dans les stations d'épuration d'Amay, Avernas-le-Baudoin, Aywaille, Embourg, Herve, Malmedy, Membach, Sankt-Vith, Yerne et Wegnez. Pour des raisons d'exploitation de la ligne de traitement des eaux usées, le centre de réception de la station d'épuration de l'Yerne a dû être fermé.

Seuls des vidangeurs détenteurs d'un agrément octroyé par le Service Public de Wallonie et conventionnés auprès de l'A.I.D.E. sont autorisés à accéder aux centres repris ci-avant. Le coût du traitement est gratuit pour le particulier et est pris entièrement en charge par la S.P.G.E.

En 2015, ce sont 24.974 mètres-cube de matières de vidange qui ont été reçus et traités dans les centres exploités par l'A.I.D.E.

Journée Wallonne de l'Eau à la station d'épuration d'Amay

Journée Wallonne de l'Eau à la station d'épuration d'Amay

E. POLITIQUE DE COMMUNICATION

L'A.I.D.E. souhaite répondre concrètement à la nécessité d'information des citoyens.

A cette fin, elle est systématiquement présente à toutes les manifestations sur le thème de l'eau.

En 2015, l'A.I.D.E. a participé à diverses manifestations telles que la journée wallonne de l'eau en ouvrant au public la station d'épuration d'Amay, ceci en collaboration avec le Contrat rivière de la Meuse aval.

L'A.I.D.E. organise régulièrement des visites commentées de ses sites. Elle a notamment accueilli les Classes d'Eau, l'a.s.b.l. Place aux Enfants ainsi que diverses délégations étrangères dans le cadre de formations sur les métiers liés à l'eau. En 2015, plus de 4.000 visiteurs se sont ainsi rendus dans nos stations d'épuration.

Les dossiers pédagogiques « *Au Fil de l'Eau* » et « *Bon Voyage l'Eau* », destinés aux enseignants des classes maternelles et primaires, ont été distribués, entre autres à ces occasions.

Des articles d'information ont été publiés dans la presse quotidienne, notamment à propos du comportement des usagers par rapport au bon usage de leurs installations sanitaires : « *Les lingettes et serviettes … pas dans les toilettes* », « *Tout à l'égout, c'est tabou »,* etc.

Comme d'habitude, l'A.I.D.E. organise des séances d'information sur ses chantiers dans les communes concernées.

L'A.I.D.E. a participé aux 7èmes Assises de l'Eau organisées conjointement par AQUAWAL et l'Union des Villes et Communes de Wallonie ainsi qu'au Festival international du Film de l'Eau et du Climat à Liège.

En 2015, les stations d'épuration de la Falize à Lierneux et de Wansin à Hannut ont été inaugurées.

Inauguration de la Station d'épuration de la Falize

Inauguration de la station d'épuration de Wansin

Un bon tuyau :
Lingettes, serviettes, ...
Pas dans les toilettes !

Même si certains déchets d'hygiène corporelle sont biodégradables, ils n'ont pas le temps de se décomposer avant d'arriver dans les stations d'épuration et cela provoque des pannes et bouche les égouts.

aide

2

COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 BILAN - RÉSULTATS - ANNEXES 72
2 LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ADJUGÉS DURANT L'EXERCICE 2014 87
3 RAPPORT DE GESTION 100
4 RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS 113
5 RAPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION 115

aide

1. BILAN - RÉSULTATS - ANNEXES

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

LES COMPTES ANNUELS ET ANNEXES SERONT DÉPOSÉS À LA BNB APRÈS APPROBATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

	2015		2014	
ACTIF	Montants	Totaux	Montants	Totaux
Frais d'établissement		**0,00**		**0,00**
Immobilisations incorporelles		**0,00**		**0,00**
Immobilisations corporelles		**231.006.614,47**		**239.333.155,78**
Terrains et constructions	46.143.293,18		51.312.842,23	
Installations, machines et outillage	43.008,24		37.643,06	
Mobilier et matériel roulant	68.529,67		92.559,20	
Location financement	184.557.960,30		187.696.288,21	
Autres immobilisations corporelles	193.823,08		193.823,08	
Immobilisations en cours	0,00		0,00	
Immobilisations financières		**60.389.194,51**		**56.574.380,24**
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	356.275,20		356.275,20	
Autres immobilisations financières	60.032.919,31		56.218.105,04	
Créances à plus d'un an		**9.626.841,05**		**11.878.743,80**
Créances commerciales	9.626.841,05		11.878.743,80	
Autres créances	0,00		0,00	
Stocks et commandes en cours d'exécution		**21.730.764,30**		**24.612.913,92**
Commandes en cours d'exécution	21.730.764,30		24.612.913,92	
Créances à un an au plus		**17.799.784,70**		**14.555.162,14**
Créances commerciales	9.373.044,24		8.370.648,81	
Autres créances	8.426.740,46		6.184.513,33	
Placements de trésorerie		**22.133.154,64**		**21.694.740,80**
Actions propres	0,00		0,00	
Autres placements	22.133.154,64		21.694.740,80	
Valeurs disponibles		**14.794.852,65**		**11.209.669,69**
Comptes de régularisation		**3.140.573,15**		**3.379.828,44**
		380.621.779,47		**383.238.594,81**

PASSIF	2015 Montants	2015 Totaux	2014 Montants	2014 Totaux
Capital		**34.020.116,42**		**28.519.641,69**
Capital souscrit	62.006.056,67		54.133.774,19	
Capital non appelé (-)	27.985.940,25		25.614.132,50	
Plus-values de réévaluation		**189.146,66**		**189.146,66**
Réserves		**20.985.844,54**		**18.389.240,76**
Réserve légale	207.234,40		207.234,40	
Réserves indisponibles	0,00		0,00	
Réserves disponibles	20.778.610,14		18.182.006,36	
Bénéfice reporté		**94.868,55**		**90.953,74**
Subsides reçus en capital		**57.407.413,94**		**62.422.630,81**
Provisions pour risques et charges		**3.745.360,05**		**1.889.050,00**
Pensions	917.300,00		909.100,00	
Grosses réparations et gros entretiens	700.000,00		0,00	
Autres risques et charges	2.128.060,05		979.950,00	
Dettes à plus d'un an		**209.787.794,01**		**211.519.349,58**
Dettes de location-financement	181.801.851,06		185.905.214,38	
Autres dettes	27.985.942,95		25.614.135,20	
Dettes à un an au plus		**41.242.093,20**		**44.373.608,14**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	12.963.706,70		10.580.121,63	
Dettes financières	0,00		0,00	
Dettes commerciales	3.627.537,11		3.131.097,08	
Acomptes reçus sur commande	19.649.396,57		24.938.167,81	
Dettes fiscales, salariales et sociales	2.999.276,45		2.927.213,61	
Autres dettes	2.002.176,37		2.797.008,01	
Comptes de régularisation		**13.149.142,10**		**15.844.973,43**
		380.621.779,47		**383.238.594,81**

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015

COMPTE DE RESULTATS	2015 Montants	2015 Totaux	2014 Montants	2014 Totaux
Ventes et prestations		**62.314.606,26**		**56.201.982,92**
Chiffre d'affaires	62.601.729,93		50.916.566,88	
Variation des en-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution	-3.046.287,90		1.793.287,91	
Production immobilisée				
Autres produits d'exploitation	2.759.164,23		3.492.128,13	
Coût des ventes et prestations		**55.808.741,62**		**52.761.503,08**
Services et biens divers	19.000.613,00		17.266.292,51	
Rémunérations, charges sociales et pensions	21.017.381,91		20.688.324,58	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	13.954.794,15		14.401.447,83	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'éxécution et sur créances commerciales : (dotations, utilisations et reprises)	-164.138,28		126.392,21	
Provisions pour risques et charges : (dotations, utilisations et reprises)	1.856.310,05		182.773,95	
Autres charges d'exploitation	143.780,79		96.272,00	
Bénéfice (perte) d'exploitation		**6.505.864,64**		**3.440.479,84**
Produits financiers		**6.155.900,53**		**7.544.266,42**
Produits des immobilisations financières	534.279,23		459.355,77	
Produits des actifs circulants	12.614,84		49.069,85	
Autres produits financiers	5.609.006,46		7.035.840,80	
Charges financières		**10.061.246,58**		**10.128.614,34**
Charges des dettes	9.983.680,94		10.071.224,87	
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations, utilisations et reprises)	28.848,64		0,00	
Autres charges financières	48.717,00		57.389,47	
Bénéfice (perte) courant(e) avant impôts		**2.600.518,59**		**856.131,92**
Produits exceptionnels		**0,00**		**0,00**
Charges exceptionnelles		**0,00**		**0,00**
Bénéfice (perte) de l'exercice avant impôts		**2.600.518,59**		**856.131,92**
Prélèvements sur les impôts différés		**0,00**		**0,00**
Transfert aux impôts différés		**0,00**		**0,00**
Impôts sur le résultat		**0,00**		**0,00**
Bénéfice (perte) de l'exercice		**2.600.518,59**		**856.131,92**
Prélèvements sur les réserves immunisées		**0,00**		**0,00**
Transfert aux réserves immunisées		**0,00**		**0,00**
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter		**2.600.518,59**		**856.131,92**

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS	2015 Montants	2015 Totaux	2014 Montants	2014 Totaux
Bénéfice (perte) à affecter		**2.691.472,33**		**945.953,74**
Bénéfice (perte) de l'exercice à affecter	2.600.518,59		856.131,92	
Bénéfice (perte) reporté de l'exercice précédant	90.953,74		89.821,82	
Prélèvements sur les capitaux propres		**471.396,22**		**0,00**
sur le capital et les primes d'émission				
sur les réserves	471.396,22		0,00	
Affectations aux capitaux propres		**3.068.000,00**		**855.000,00**
au capital et aux primes d'émission	0,00		0,00	
à la réserve légale	0,00		0,00	
aux autres réserves	3.068.000,00		855.000,00	
Bénéfice (perte) à reporter		**94.868,55**		**90.953,74**
Intervention d'associés dans la perte		**0,00**		**0,00**
Bénéfice à distribuer		**0,00**		**0,00**

ANNEXES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en €)

Valeur d'acquisition		
Au terme de l'exercice précédent		526.399,63
Mutations de l'exercice :		
• Acquisitions, y compris la production immobilisée		47.134,00
• Cessions et désaffectations	(-)	
• Transfert d'une rubrique à une autre	(+) (-)	
Au terme de l'exercice		**573.533,63**

Amortissements et réduction de valeur	**(-)**	
Au terme de l'exercice précédent		526.399,63
Mutations de l'exercice :		
• Actés		47.134,00
• Repris		
• Acquis de tiers		
• Annulés		
• Transférés d'une rubrique à une autre	(+) (-)	
Au terme de l'exercice		**573.533,63**

Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**0,00**

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (en €)

	Terrains et constructions	Installations, machines et outillage	Mobilier et matériel roulant	Location-financement	Autres immob. Corporelles
Valeur d'acquisition					
Au terme de l'exercice précédent	268.945.450,20	2.202.389,85	1.266.342,34	253.802.184,22	198.398,08
Mutation de l'exercice :					
» Acquisitions, y compris la production immoblisée		33.378,19	9.111,68	5.538.628,97	
» Cessions et désaffectations (-)			62.744,52	145.141,21	
» Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)					
Au terme de l'exercice	268.945.450,20	2.235.768,04	1.212.709,50	259.195.671,98	198.398,08
Plus-values					
Au terme de l'exercice précédent	11.922.228,00	22.053,00	10.111,90		
Mutations de l'exercice :					
» Actées					
» Acquises de tiers					
» Annulées (-)					
» Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)					
Au terme de l'exercice	11.922.228,00	22.053,00	10.111,90	0,00	0,00
Amortissements et Réductions de valeur					
Au terme de l'exercice précédent	229.554.835,97	2.186.799,79	1.183.895,04	66.105.896,01	4.575,00
Mutations de l'exercice :					
» Actés	5.169.549,05	28.013,01	33.141,21	8.676.956,88	
» Repris car excédentaires (-)					
» Acquis de tiers					
» Annulés (-)			62.744,52	145.141,21	
» Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)					
Au terme de l'exercice	234.724.385,02	2.214.812,80	1.154.291,73	74.637.711,68	4.575,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	**46.143.293,18**	**43.008,24**	**68.529,67**	**184.557.960,30**	**193.823,08**
dont :					
Terrains et constructions				184.066.993,58	
Installations, machines et outillages					
Mobilier et matériel roulant				490.966,72	

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (en €)

PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS	Entreprises avec un lien de participation	Autres entreprises
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice précédent	789.475,20	56.218.105,04
Mutations de l'exercice :		
» Acquisitions		4.199.942,00
» Cessions et retraits (-)		385.127,73
» Transfert d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	789.475,20	60.032.919,31
Plus-value au terme de l'exerice		
Mutations de l'exercice		
» Actées		
» Acquises de tiers		
» Annulées (-)		
» Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		
Mutations de l'exercice :		
» Actées		
» Reprises (-)		
» Acquises de tiers		
» Annulées (-)		
» Transférées d'une rubrique à une autre (+) (-)		
Montants non appelés au terme de l'exercice	-433.200,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	356.275,20	60.032.919,31

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DETENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES (en €)

	Droits sociaux détenus		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles (31.12.2014)	
Dénomination	Nombre	%	Capitaux propres	Résultat net
AQUAWAL	746	12,00	3.011.995	-43.662
TERRANOVA	435	12,50	1.077.693	305.008

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE, AUTRES PLACEMENTS (en €)

Actions et parts		**10.356.190,58**
Valeur comptable augmentée du montant non appelé		10.356.190.58
Montant non appelé	(-)	
Titres à revenu fixe		**10.251.618,06**
dont émis par des établissements de crédit		10.251.618,06
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit		**1.525.346,00**
Avec une durée résiduelle ou de préavis :		
» d'un mois au plus		25.346,00
» de plus d'un mois à un an au plus		400.000,00
» de plus d'un an		1.100.000,00
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant		**0,00**

COMPTES DE RÉGULARISATION (en €)

» Charges à reporter (principalement salaires payés anticipativement)	621.686,00
» Produits acquis : prorata de charges financières de leasing + s/produits financiers	2.518.887,15

ÉTAT DU CAPITAL (en €)

	Montants	Nombre d'actions
CAPITAL SOCIAL		
Capital souscrit		
Au terme de l'exercice précédent	54.133.774,19	
Souscription des communes au Capital Agglo	4.199.942,00	
Souscription des communes au Capital Zone	3.672.340,48	
Au terme de l'exercice	62.066.056.67	
Représentation du capital		
» Catégorie d'actions		
Capital A	504.000,00	14.000
Capital B	1.344.708,00	37.353
Capital C1	25.236,00	701
Capital C2	59.933.712,67	100
Capital D	198.400,00	80
» Actions nominatives ou au porteur		
Nominatives		52.234
Au porteur		

	Montant non appelé	Montant appelé non versé
CAPITAL NON LIBÉRÉ	27.985.940,50	4.854.821,57

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES (en €)

» Provision pour pensions et obligation similaires	917.300,00
» Provision pour risques divers	140.000,00
» Provision pour Servce social	280.000,00
» Provision pour litiges	1.638.060,05
» Provision pour audit technique informatique	45.000,00
» Provision pour transfert de compétences	25.000,00
» Provision pour gros entretiens et grosses réparations	700.000,00

ÉTAT DES DETTES (en €)

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE	Échéant dans l'année	Ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	Ayant plus de 5 ans à courir
Dettes financières			
Emprunts subordonnés			
Emprunts obligataires non subordonnés			
Dettes de locations-financement et assimilées	9.517.435,30	42.348.880,82	139.452.970,24
Etablissements de crédit			
Dettes commerciales			
Fournisseurs			
Effets à payer			
Acomptes reçus sur commandes			
Autres dettes (S.P.G.E. - Capital D)	**3.446.271,40**	**7.312.537,00**	**20.673.405,95**
TOTAL	**12.963.706,70**	**49.661.417,82**	**160.126.376,19**

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)	Dettes (ou partie des dettes) garanties par les pouvoirs publics belges
Dettes financières	
Emprunts subordonnés	
Emprunts obligataires non subordonnés	
Dettes de locations-financement et assimilées	191.319.286,36
Etablissements de crédit	
Autres emprunts	
Dettes commerciales	
Fournisseurs	
Effets à payer	
Acomptes reçus sur commandes	
Dettes fiscales, salariales et sociales	
Impôts	
Rémunérations et charges sociales	
Autres dettes	
TOTAL	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	
Impôts (rubrique 450/3 du passif)	
Dettes fiscales échues	
Dettes fiscales non échues	42.643,69
Dettes fiscales estimées	
Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)	
Dettes échues entre l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	2.956.632,76

COMPTES DE RÉGULARISATION (en €)

» Charges à imputer (principalement prorata de charges financières de leasing)	2.386.741,49
» Produits à reporter (escompte sur la créance S.P.G.E.)	1.127.786,80
» Produits à reporter (plus-value de l'opération de sale and lease back portant sur la cession des installations d'épuration)	9.626.840,99
» Produits à reporter divers	7.772,82

RÉSULTATS D'EXPLOITATION (en €)

PRODUITS D'EXPLOITATION (rubrique 70) :	
Chiffre d'affaires net :	62.601.729,93
ÉPURATION	51.511.639,87
DÉMERGEMENT	8.266.296,14
ÉGOUTTAGE PRIORITAIRE	2.823.793,92
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des Pouvoirs Publics	292.638,00
TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL	
Nombre total à la date de clôture	262
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	262,5
Nombre effectif d'heures prestées	497.915
FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)	
Rémunérations et avantages sociaux directs	14.689.021,94
Cotisations patronales d'assurances sociales	5.280.212,70
Primes patronales pour assurances extra-légales	
Autres frais de personnel	1.048.147,27
Pensions	
PROVISIONS POUR PENSIONS (comprises dans la rubrique 635/7) DOTATIONS (+) : UTILISATIONS ET REPRISES (-)	8.200,00
RÉDUCTIONS DE VALEUR (rubrique 631/4)	
Sur stocks et commandes en cours	
» Actées	
» Reprises (-)	164.138,28
Sur créances commerciales	
» Actées	
» Reprises (-)	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (rubrique 635/7)	
Dotations	2.058.496,64
Utilisations et reprises (-)	202.186,59
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (rubrique 640/8)	
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	142.237,18
Autres	1.543,61
PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE	
Nombre total à la date de clôture	1
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	2,8
Nombre effectif d'heures prestées	5.181
Frais pour l'entreprise	79.171,94

RÉSULTATS FINANCIERS (en €)

AUTRES PRODUITS FINANCIERS (rubrique 750/6)	
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats	
» Subsides en capital	5.015.216,87
» Subsides en intérêts	
Plus-value de réalisation s/actifs circulants (vente de titres)	184.498,60
Produits financiers sur escompte créance LT	409.290,99
INTÉRÊTS ET CHARGES FINANCIÈRES PORTÉS À L'ACTIF	
RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS CIRCULANTS (rubrique 651)	
Actés	28.848,64
Reprises (-)	
VENTILATION DES AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	
Frais bancaires	8.989,60
Moins-value sur réalisation d'actifs circulants (-)	39.727,40

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS (en €)

AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS (rubrique 764/9)	
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES (rubrique 664/8)	

IMPOTS SUR LE RESULTAT (en €)

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE	

AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS (en €)

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE PORTÉES EN COMPTE :	
à l'entreprise (déductibles)	7.433.053,48
par l'entreprise	11.326.160,94
MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE :	
précompte professionnel	4.702.251,06
précompte mobilier	

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (en €)

GARANTIES RÉELLES	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sureté des dettes et engagements de l'entreprise	
Gages sur d'autres actifs - valeur comptable des actifs gagés	184.557.960,30
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	
Option d'achat pour contrats de leasing existants	12.904.902,86
Option d'achat pour contrats de leasing des stations d'épuration en construction	5.171.482,80

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION (en €)

ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION	
Participations	356.275,20

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC (en €)

LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS, PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTROLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉS A CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTROLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES.	257.330,54
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS) :	
Emoluments du (des) commissaire(s)	17.000,00
Autres missions extérieures à la mission révisorale	

BILAN SOCIAL

I. ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL	Total (T) ou Total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	Temps partiel (exercice)	Temps Plein (exercice)	Total (T) ou Total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice				
Nombre moyen de travailleurs	262,5 (ETP)	8,2	256,5	261,5 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	497.915	10.994	486.921	494.049 (T)
Frais de personnel *(en milliers d'€)* (+) [ou (-)]	21.018	550	20.468	20.688 (T)

	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice			
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	254	8	260,2
» **Par type de contrat de travail**			
Contrat à durée indéterminée	254	8	260,2
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
» **Par sexe et niveau d'études**			
Hommes	226	6	230,6
de niveau primaire	11		11
de niveau secondaire	130	2	131,8
de niveau supérieur non universitaire	69	3	71,0
de niveau universitaire	16	1	16,8
Femmes	28	2	29,6
de niveau primaire			
de niveau secondaire	7		7
de niveau supérieur non universitaire	14	1	14,8
de niveau universitaire	7	1	7,8
» **Par catégorie professionnelle**			
Personnel de direction	4		4
Employés	107	8	113,2
Ouvriers	143		143
Autres			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées	2,8	
Nombre effectif d'heures prestées	5.181	
Frais pour l'entreprise *(en milliers d'€)*	79.171,94	

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	1		1
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	1		1
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
SORTIES			
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	4		4
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	4		4
Contrat à durée déterminée			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini			
Contrat de remplacement			
c. Par motif de fin de contrat			
Pension	2		2
Prépension			
Licenciement			
Autre motif (démission, décès)	2		2
dont : le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants			

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

TOTAL DES INITIATIVES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE À CHARGE DE L'EMPLOYEUR	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	138	13
Nombre d'heures de formation suivies	1.837	327
Coût net pour l'entreprise	132.819,56	21.862,44
Dont coût brut entièrement lié aux formations	132.819,56	21.862,44
Dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0	0

2. LISTE DES ADJUDICATAIRES DES MARCHÉS PUBLICS ADJUGÉS DURANT L'EXERCICE 2015 (ART. L 1523-13 §3 DU CDLD)

NB : Conformément à la législation des marchés publics en vigueur pour les secteurs classiques, les marchés sont, pour l'essentiel, passés de la manière suivante :

- en ce qui concerne le marchés de travaux : par appel d'offres général pour les stations d'épuration, par adjudication publique pour les autres ouvrages, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (5.186.000 € hors T.V.A. du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015).
- en ce qui concerne les marchés de services et de fournitures : par procédure négociée sans publicité lorsque le montant du marché hors T.V.A. est inférieur à 85.000 € (du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015), adjudication publique dans le cas contraire, avec publicité au niveau européen lorsque le seuil de publicité européenne est dépassé (207.000 € hors T.V.A. du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015).

Les montants mentionnés dans les tableaux ci-après sont les montants à charge de l'A.I.D.E., hors T.V.A.

Pour chaque marché considéré dans les tableaux ci-dessous, le mode de passation (MDP) est précisé par un chiffre correspondant à la nomenclature suivante :

1. adjudication ouverte au niveau européen
2. adjudication ouverte au niveau fédéral
3. adjudication restreinte au niveau européen
4. adjudication restreinte au niveau fédéral
5. appel d'offres ouvert au niveau européen
6. appel d'offres ouvert au niveau fédéral
7. appel d'offres restreint au niveau européen
8. appel d'offres restreint au niveau fédéral
9. procédure négociée avec publicité
10. procédure négociée sans publicité
11. procédure d'extrême urgence

NOMBRE TOTAL DE MARCHÉS			
	DIRECTION INVESTISSEMENTS	DIRECTION EXPLOITATION	DIRECTION ADMINISTRATION & FINANCES
Travaux	46	8	0
Services	81	30	5
Fournitures	0	4	3
Total	**127**	**42**	**8**

DIRECTION INVESTISSEMENTS

MARCHÉS DE TRAVAUX

DÉMERGEMENT (ASSAINISSEMENT-BIS)

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
SA NELLES Frères	FLEMALLE (Flémalle-Haute) - Exutoire II - 3ème tranche, 3ème partie. Collecteur de la plaine - rue E. Doneux	406.890 €	2

EPURATION (ASSAINISSEMENT)

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
SA CHENE	Conduite de refoulement de la station de pompage du Casino - 2ème partie	108.233 €	2
SA ELSEN et Fils	Station de pompage de la Plaine Daxhelet et conduite de refoulement	267.833 €	2
SA GALERE	Collecteur du ruisseau de Bende et travaux divers	3.247.263 €	1
SA VIABUILD² SUD	Collecteur de Bailesse, station de pompage de Sur-les-Bois et collecteur du Broussou, désaffectation de la station d'épuration de Stockay	2.810.863 €	2
SM DEGREMONT-WUST	Station d'épuration du Fond de Couvenaille	4.874.561 €	6
SM ELSEN-TRAGECO-CONVENTS	Collecteur de la Rigole de Liers - 2ème partie	548.846 €	2
	Collecteur de Paifve	118.260 €	2
SM GEHLEN-TEGEC	Collecteur, conduite de refoulement et station de pompage de Chaudfontaine. Egouttage de l'avenue des Thermes - phase 2	1.345.402 €	2
SM GEHLEN-TRAGECO	Collecteur de la Julienne - Lot 2	1.615.095 €	1
SM SOCOGETRA-EXELIO	Station d'épuration de Sprimont	2.847.718 €	6

EGOUTTAGE

Note : les montants renseignés dans le tableau sont les montants relatifs à l'égouttage, à charge de la S.P.G.E.

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
SA ABTECH	OUPEYE : Egouttage, aménagement et réfection générale de la rue d'Argenteau et de la place Molitor à Hermalle-Sous-Argenteau - Avenant n°5	36.094,39 €	10
	SOUMAGNE : Réfection et égouttage de la rue de l'Enseignement	159.182,03 €	2
SA BAGUETTE	HERSTAL : Egouttage des rues Léopold Thonon et des Ragayets (Liers lots 6 et 9) - Avenant n°1	-46.109,80 €	10
	HERSTAL : Egouttage des rues Léopold Thonon et des Ragayets (Liers lots 6 et 9) - Avenant n°2	75.009,00 €	10
	HERSTAL : Egouttage et amélioration de la rue Christophe - Avenant n°1	4.712,00 €	10
	BEYNE-HEUSAY : Amélioration des rues Faweux et Ernest Malvoz, et égouttage des rues Malvoz et Vieux Chemin de Jupille - Avenant n°2	74.697,58 €	10
	HERSTAL : Egouttage des rues du Doyard, Trixhe Maille et de l'Hospice - Avenants n°3	-39.641,28 €	10
SA BODARWE	PLOMBIERES : Aménagement et égouttage des rues Saint-Hubert et de Moresnet - Avenant n°1	13.426,00 €	10

SA Claude JOBE	SPRIMONT : Egouttage de la rue du Néronry - Avenant n°1	25.900,00 €	10
SA CHENE	LIEGE : Rue des Petites Roches - Avenant n°1	58.444,94 €	10
SA Entreprises DEUMER Bernard	HAMOIR : Egouttage des quais Saulxures, A. Lhoest et des rues Ravenne, Pré Limbor et de Tohogne	867.796,92 €	2
SA COP ET PORTIER	OREYE : Réfection et égouttage des ruelles Elisabeth et Blise Voie	127.742,10 €	2
SA ELOY	EUPEN : Modernisation et égouttage de la Herbesthaler Strasse (phase 3) - Avenant n°1	537.911,13 €	10
SA ELSEN & Fils	STAVELOT : Egouttage et station de pompage de la Plaine Daxhelet	261.841,80 €	2
	STAVELOT : Egouttage et station de pompage de la Plaine Daxhelet - Avenant n°1	31.921,19 €	10
SA GALERE	AMAY et VILLERS-LE-BOUILLET : Collecteur de Bende et travaux divers - Partie égouttage	263.848,79 €	1
	WANZE : Egouttage et réfection de voirie rue Dispa et autres - Avenant n°8 à 13	217.775,19 €	10
SA JMV-COLAS	HERSTAL : Egouttage des rues Lambotte et Lambert Darchis - Avenant n°2	1.900,00 €	10
	BERLOZ : Amélioration et égouttage de la rue Hasselbrouck (phase 1)	389.584,44 €	2
SA KRINKELS	LINCENT : Amélioration de la rue Grand-Hallet	61.791,42 €	2
SA LEJEUNE et Fils	VERVIERS : Egouttage et aménagement de la voirie rue de Grand-Rechain (phase 1)	57.602,50 €	10
SA LEGROS	HUY : Réfection et égouttage des rues aux Ruelles et Petit Paris - Avenant n°2	9.033,57 €	10
SA NELLES Frères	LIEGE : Egouttage de la rue de Beyne (partie)	741.290,43 €	2
	MALMEDY : Egouttage et amélioration des voiries de la Ol Folle, route de Chôdes, avenue Monbijou, Vinâve du Vieux Moulin et route de Préaix (1ère phase) - Avenant n°3	85.170,73 €	10
SA SACE	LIEGE : Rue Neuville, réaménagement, pose d'un égout, réparation localisée des trottoirs et sécurisation des carrefours - Avenant n°1	32.831,45 €	10
	LIEGE : Rue Neuville, réaménagement, pose d'un égout, réparation localisée des trottoirs et sécurisation des carrefours - Avenant n°2	21.863,50 €	10
SA SODRAEP	WAREMME : Construction d'un bassin tampon au Fond d'Or - Avenant n°4	62.358,67 €	10
SA VIALBUILD SUD	EUPEN : Egouttage du Binsterweg - Avenant n°2	132.742,57 €	10
AM ABTECH - AQUAFLUX	LIEGE : Amélioration et égouttage de la rue Winston Churchill	1.038.870,75 €	2
SM GEHLEN - TEGEC	CHAUDFONTAINE : Egouttage de l'avenue des Thermes, phase 2 - Avenant n°1 - Partie égouttage	246.000,04 €	10
	LIEGE : Rues de Sclessin, Auguste Buisseret, Dossin et Lesoinne	435.983,12 €	2
	LIEGE : Rues de Sclessin, Auguste Buisseret, Dossin et Lesoinne - Avenant n°1	113.636,97 €	10
SM GEHLEN-TRAGECO	HERSTAL : Egouttage et déplacement et renouvellement des installations de distribution d'eau des rues de l'Amitié (partie), de l'Aunaye (partie aval) et du Patar - Avenant n°1	19.400,54 €	10
SM BODARWE-ADAMS	SANKT-VITH : Amélioration de la traversée de Recht (N659) - Avenant n°1	200.205,58 €	10
SM BODARWE-BAGUETTE-TRAGECO	BÜTGENBACH : Amélioration et égouttage de la Monschauer Strasse et des rues adjacentes reprises dans le périmètre de revitalisation - Avenant n°2	174.550,00 €	10

MARCHÉS DE SERVICES

ETUDES ET DIRECTION DE TRAVAUX, SURVEILLANCE DES TRAVAUX

On notera que les montants renseignés sont des montants estimés par l'application du taux d'honoraires remis sur le montant le plus actuel connu des travaux au moment de l'attribution du marché de services.

ASSAINISSEMENT ET ÉGOUTTAGE

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
B.BODSON SPRL	Négociation pour l'acquisition de terrains et d'emprises	13.645 €	10
GRONTMIJ WALLONIE SA	Extension amont du collecteur des Awirs et collecteur du ruisseau des Bobesses, avenant n°1	2.162 €	10

EGOUTTAGE

Note : les montants renseignés dans le tableau sont les montants relatifs à l'étude et la direction des travaux d'égouttage.

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
ARCADIS	DISON : Egouttage de l'avenue du Foyer	14.140 €	10
C2 PROJECT	MARCHIN : Egouttage et amélioration de la rue du Beau SéjourBois Grumsel	7.009 €	10
	AYWAILLE : Egouttage et réfection de la voirie rue Mathieu Carpentier	19.792 €	10
ECAPI	AMAY : Egouttage et réfection de la rue Petit Rivage	6.853 €	10
GESPLAN	BASSENGE : Egouttage et amélioration des rues du Mari, des Martyrs et de la Rose	17.744 €	10
	BASSENGE : Egouttage et amélioration des rues du Ruisseau et du Waer à Wonck	17.655 €	10
	BAELEN : Egouttage et réfection des rues Oeveren, Pingeren, Plein-Vent et Heggen - phase 1	12.153 €	10
	BASSENGE : Egouttage et amélioration des rues du Mari, des Martyrs, de la Rose, du Ruisseau et du Waer à Wonck - Avenant n°1	-1.614 €	10
Ville de HANNUT	HANNUT : Egouttage et réfection de la rue Merdorp	3.015 €	10
LACASSE-MONFORT	VERVIERS : Egouttage et réaménagement de la voirie avenue Prince Baudouin et une partie de l'avenue du Chêne	15.225 €	10
	TROOZ : Egouttage et réfection de la rue Au Thier - avenant n°1	6.645 €	10
	AYWAILLE : Egouttage et réfection de la voirie rue Awan-Goza	9.291 €	10
	AYWAILLE : Egouttage Fond de la Ville	8.488 €	10
	TROOZ : Egouttage de la N.61	8.514 €	10
	ESNEUX : Egouttage des rues Kennedy et de Lavaux	14.654 €	10
	SAINT-NICOLAS : Egouttage de la rue Trixhes aux Agneaux	11.399 €	10
	SANKT-VITH : Egouttage de la rue Hanengarten	7.987 €	10
RADIAN	PEPINSTER : Etude hydraulique du réseau d'égouttage sur l'axe des rues Laurent Mairlot, Emile Vandervelde et des Déportés - avenant n°1	4.730 €	10
	TROIS-PONTS : Egouttage et réfection de la rue des Ecoles	11.991 €	10

Service Technique Provincial	SPRIMONT : Egouttage de la rue du Néronry	4.722 €	10
	LINCENT : Réfection de la voirie et réhabilitation de l'égouttage rue de Grand-Hallet	2.660 €	10
SOTREZ-NIZET	AYWAILLE : Egouttage et amélioration de la voirie rue Longchamps	13.230 €	10
	BÜTGENBACH : Réhabilitation des égouts de Leykaul-Küchelscheid	7.740 €	10
	BLEGNY, LIEGE et VISE : Aménagement et égouttage de la route du Pays de Liège	18.051 €	10
	VERVIERS : Egouttage et réaménagement de la voirie et des trottoirs rue Simon Lobet	10.529 €	10
	GRÂCE-HOLLOGNE : Egouttage et rénovation des rues E. Jossens (partie), Long Pré et Impasse Lombard	11.865 €	10
	VERVIERS : Egouttage et aménagement de la voirie rue de Grand-Rechain	11.476 €	10
	SPRIMONT : Réaménagement de la partie basse de la rue Vieille Voie de Liège	9.491 €	10
TPF Engineering	ESNEUX : Egouttage des rues Iris Crahay et Fêchereux	12.606 €	10

COORDINATION-SECURITE

On notera que les montants renseignés sont des montants estimés par l'application du taux d'honoraires remis sur le montant le plus actuel connu des travaux au moment de l'attribution du marché de services.

DÉMERGEMENT (ASSAINISSEMENT-BIS)

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	SERAING (Jemeppe) - Exutoire IV - rénovation - 1ère partie - 1ère phase	2.131 €	10

EPURATION (ASSAINISSEMENT)

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
AB..z CONCEPT	Station d'épuration de Sprimont	3.306 €	10
	Collecteur du ruisseau de Bende et travaux divers	9.498 €	10
	Station d'épuration de Dalhem	4.414 €	10
BEGUIN Pierre Coordination Sécurité	Collecteur de la Rigole de Liers - 2ème partie	2.154 €	10
	Station d'épuration du Fond de Couvenaille	5.362 €	10
GREISCH COORDINATION ETUDES (GCE)	Collecteurs de la Berwinne - 1ère partie	2.916 €	10

EGOUTTAGE

Note : les montants renseignés dans le tableau sont les montants relatifs à la coordination des travaux d'égouttage

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
AB...Z Concept	AMAY et VILLERS-LE-BOUILLET : Collecteur de Bende et travaux divers - Partie égouttage	269 €	10
BAUKO Michael Scholl SPRL	STAVELOT : Egouttage et station de pompage de la Plaine Daxhelet	729 €	10
BEGUIN Pierre	HAMOIR : Egouttage des quais Saulxures, A. Lhoest et des rues Ravenne, Pré Limbor et de Tohogne	2.541 €	10
	SPRIMONT : Egouttage de la rue du Néronry	2.381 €	10
	EUPEN : Modernisation et égouttage de la Herbesthaler Strasse (phase 3)	7.161 €	10
	OREYE : Réfection et égouttage des ruelles Elisabeth et Blise Voie	727 €	10
	HANNUT : Egouttage et amélioration de la rue de la Justice	562 €	10
	BERLOZ : Amélioration et égouttage de la rue Hasselbrouck (phase 1)	632 €	10
DASSY Pascal	FLEMALLE : Egouttage de la rue de l'Arbre St Michel - Phase 2	377 €	10
	BRAIVES : Egouttage de la rue Genon	1.075 €	10
SAFETECH - JLD	LIEGE : Avenue du Centenaire	2.215 €	10
	LIEGE : Rues de Sclessin, Auguste Buisseret, Dossin et Lesoinne	2.671 €	10

ESSAIS GEOTECHNIQUES

DÉMERGEMENT (ASSAINISSEMENT-BIS)

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
Université de Liège - ARGENCO - Laboratoire Géotechnologies	LIEGE (Angleur) - Collecteurs de la plaine. 16ème lot - 2ème partie - 2ème phase	10.310 €	10

EPURATION (ASSAINISSEMENT)

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
SBS Environnement	Station d'épuration de Neuville	9.886 €	10
	Station d'épuration de Dalhem	9.028 €	10
	Station d'épuration du Fond de Couvenaille	14.168 €	10
SGS Gembloux	Egouttage et collecteurs de Comblain-au-Pont en rive gauche de l'Ourthe	10.487 €	10
	Station d'épuration de Comblain-au-Pont	10.487 €	10

EGOUTTAGE

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
ARGENCO- Ulg - Laboratoire Géotechnologie	JALHAY : Egouttage et amélioration de voirie du hameau de Nivezé (phases 2 et 3) - Essais géotechniques	7.250 €	10
	MARCHIN : Egouttage et amélioration de la rue Beau Séjour - Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	7.340 €	10
	VILLERS-LE-BOUILLET : Amélioration et égouttage de la rue Bois Grumsel - Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	10.660 €	10
	HERSTAL : Egouttage de la rue Albert 1er. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	13.920 €	10
	HERSTAL : Egouttage et aménagement de la voirie de la route Provinciale (partie). Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	9.030 €	10
	HERSTAL : Egouttage de la rue Vinâve (partie) et de la Voie Melen. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	16.560 €	10
	SPRIMONT : Réaménagement et égouttage de la partie basse de la rue Vieille Voie de Liège. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	14.720 €	10
SBS Environnement	SAINT-NICOLAS : Egouttage et réfection de la rue Vieux Thier - Prélèvements et analyses de sol	8.480 €	10
	AMAY : Egouttage et réfection de la rue Petit Rivage - Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	6.720 €	10
	WANZE : Egouttage et réfection de l'impasse rue Bormans et de la rue des Ecoles, égouttage de la rue Basse Voie et liaison des collecteurs devant le château à l'Horloge - Analyses de sol	6.133 €	10
	SAINT-NICOLAS : Egouttage de la rue Ferdinand Nicolay - phase 2. Prélèvements et analyses de sol	5.505 €	10

ICM Engineering	DALHEM : Egouttage et réfection de la N.604 - Phase 1 - Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	16.930 €	10
	FLERON : Egouttage et réfection de la rue Général de Gaulle. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	5.850 €	10
	HERVE : Réalisation d'un tronçon d'égouttage entre la rue de Verviers et le Village de Chaineux. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	8.255 €	10
	OUPEYE : Egouttage, aménagement et réfection de la rue de la Résistance. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	4.590 €	10
	SERAING : Egouttage du boulevard Pasteur. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	7.975 €	10
	VERVIERS : Egouttage et aménagement de la voirie rue de Gran-Rechain. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	12.275 €	10
	BLEGNY : Rénovation et égouttage de la rue Gobcé. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	6.930 €	10
	AYWAILLE : Egouttage et amélioration de la voirie rue Longchamps. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	7.610 €	10
	HERVE : Réalisation d'un tronçon d'égouttage entre la rue de Verviers et le Village de Chaineux. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol. Avenant n°1	2.480 €	10
	GRACE-HOLLOGNE : Egouttage et rénovation de la rue des Sarts. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	5.250 €	10
	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE : Amélioration et égouttage de la rue des Bouleaux. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	6.310 €	10
Geolab	AUBEL : Egouttage de la ruelle de Kan et environs. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	5.171 €	10
Fondasol	KELMIS : Amélioration et égouttage de l'Aachenerstrasse. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol	12.240 €	10
	KELMIS : Amélioration et égouttage de l'Aachenerstrasse. Essais géotechniques, prélèvements et analyses de sol. Avenant n°1	1.170 €	10

CADASTRES ET ENDOSCOPIES

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
SPRL GEOCAD	Cadastre de réseaux d'assainissement - zones d'exploitation n°01, 02 (partie 2), 05, 10, 11 et 15	96.575 €	2

CADASTRES ET ENDOSCOPIES (DEMANDES DES COMMUNES)

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
GlobeZenit Wallonie	STAVELOT : Cadastre du réseau d'égouttage du centre de Stavelot	30.886 €	2
	VERVIERS : Cadastre du réseau d'égouttage de Verviers - Phase 1 : Heusy zones ouest et est	165.400 €	2
	SERAING : Cadastre du réseau d'égouttage de Seraing - Phase 1 : Zone Est - Lot 3	62.980 €	1
B.E.L.P. SPRL	SERAING : Cadastre du réseau d'égouttage de Seraing - Phase 1 : Zone Est - Lot 1	38.093 €	1
	SERAING : Cadastre du réseau d'égouttage de Seraing - Phase 1 : Zone Est - Lot 2	41.285 €	1

DIRECTION EXPLOITATION

MARCHES DE TRAVAUX

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
CHENE	Réfection des voiries et des trottoirs des stations d'épuration de Bütgenbach et de Louveigné, de remplacement du tronçon endommagé du collecteur d'amenée de la station d'épuration du Bütgenbach	24.367 €	2
EECOCUR	Station d'épuration de la Gueule : Sécurisation des berges	14.059 €	10
ELECTROLEVAGE	SE Goffontaine : travaux d'installation d'un monorail dans le bâtiment du dégrilleur d'entrée de la station	5.077 €	10
GUISSE & FILS	Pose de clôtures sur les terrains de la future station de pompage de Coronmeuse et du futur traitement des eaux de surverse de Liège en rive droite	9.948 €	10
MANTHYDRO	SE Liège-Oupeye : travaux de remplacement des tuyauteries flexibles hydrauliques de l'installation de traitement des boues	7.537 €	10
THOMASSEN & FILS	Stations d'épuration de Lantin, de Wihogne et de l'Yerne : travaux divers de génie civil	45.740 €	2
TYCHON FRERES	Station de pompage n° 11 de Tilleur et station de pompage de Jupille : Travaux de réfection des toitures	40.506 €	2
VEHATEC	Station d'épuration du lotissement Plein-Sud à Polleur : Travaux d'adaptation aux critères d'exploitation de l'A.I.D.E.	86.602 €	2

MARCHES DE FOURNITURES

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
ANDRITZ	SE Liège-Oupeye : centrifugeuses de déshydratation des boues : acquisition de pièces de réserve	40.922 €	10
NETZSCH	SE Amay - Pompes gaveuses des boues biologiques et pluviales : acquisition d'une pompe de réserve	12.197 €	10
NETZSCH	SE Stavelot : pompe gaveuse des boues : acquisition d'une pompe de réserve	9.588 €	10
SEEPEX	SE Liège – Sclessin - Pompes gaveuses des boues : acquisition d'une pompe de réserve	28.499 €	10

MARCHES DE SERVICES

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
ADAM PUMPS	Stations de pompage du Ponçay (Herstal) et de Piedboeuf (Liège) : Maintenance des pompes centrifuges – lot I « Pompes GRUNDFOS »	131.743 €	6
	SP Milsaucy : révision générale des pompes de relevage des eaux usées P02, P03 et P04	32.131 €	10
	Station de pompage de Piedboeuf : Révision générale de la pompe de relevage des eaux usées P02 : prestations supplémentaires	6.715 €	10
ALCONTROL LABORATOIRE	Analyse des eaux en entrée et sortie de stations d'épuration - Lot 1	28.057 €	2
AURORE	Entretien des espaces verts : zone II (secteur de Huy-Waremme) 2015 (reconduction)	29.341 €	2
	Entretien des espaces verts : zone II (secteur de Huy-Waremme) 2015 - Avenant	3.444 €	10
	Entretien des espaces verts : zone III (secteur de Verviers-Malmedy) 2015	62.354 €	2
	Entretien des espaces verts : zone III (secteur de Verviers-Malmedy) 2015 - Avenant	5.277 €	10
BODEMKUNDIGE DIENST VAN BELGIE	Analyse des eaux en entrée et sortie de stations d'épuration - Lot 2	2.488 €	2
CLEANING MASTERS	Siège social : Contrat de nettoyage des locaux et de la vitrerie	45.555 €	10
COF	Entretien des espaces verts : zone I (secteur de Liège) 2015 (reconduction)	33.541 €	2
	Entretien des espaces verts : zone IV (secteur des méga-step et aval) 2015 (reconduction)	31.451 €	2
EMERSON INDUSTRIAL AUTOMATION BELGIUM	Station d'épuration de Liège – Oupeye et station de pompage de Milsaucy : Maintenance des pompes centrifuges équipant le poste de relevage intermédiaire – lot II « Pompes FLYGT »	33.795 €	6
	Multi-sites : Contrat maintenance centrifugeuses - LOT 2 - machines ALFA LAVAL	45.000 €	10
	SE Wegnez : Poste de relevage - révision générale de la pompe P05.03	9.601 €	10
	SE Wegnez : poste de relevage - révision générale de la pompe P03.02 – prestations complémentaires	13.208 €	10
	SE Wegnez : poste de relevage - révision générale de la pompe P03.04	8.499 €	10
	SP Ponçay : révision générale de la pompe de relevage des eaux usées P304 :	9.550 €	10
	SP Ponçay : révision générale de la pompe de relevage des eaux usées P304 : prestations supplémentaires	9.800 €	10

ENSIVAL MORET BELGIUM	SE Wegnez : poste de relevage intermédiaire – révision générale de la pompe P05.03	9.601 €	10
ITEMA	Station d'épuration de Liège-Oupeye : Valorisation agricole des boues	283.740 €	2
LAURENTY	SE Liège-Sclessin : Contrat de nettoyage des locaux et de la vitrerie	15.358 €	10
LE CHIMISTE	Contrat d'entretien des extincteurs	10.916 €	10
MATHIEU-THEODOR	Entretien et dépannage des installations de chauffage au gaz et au mazout	11.575 €	10
MAINTENANCE PARTNERS WALLONIE	SE Liège-Oupeye : Maintenance des turbosoufflantes réf. 523_CS110, 523 CS130, 533_CS110 et 533 CS130 : prestations complémentaires	52.225 €	10
PINEUR CURAGE	Curage des réseaux- Marché stock 2015	44.201 €	2
RECMA	Entretien des espaces verts : Bassins d'orage (Zone V) (reconduction)	7.859 €	2
	Entretien des espaces verts : Secteur des MEGA-STEP et AVAL (Zone IV) - extension : station d'épuration de Liège –Sclessin	23.280 €	10
SITA	Transport des boues valorisables vers le centre de postchaulage de Lantin	49.143 €	1

MARCHES DE SERVICES DE COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
BEGUIN Pierre Coordination	ENSEMBLE DES OUVRAGES : Coordination chantier : contrat annuel pour travaux ponctuels	6.913 €	10

ADMINISTRATION GENERALE

MARCHES DE SERVICES

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
1SPATIAL BELGIUM SA	Maintenance logiciels de CAO - renouvellement.	16.502 €	10
ALFRESCO SOFTWARE LIMITED	Souscription du support logiciels de G.E.D. - renouvellement.	21.000 €	10
ESRI BELUX NV	Acquisition de vingt jours de prestations sur logiciel ARCGIS	15.000 €	10
NSI SA	Développement et installation de nouvelles interfaces et acquisition d'une nouvelle librairie pour l'application G.E.D.	36.944 €	10
INNEAUTECH SPRL	Mise à jour des licences Infoworks et acquisition d'une licence complémentaire	37.134 €	10

MARCHES DE FOURNITURE

Adjudicataire	Marché	Montant hTVA	MDP
BEROX SPRL	Renouvellement des licences Microsoft	40.935 €	10
FLUKE Networks SA	Renouvellement de l'appareillage Opti View	20.877 €	10
NSI IT SOFTWARE & SERVICES SA	Renouvellement des licences Microsoft	118.770 €	2

3. RAPPORT DE GESTION

EVOLUTION DES AFFAIRES, RESULTATS ET SITUATION DE LA SOCIETE; DESCRIPTIONS DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

Les principaux mouvements ayant affecté les comptes annuels sont les suivants : (en €)

BILAN APRES REPARTITION

ACTIF	Exercice (1)	Exercice précédent (2)	Variation (1) – (2)
ACTIFS IMMOBILISES	**291.395.808,98**	**295.907.536,02**	**-4.511.727,04**
Frais d'établissement	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Immobilisations incorporelles	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Immobilisations corporelles	**231.006.614,47**	**239.333.155,78**	**-8.326.541,31**
Terrains et constructions	46.143.293,18	51.312.842,23	-5.169.549,05
Installations, machines et outillage	43.008,24	37.643,06	5.365,18
Mobilier et matériel roulant	68.529,67	92.559,20	-24.029,53
Location financement et droits similaires	184.557.960,30	187.696.288,21	-3.138.327,91
Autres immobilisations corporelles	193.823,08	193.823,08	0,00
Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières	**60.389.194,51**	**56.574.380,24**	**3.814.814,27**
Autres entreprises avec lien de participation	356.275,20	356.275,20	0,00
Autres immobilisations financières	60.032.919,31	56.218.105,04	3.814.814,27
ACTIFS CIRCULANTS	**89.225.970,49**	**87.331.058,79**	**1.894.911,70**
Créances à plus d'un an	**9.626.841,05**	**11.878.743,80**	**-2.251.902,75**
Créances commerciales	9.626.841,05	11.878.743,80	-2.251.902,75
Stocks	**21.730.764,30**	**24.612.913,92**	**-2.882.149,62**
Commandes en cours d'exécution	21.730.764,30	24.612.913,92	-2.882.149,62
Créances à un an au plus	**17.799.784,70**	**14.555.162,14**	**3.244.622,56**
Créances commerciales	9.373.044,24	8.370.648,81	1.002.395,43
Autres créances	8.426.740,46	6.184.513,33	2.242.227,13
Placements de trésorerie	**22.133.154,64**	**21.694.740,80**	**438.413,84**
Valeurs disponibles	**14.794.852,65**	**11.209.669,69**	**3.585.182,96**
Comptes de régularisation	**3.140.573,15**	**3.379.828,44**	**-239.255,29**
TOTAL DE L'ACTIF	**380.621.779,47**	**383.238.594,81**	**-2.616.815,34**

PASSIF	Exercice (1)	Exercice précédent (2)	Variation (1) – (2)
CAPITAUX PROPRES	**112.697.390,11**	**109.611.613,66**	**3.085.776,45**
Capital	**34.020.116,42**	**28.519.641,69**	**5.500.474,73**
Plus-value de réévaluation	**189.146,66**	**189.146,66**	**0,00**
Réserves	**20.985.844,54**	**18.389.240,76**	**2.596.603,78**
Réserve légale	207.234,40	207.234,40	0,00
Réserve indisponible	0,00	0,00	0,00
Réserve disponible	20.778.610,14	18.182.006,36	2.596.603,78
Bénéfice reporté	**94.868,55**	**90.953,74**	**3.914,81**
Subsides en capital	**57.407.413,94**	**62.422.630,81**	**-5.015.216,87**
Provisions	**3.745.360,05**	**1.889.050,00**	**1.856.310,05**
DETTES	**264.179.029,31**	**271.737.931,15**	**-7.558.901,84**
Dettes à plus d'un an	**209.787.794,01**	**211.519.349,58**	**-1.731.555,57**
Dettes financières	181.801.851,06	185.905.214,38	-4.103.363,32
Autres dettes	27.985.942,95	25.614.135,20	2.371.807,75
Dettes à un an au plus	**41.242.093,20**	**44.373.608,14**	**-3.131.514,94**
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	12.963.706,70	10.580.121,63	2.383.585,07
Dettes commerciales	3.627.537,11	3.131.097,08	496.440,03
Acomptes reçus sur commande	19.649.396,57	24.938.167,81	-5.288.771,24
Dettes fiscales, salariales et sociales	2.999.276,45	2.927.213,61	72.062,84
» Impôts	42.643,69	43.251,11	-607,42
» Rémunérations et charges sociales	2.956.632,76	2.883.962,50	72.670,26
Autres dettes	2.002.176,37	2.797.008,01	-794.831,64
Comptes de régularisation	**13.149.142,10**	**15.844.973,43**	**-2.695.831,33**
TOTAL DU PASSIF	**380.621.779,47**	**383.238.594,81**	**-2.616.815,34**

COMMENTAIRES SUR LE RESULTAT

Le compte de résultats de l'exercice 2015 (cf. pages 74 et 75) affiche des ventes et prestations d'un montant de 62,3 MEur, ce qui représente une augmentation de 11% par rapport à l'exercice 2014.

Cette augmentation est due à une légère hausse des frais d'exploitation entièrement refacturés à la S.P.G.E. et, principalement, à la clôture d'importantes études (station d'épuration d'Aywaille, station d'épuration de Sclessin, collecteurs de Trois ponts, etc...).

Les charges de personnel sont restées relativement stables par rapport à l'exercice précédent.

Sous l'influence des résultats bénéficiaires des études clôturées et, compte tenu des provisions détaillées ci-après (cf page 103), d'une légère diminution des charges d'amortissement et des réductions de valeur, le résultat d'exploitation s'élève à 6,5 MEur.

Les produits financiers présentent une légère diminution car, contrairement à l'exercice 2014, aucune plus-value significative n'a été réalisée.

Les charges financières restent stables. Elles sont principalement constituées par les intérêts relatifs aux financements de nos ouvrages. Ces intérêts font l'objet d'une refacturation à la S.P.G.E.

Sur base de ces éléments, le résultat de l'exercice 2015 s'élève à 2,6 MEur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de l'exercice	2.600.518,59 €	
Résultat reporté de l'exercice précédent	90.953,74 €	
RESULTAT A AFFECTER		**2.691.472,33 €**
Prélèvement sur réserves disponibles		
» Services aux communes	396.354,21 €	
» Investissements informatiques	75.042,01 €	
PRELEVEMENTS SUR LES CAPITAUX PROPRES :		**471.396,22 €**
Dotation aux réserves disponibles :		
» Pensions	2.108.000,00 €	
» Investissements informatiques	200.000,00 €	
» Epuration	190.000,00 €	
» Démergement	570.000,00 €	
AFFECTATION AUX CAPITAUX PROPRES :		**3.068.000,00 €**
RESULTAT A REPORTER :		**94.868,55 €**

RISQUES EVENTUELS

Conformément à la loi du 13 janvier 2007, modifiant le contenu du rapport de gestion, le commentaire suivant est ajouté relativement aux risques et incertitudes éventuels auxquels l'A.I.D.E. pourrait être confrontée.

La nature même de l'Association, son contexte institutionnel et budgétaire limitent considérablement les risques financiers envisageables sur base des éléments connus à l'heure actuelle.

En effet, comme indiqué précédemment, l'A.I.D.E. est l'agent opérateur public d'une politique décidée au niveau régional, prenant en compte des impératifs fixés au niveau européen et traduite en programmes quinquennaux.

Les moyens financiers adéquats sont prévus et les engagements sont pris, de façon concertée, au niveau de la S.P.G.E., elle-même dotée des moyens nécessaires. Les programmes, tant en épuration qu'en égouttage, les contrats de service, d'égouttage et de zone (cf. supra) sont de nature à conforter l'A.I.D.E. dans son volume d'activités, ses perspectives et, corollairement, ses effectifs.

Les mécanismes de subsidiation prévus par le contrat de service sont tels que les subsides d'exploitation, sur base des frais réels, absorbent une part croissante des frais généraux. En conséquence, la masse de frais généraux imputable aux bureaux techniques diminue de sorte que notre taux horaire est stabilisé à coût constant. Les résultats financiers de nos bureaux d'études et de surveillance, dont les honoraires sont fixés forfaitairement, évoluent donc favorablement.

Au niveau interne, les outils de contrôle sont en place depuis de nombreuses années afin de maîtriser les coûts. Un planning d'occupation des bureaux techniques permet d'évaluer la charge pérenne de travail de manière à ne pas engager de personnel en surnombre, au besoin en recourant à la sous-traitance.

Ce contrôle budgétaire permet aussi d'acter les réductions de valeur éventuelles sur commandes en cours (cf. règles d'évaluation).

En matière environnementale, l'A.I.D.E. a obtenu un enregistrement EMAS (système de management de l'environnement) pour 58 sites (57 stations d'épuration et le postchaulage de Lantin), traduisant sa volonté de progrès en la matière, au-delà même de l'exercice de son métier, l'assainissement des eaux.

Signalons que les risques en matière de litiges sont largement provisionnés, d'autant plus que les dénouements récents de litiges ont été favorables à l'A.I.D.E. Sans préjuger de décisions judiciaires futures, on peut affirmer que toutes les dispositions sont prises, autant que possible, tant au niveau de la conception des ouvrages qu'au niveau contrôle de leur réalisation et exploitation, afin de limiter au maximum la survenue de risques.

Compte tenu des faibles résultats financiers et de l'impact des surcoûts exceptionnels, notre ASBL Service Social a adressé une demande d'intervention exceptionnelle à l'A.I.D.E. Cette intervention exceptionnelle a fait l'objet d'une provision.

Par ailleurs, des provisions ont été constituées dans le cadre de l'éventuelle nécessité de procéder à un audit technique informatique ainsi que dans le cadre d'une externalisation des prestations ponctuelles d'agents bientôt retraités.

Enfin, compte tenu de l'état de vétusté de notre siège social, une provision a été actée dans le cadre d'importants travaux de réparation de la toiture et des châssis, en ce compris de coûteux travaux de désamiantage.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE

AUTORISATIONS DE MISE EN ADJUDICATION REÇUES DE LA S.P.G.E.

Notamment :		HTVA (en €)
NEUPRE	Station d'épuration de Neuville	3.596.177,00
BASSENGE	Station d'épuration de Fond de Couvenaille	4.436.265,00
BASSENGE	Station d'épuration de Wonck	3.391.271,00
DALHEM	Station d'épuration de Dalhem	2.863.755,00
CHAUDFONTAINE	Station de pompage Sauveur	408.676,60

INDICATIONS SUR LES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

PERSPECTIVES

1. DEMERGEMENT

Par sa décision du 17 juillet 2003, le Gouvernement wallon consacre l'activité «Démergement» comme élément du cycle de l'eau dans sa phase «Assainissement» et nommé «Assainissement bis».

Depuis le 1er janvier 2004, le démergement est régi par le «contrat de zone», avenant au contrat d'épuration et de collecte conclu avec la S.P.G.E.

Outre le fait de constituer un ensemble cohérent, l'opération permet aussi la mise à disposition de moyens financiers de nature à assurer la pérennité du système, tant en investissements qu'en exploitation.

Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement-bis pour la période 2004-2009 a été communiqué le 24 février 2005 par la S.P.G.E. Il a été intégralement accompli.

Le 20 décembre 2010, l'Assemblée générale de l'A.I.D.E. a approuvé une première proposition de plan quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014. Cette proposition a été approuvée par la S.P.G.E. en date du 5 janvier 2011. Le programme approuvé alors portait sur un montant d'investissements de 21.770.000 € hors TVA. Il a été ajusté à plusieurs reprises et, à la fin 2015, il est très largement engagé, de nombreux chantiers étant en cours pour le concrétiser.

A la demande de la S.P.G.E., un inventaire des ouvrages d'assainissement-bis encore à réaliser sur le territoire de la Province de Liège avait été établi en date du 1er janvier 2009.

Cet inventaire avait pour objectif de disposer d'une vue d'ensemble de la finalisation de l'assainissement-bis et d'affiner le plan financier de la S.P.G.E. en fonction des investissements encore à consentir. L'inventaire

se fonde essentiellement sur l'avant-projet Biefnot pour les ouvrages de démergement (ainsi que sur les développements ultérieurs approuvés par feu le Comité wallon de démergement) ainsi que, d'une manière générale, sur notre connaissance du terrain.

L'inventaire des ouvrages d'assainissement-bis, tel que transmis à l'époque, comprenait 64 entreprises ou ensemble d'entreprises encore à réaliser pour un budget total d'environ 260.150.000 € hors TVA, dont 66.350.000 € pour la réalisation de nouveaux ouvrages et 150.800.000 € pour la rénovation et la réhabilitation d'ouvrages existants.

Ce montant compte également un budget prévisionnel de 43.000.000 € pour 16 dossiers (un pour chaque ancienne commune affiliée au capital A de notre intercommunale) relatifs à la remontée des nappes dans les zones soumises à l'exploitation du charbon, phénomène qui a pour conséquence le relèvement du niveau du sol par gonflement des terrains sous-jacents mais également la fragilisation des sols - notamment les pieds de collines et de terrils situés à proximité d'un tissu urbain dense. Pour ces problèmes, complexes et difficiles à résoudre, il a été jugé préférable de réserver des budgets à titre conservatoire, plutôt que de décrire des hypothétiques travaux à réaliser, sachant qu'il n'y a pas encore à ce jour, pour ces problèmes, de solution prédéterminée.

C'est sur base de cet inventaire que, le 18 décembre 2014, l'Assemblée générale de l'A.I.D.E. a approuvé une proposition de plan quinquennal d'investissements pour la fin de la période 2015-2019. Cette proposition a envoyée à la S.P.G.E. en date du 17 janvier 2015 mais n'a fait l'objet ni d'approbation ni de remarques. L'Assemblée générale du 14 décembre 2015 a dès lors avalisé une proposition de programme d'investissement 2015-2016 d'un montant de 9.300.000 € hors TVA et une proposition programme d'investissement 2017-2021 d'un montant de 23.450.000 € hors TVA, alignées sur les programmes d'assainissement. Dans la mesure où ces propositions seraient approuvées par la S.P.G.E., elles constitueront des enveloppes fermées incluant notamment tous les avenants, suppléments, réévaluations, etc. qui pourraient intervenir lors de l'étude et de la réalisation des dossiers.

Tout programme d'investissements en matière de démergement est toujours susceptible de devoir être modifié en fonction des opportunités ou des nécessités découlant des évolutions du tissu urbain que le dispositif protège. C'est pourquoi ils sont adaptés annuellement pour tenir compte de ces éléments tout en restant dans un cadre budgétaire strict.

En 2016, l'inventaire des travaux de démergement sera actualisé pour tenir compte des ouvrages réalisés entretemps mais également pour prendre en compte les ouvrages ou adaptations d'ouvrages nécessaires suite à de nombreux projets de réhabilitation urbaine de friches industrielles, où notre Association est appelée à intervenir dans des zones qui étaient autrefois protégées contre les inondations indirectes par les industriels eux-mêmes. On signalera notamment à ce propos, sans être exhaustif, l'ancien site de New Tube Meuse à Flémalle, le site de l'ancienne cokerie de Flémalle, le site Chimeuse à cheval entre Tilleur et Sclessin, l'importante zone industrielle située le long de la rue Cockerill à Seraing et le site du haut-fourneau HF6 rue Ferrer à Seraing.

De même, l'imperméabilisation croissante des surfaces urbanisées, le développement de la zone aéroportuaire de Bierset et des zones économiques associées, l'évolution des régimes de précipitation, l'évolution du régime hydraulique de Meuse selon les scénarii de changement climatique, l'apparition de nouvelles pratiques (géothermie par exemple) et activités urbaines impliquent une très grande vigilance quant à l'adéquation des capacités des ouvrages de démergement existants et les débits d'eaux devant être évacués en toute sécurité pour les personnes et infrastructures. A cet égard, une attention toute particulière doit être portée sur la capacité et l'état des exutoires de démergement dont, parmi les plus critiques, l'exutoire II de la Boverie et l'exutoire IV du ruisseau de Hollogne.

Enfin, le vieillissement des infrastructures existantes (canalisations, câbles, stations de pompage, etc.) ainsi que l'intégration des dispositifs visant à collecter les eaux usées sont l'occasion de moderniser les équipements en place, ce qui constituera indubitablement l'essentiel des investissements à réaliser dans les prochaines années.

Par ailleurs, les budgets prévisionnels des frais de fonctionnement des ouvrages de démergement d'ici 2018 ont été établis sur base du budget de l'exercice 2015 sur lequel un indice d'évolution a été appliqué.

2016 : 8.183.097,52 €	2017 : 8.349.818,97 €	2018 : 8.524.727,85 €

2. EPURATION

Pour rappel, la Société Publique de Gestion de l'Eau est chargée d'exécuter la politique du Gouvernement wallon dans le domaine de l'eau.
Un premier programme d'investissements en matière d'assainissement et de protection des captages pour la période 2000-2004 avait été fixé par l'arrêté du Gouvernement wallon en date du 13 juin 2002. Il a été accompli.

Un deuxième programme d'investissements a été arrêté par le Gouvernement wallon pour la période -2005 2009 et a été adapté à de nombreuses reprises.

Certains dossiers de ce programme sont toujours en phase d'étude ou d'exécution.

Le 1er avril 2010, le Gouvernement wallon a approuvé un troisième programme quinquennal d'investissements pour la période 2010-2014, en fixant ses priorités sur base des contentieux européens vis-à-vis de l'implémentation des dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines pour les agglomérations de plus de 10.000 E.H. ainsi que pour les agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 E.H.. La S.P.G.E. nous a transmis le programme d'investissements 2010-2014 en date du 28 avril 2010. Il portait sur un montant de 124.424.000 € hors TVA.

Le rythme et la priorité des investissements ont été dictés par la résorption des deux contentieux européens liés à l'implémentation insatisfaisante des impositions de la directive 91/271. Pour rappel, celle-ci impose la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines dans des délais et selon des normes de traitement qui diffèrent selon la taille des agglomérations qui les produisent et selon la sensibilité du milieu récepteur à l'eutrophisation. En ce qui concerne ce dernier point, on notera que tout le territoire de la Belgique a été considéré par toutes les autorités belges compétentes comme étant sensible à l'eutrophisation, impliquant dès lors des normes plus strictes pour les rejets des agglomérations de plus de 10.000 E.H. (traitement de l'azote et du phosphore).

Une **première procédure infractionnelle** (contentieux C-533/11) concernait le non-respect des échéances fixées pour la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines provenant des agglomérations de plus de 10.000 équivalent-habitants. Elle a connu son épilogue le 17 octobre 2013 où la Cour européenne de Justice a condamné la Belgique à payer à la Commission européenne la somme forfaitaire de 10.000.000 € pour *ne pas avoir pris l'ensemble des mesures nécessaires que comporte l'exécution de l'arrêt du 8 juillet 2004 de la Cour européenne de Justice constatant le manquement du Royaume de Belgique aux obligations découlant des articles 3 et 5 de la directive 91/271/CEE du Conseil, du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, telle que modifiée par la directive 98/15/CE de la Commission, du 27 février 1998, cet État membre a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de l'article 260, paragraphe 1, TFUE*.

Pour rappel, cette astreinte n'a pas trouvé à s'appliquer car les agglomérations considérées comme non-conformes ont été rapidement mises en ordre grâce, notamment, à la forte implication de notre intercommunale.

Une **deuxième procédure infractionnelle** est en cours pour non-respect des échéances fixées pour la collecte et le traitement des eaux résiduaires urbaines provenant des agglomérations comprises entre 2.000 et 10.000 équivalent-habitants.

Le 12 juillet 2013, une requête a été déposée contre le Royaume de Belgique par la Commission européenne devant la Cour européenne de Justice pour manquement aux obligations qui lui incombaient en vertu des dispositions des articles 3 (collecte) et 4 (traitement) de la directive 91/271 pour les agglomérations précitées. Par son arrêt du 6 novembre 2014, la Cour européenne de Justice a condamné la Belgique pour ses manquements.

Sans entrer dans les détails, ce contentieux concernait au départ, en province de Liège, trente-six agglomérations (sur 131 au niveau wallon) dont la charge polluante est comprise entre 2.000 et 10.000 E.H. qui sont soit dépourvues de station d'épuration, soit n'ont pas un taux de collecte des eaux usées supérieur ou égal à 95 %.

Sur base de l'arrêt du 6 novembre 2014, ce contentieux ne concerne plus que seize agglomérations de la province de Liège (sur 48 au niveau wallon) dont la charge polluante est comprise entre 2.000 et 10.000 E.H. et qui sont soit dépourvues de station d'épuration, soit n'ont pas un taux de collecte des eaux usées supérieur ou égal à 95 %.

Il s'agit des agglomérations (au sens de la directive 91/271) d'Aywaille, Baelen, Bassenge, Blegny, Crisnée, Dalhem, Fexhe-Slins, Hannut, Oreye, Raeren, Rotheux-Neuville, Saint-Georges-sur-Meuse, Soiron, Sprimont, Villers-le-Bouillet et Welkenraedt.

La mise en conformité de ces agglomérations constitue la première priorité de la S.P.G.E. qui entend finaliser tous les ouvrages nécessaires pour 2016 au plus tard.

Il faut noter que tous les dossiers d'investissement permettant de répondre aux exigences européennes en matière de traitement des eaux usées pour les agglomérations de plus de 2.000 et de moins de 10.000 E.H. sont en cours d'études ou d'exécution.

Pour implémenter les dispositions de la directive cadre sur l'eau, le Gouvernement wallon a adopté les quatre premiers et deuxièmes plans de gestion par district hydrographique fixant les objectifs de qualité pour les cours d'eau wallons et les mesures à prendre pour les atteindre. L'assainissement des eaux usées, en régime collectif comme autonome, fait évidemment partie de ces mesures. Ces objectifs font désormais partie des critères de priorisation des investissements de la S.P.G.E.

Il apparaît clairement que, outre la finalisation des configurations d'assainissement des agglomérations relevant des deux contentieux précités (optimalisation de la collecte des eaux usées), les plans de gestion par district hydrographique et les objectifs qu'ils fixent pour l'atteinte du bon état ou du bon potentiel des masses d'eau, constitueront un élément majeur de priorisation des investissements à réaliser dans les prochaines années.

Le 6 novembre 2008, la S.P.G.E. avait demandé un inventaire des ouvrages d'assainissement qui devaient encore être réalisés sur le territoire de la Province de Liège. Cet inventaire avait pour objectif de disposer d'une vue d'ensemble de la finalisation de l'assainissement collectif en Wallonie et d'affiner le plan financier de la S.P.G.E. en fonction des investissements encore à consentir. Il a été établi en date du 1er janvier 2009 et transmis à la S.P.G.E. le 20 mars 2009.

Cet inventaire ne présumait ni n'anticipait les objectifs des plans de gestion de bassin (et district) hydrographique approuvés par le Gouvernement wallon en date du 27 juin 2013, dans le cadre de l'implémentation de la Directive cadre sur l'Eau.

De même, cet inventaire ne comportait aucun projet de réhabilitation profonde d'ouvrages existants, dans la mesure où la relative jeunesse du patrimoine en matière d'épuration des eaux usées ne requiert pas, pour l'instant et sauf exception, une approche en matière de renouvellement de celui-ci.

L'avancement des programmes d'investissements ainsi que les objectifs de qualité désormais connus pour les cours d'eaux wallons font que cet inventaire devra être actualisé en 2016.

Les deuxièmes plans de gestion par bassin hydrographique font notamment état, comme enjeu, de la gestion et l'éventuel traitement des eaux rejetées dans le milieu aquatique par les déversoirs d'orage. On notera également que la Commission européenne s'interroge sur la façon dont les états-membres ont mis en œuvre les dispositions de la directive 91/271 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines en ce qui concerne les rejets d'eaux usées lors des épisodes pluvieux.

L'enjeu relatif à l'élimination des substances dangereuses pour l'environnement (substances prioritaires), telles que définies par la Directive 2008/105/CE sur les normes de qualité environnementale, est d'abord envisagé par une maîtrise à la source de ce substances (normes de produit, substitution de produit, règles d'usage, etc.). L'adaptation des stations d'épuration existantes pour éliminer ces substances n'est pas encore à l'ordre du jour, même si certains pays européens adoptent une politique volontariste en la matière.

On notera également l'intérêt de l'Europe pour le développement de l'économie circulaire qui, en substance, vise à donner une deuxième vie aux déchets en les réintroduisant dans le cycle des matières premières. La station d'épuration d'eaux usées (qui s'assimilent assez aisément aux déchets liquides) est donc un endroit privilégié pour collecter et recycler certaines matières telles que le phosphore, les nutriments, certaines matières plastiques, la matière organique, l'énergie ou les eaux traitées. Des recherches sont en cours pour faire évoluer méthodes et procédés de traitement en ce sens.

Enfin, les engagements européens dans le cadre du traité COP21 visent à réduire de 40% de la production de gaz à effet de serre. Ils auront vraisemblablement un effet sur nos activités, notamment en termes de production de méthane (CH_4) et d'oxyde d'azote (N_2O) et donc d'usage efficace et parcimonieux des ressources énergétiques.

En résumé, même si le rythme des investissements en matière d'assainissement se réduit, il reste bon nombre d'installations de collecte et de traitement à réaliser ou à améliorer.

Par ailleurs, en fonction des études en cours et des ouvrages d'assainissement actuellement en construction, on peut estimer que l'évolution du budget d'exploitation des ouvrages d'épuration va évoluer comme suit d'ici l'an 2018 :

2016 : 27.857.171,00 €	2017 : 28.197.986,00 €	2018 : 28.517.348,00 €.

Pour autant que le programme des mises en service soit respecté, l'évolution de la capacité de traitement de l'ensemble des ouvrages devrait atteindre +/- 1.267.241 E.H. en 2018.

Du point de vue des stations d'épuration, l'exercice 2015 a vu la reprise en exploitation des stations de La Falize (Lierneux – 2.500 EH) et de Wansin (Hannut – 5.000 EH).

En ce qui concerne les stations de pompage, ce sont les ouvrages de Wanze, Statte (Huy), Vieille Hesbaye (Wanze) Bas-Oha (Wanze), Manderfeld (Büllingen), Hasevenn (Büllingen) et du Fonds d'Or (Waremme).

Lors de l'année 2016, les stations d'épuration de Trois-ponts (1.850 E.H.), Welkenraedt (9.500 E.H.) et de Plein Sud (1.600 E.H.) à Polleur (Verviers) suite à sa mise à niveau doivent être reprises en exploitation tandis que la station d'épuration de Ninane sera désaffectée et démolie, les eaux usées de cette station seront alors dirigées vers la station d'épuration de La Brouck (Chaudfontaine).

Du point de vue des stations de pompage, les ouvrages du Pont-des-Veaux » (Huy), des Sœurs-Grises (Huy), de Tihange (Huy), de la Centrale (Huy), de la Plaine Daxhelet (Stavelot) et du Pont-Rail à Sclessin (Liège) seront également repris en exploitation.

En 2017, les stations de pompage de Jemeppe (Seraing), de Kinkempois (Liège), du Vieux Tiège (Herve), de Chaudfontaine, de Sauveur (Chaudfontaine), de Trooz, de Saint-Ry (Trooz), de la Route des Bains (Waimes), de la Rue Roi Baudouin (Lontzen), des Bouleaux (Welkenraedt), de « Sur les Bois » et du Broussou, toutes deux situées sur le territoire de la Commune de Saint-Georges devront être reprises en exploitation. La mise en service de ces deux dernières installations engendrera la désaffectation et la démolition de la station d'épuration de Stockay-Saint-Georges puisque les eaux reprises par ces stations de pompage seront dirigées vers la station d'épuration d'Engis.

Enfin, lors de l'exercice 2018, les stations d'épuration de Sprimont (4.200 EH), d'Oudler à Burg-Reuland (1.300 E.H.), de Rodt à Saint-Vith (760 E.H.), de Dalhem (5.300 EH), du Fonds de Couvenaille à Bassenge (6.500 EH), de Neuville à Neupré (5.600 EH)et de Wonck à Bassenge (9.000 EH) seront reprises en exploitation tandis que pour les stations de pompage, ce sont les ouvrages du Vicinal (Saint-Georges), du Casino (Chaudfontaine), de Slins (Juprelle) et Face-aux-Iles (Flémalle – Ivoz) qui entreront en exploitation.

Les montants relatifs aux dépenses sortant du cadre de l'exploitation courante sont établis sur base d'un montant de 2 € par E.H. nominal, hors T.V.A. Pour la station d'épuration de Liège-Oupeye, cette règle n'est pas appliquée, un montant forfaitaire de 500.000 € a été retenu pour ce poste.

Quoi qu'il en soit, les chiffres repris ci-dessus sont évidemment à prendre sous toutes réserves, la mise en service d'un ouvrage pouvant être retardée en fonction de divers évènements indépendants de la volonté de l'A.I.D.E.

3. EGOUTTAGE

Depuis mai 2003, l'A.I.D.E. a pris une part active dans la question de l'égouttage. Elle a multiplié les contacts avec les communes, les a assistées dans leurs démarches administratives et techniques pour leur permettre de bénéficier du nouveau mode de financement.

Actuellement, 79 communes de la Province de Liège ont signé les contrats d'agglomération puis les contrats d'égouttage. Les cinq autres communes de la province ne sont, a priori, pas encore concernées par l'égouttage prioritaire.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2007-2009, la S.P.G.E. avait édicté six niveaux de priorité en matière d'égouttage. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités.

Pour les plans triennaux et d'infrastructure 2010-2012, la S.P.G.E. avait édicté quatre niveaux de priorité en matière d'égouttage qui intégraient les contentieux européens en matière de collecte des eaux usées urbaines. L'élaboration de ces programmes et leurs modifications ont été basées sur ces priorités. L'effort d'investissement dans l'égouttage devra être poursuivi dans le cadre des prochains plans triennaux et d'infrastructure.

Pour les plans d'investissement communaux 2013-2016, la S.P.G.E. a actualisé ses niveaux de priorité afin de hiérarchiser les dossiers d'égouttage qui lui sont soumis, et en particulier dans le cadre des contentieux européens pour non-respect de la Directive 271/91 et de la non-conformité de collecte de certaines agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitant (E.H.). L'effort d'investissement dans l'égouttage devra être poursuivi dans le cadre des prochains plans d'investissement communaux et d'infrastructure.

Une nouvelle actualisation des priorités est nécessaire pour les plans d'investissement communaux 2017-2018. Elle rend notamment prioritaires les égouttages nécessaires pour atteindre le bon état ou le bon potentiel des masses d'eau dont l'amélioration dépend de la réduction des rejets domestiques ainsi que les travaux d'égouttage permettant d'améliorer le taux de charge ou réduire le taux de dilution des stations d'épuration existantes. Les travaux d'égouttage permettant d'optimaliser la collecte des eaux usées des agglomérations relevant des contentieux précités restent également prioritaires.

4. CADASTRES

L'établissement de cadastres des réseaux de collecte des eaux, usées et pluviales, constitue à la fois une réponse aux exigences de la directive européenne INSPIRE et une opportunité pour disposer d'une connaissance détaillée de ces ouvrages.

L'association du S.I.G. avec des outils de simulation hydraulique et de gestion patrimoniale contribuera grandement à optimiser la gestion de ces réseaux.

Une cellule spécifique a été mise en place au sein de la direction Investissements, avec un géomaticien spécialisé en S.I.G. (système d'information géographique) pour veiller à la cohérence et l'exactitude des données recueillies, à l'alimentation correcte de la base de données et au développement de l'exploitation de celles-ci. Les prestations de cet agent sont prises en charge par la S.P.G.E. dans le cadre des frais d'exploitation. Il est assisté par un technicien qui assure la surveillance et le suivi des opérations de cadastre tout en assurant également la collecte d'informations sur des ouvrages existants. Afin d'accélérer ces opérations, des agents des services d'exploitation renforcent provisoirement cette cellule en organisant des marchés et en surveillant leur réalisation.

Les cadastres ont jusqu'à présent fait l'objet de marchés de services dont l'étude, la direction et la surveillance sont rémunérées par la S.P.G.E. selon les termes de la convention signée en juin 2009 entre la S.P.G.E. et chaque organisme d'assainissement, dont l'A.I.D.E. Vu la faible qualité des résultats obtenus de cette manière, une partie significative de ces cadastres est désormais réalisée en interne, notamment par la contribution des surveillants de chantier, moyennant une rémunération appropriée de la S.P.G.E. Des cadastres-pilotes ont été réalisés en 2014 et 2015 par une équipe d'agents techniques spécialisés afin de valider cette démarche et en évaluer le coût.

Vu l'importance de la connaissance précise des réseaux d'égouttage, maillon essentiel mais également maillon faible de l'assainissement, en vue d'une professionnalisation de leur gestion et de leur maintenance, une structuration et un renforcement de l'action de l'A.I.D.E. dans ce domaine est inéluctable avec, en perspective, la valorisation des compétences de l'A.I.D.E. dans les simulations hydrauliques de réseaux et la réalisation de plans de gestion patrimoniale et de gestion opérationnelle des égouttages communaux.

5. SERVICES AUX COMMUNES

De longue date, l'A.I.D.E. rend divers services aux villes et communes associées.

Le 19 novembre 2012, l'Assemblée générale a adopté un plan stratégique qui jetait les bases du développement des services aux villes et communes de la province de Liège au sein des services de l'A.I.D.E.

Les services aux communes sont désormais concrètement rendus par la mise en place, en février 2013, d'une structure opérationnelle spécifique et l'affectation d'agents pour répondre aux besoins exprimés par les affiliés.

Le service aux communes fonctionne au travers d'un guichet unique qui centralise les demandes et coordonne les réponses.

Les services que l'A.I.D.E. rend aux villes et communes de la province de Liège sont proposés sous cinq formes :

- le « pack de base » ;
- le module « gestion patrimoniale de l'égouttage communal » ;
- le module « missions spécifiques » ;
- le module « aide à l'exploitation » ;
- le module « gestion et traitement des déchets de réseaux ».

Le « pack de base » est garanti pour toutes les communes affiliées au capital C de notre Intercommunale. Les autres modules nécessitent l'établissement de conventions spécifiques et une rémunération appropriée.

Pour rappel, ces services peuvent être rendus dans le cadre du concept « ***in house*** » et, à ce titre, ne sont pas des marchés qui relèvent de la législation sur les marchés publics. L'autonomie communale est entièrement respectée dans la mesure où c'est la commune qui décide de faire appel à l'un ou l'autre des modules proposés.

L'année 2013 fut l'année de démarrage du projet qui a depuis lors trouvé son rythme et ses méthodes. Il est cependant certain que, malgré une publicité limitée, les services aux communes suscitent un intérêt croissant auprès des affiliés.

Les années 2014 et 2015 ont permis de mieux faire connaître les services que l'A.I.D.E. rend et peut rendre aux communes en matière de gestion des eaux. Les prochaines années permettront notamment d'approfondir les approches techniques et budgétaires des services rendus.

Les services liés à l'exploitation des égouttages communaux sont appelés à se développer fortement à l'avenir, notamment suite aux problèmes croissants d'inondation urbaine que connaissent les communes suite au changement climatique et à l'imperméabilisation croissante de leur territoire mais également suite à la pression des autorités européennes et régionales visant à améliorer grandement la qualité de l'égouttage communal, en termes de taux de raccordement aux égouts, de limitation des pertes vers l'environnement aquatique, de réduction de la dilution des eaux usées collectées, d'amélioration du taux de charge des stations d'épuration et de gestion des eaux de ruissellement à la parcelle ou en amont des réseaux.

Le développement de ces services, ainsi que d'autres tels que la G.P.A.A., le « Passeport Eau » ou le contrat d'assainissement industriel (voir ci-après), fait apparaître de nouveaux métiers au sein de notre Intercommunale et est de nature à justifier une refonte partielle de l'organigramme afin de permettre de relever ces nouveaux défis avec l'efficacité et la rigueur habituelles de l'A.I.D.E.

6. SERVICES AUX PARTICULIERS

L'A.I.D.E. rend des services directs aux particuliers, tels que le contrôle à l'installation des systèmes d'épuration individuelle nécessaire à l'obtention des primes de la région wallonne et à l'exemption du coût-vérité à l'assainissement ou la réception et le traitement des matières de vidange des fosses septiques. A la demande des communes et sous contrôle de celles-ci, l'A.I.D.E. examine également des situations particulières d'évacuation des eaux, en regard de la législation existante. Elle est ainsi amenée à instruire des demandes de dérogation aux obligations de raccordement aux égouts publics ou d'installation d'un système d'épuration individuelle.

Par ailleurs, parmi les services que l'A.I.D.E. serait susceptible de rendre aux particuliers, on notera que le Gouvernement wallon étudie la création d'une gestion publique de l'assainissement autonome (G.P.A.A.) comme étant une des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la Directive cadre sur l'eau (D.C.E.).

La S.P.G.E. devrait être la structure publique assurant le financement du G.P.A.A. dans le cadre d'un élargissement de ses missions. De même, les organismes d'assainissement agréés sont pressentis pour la mise en œuvre technique de ce service. La G.P.A.A. devrait être opérationnelle au 1er janvier 2017.

Enfin, des discussions sont en cours en vue de rendre obligatoire d'un « Passeport Eau » lors de certaines transactions immobilières. Cette attestation informerait l'acheteur potentiel de la conformité du bien qu'il acquiert vis-à-vis des législations et réglementations en matière d'eau ou, à défaut, des mesures qui devraient être prises pour conformer le bien à ces dispositions. Ici aussi, l'A.I.D.E. aurait un rôle à jouer, encore indéterminé à l'heure d'écrire ces lignes, mais qui consisterait à tout le moins à organiser ces contrôles sur le territoire provincial, voire à en réaliser certains.

7. SERVICES AUX INDUSTRIES

L'A.I.D.E. rend des services directs aux industriels, tels que l'avis obligatoire à joindre lors des demandes en permis d'exploitation ou en permis unique ou le traitement des eaux industrielles usées dans les stations d'épuration publiques, que celles-ci y soient conduites via les égouts ou via transfert par camion.

Le décret-programme adopté le 12 décembre 2014 par le Gouvernement wallon met en place le contrat d'assainissement industriel qui contractualise les relations entre l'industriel qui rejette des eaux usées dans les stations d'épuration, la S.P.G.E. et l'organisme d'assainissement. Le coût du service rendu serait fonction des charges déversées. Dans ce cadre, les organismes d'épuration seraient notamment chargés de négocier les modalités techniques des contrats et en assurer le suivi tant au niveau de la détermination des charges rejetées qu'au niveau de la gestion quotidienne du traitement de ces rejets. Cette contractualisation devrait être opérationnelle au 1er janvier 2017.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Outre les études proprement dites, les ingénieurs sont amenés à approfondir certaines connaissances telles que la composition des bétons, la question du traitement des produits de curage de réseaux, les procédés de rénovation de canalisations, le traitement des eaux pluviales, le dimensionnement d'ouvrages de traitement des eaux usées, par exemple.

Ces recherches sont notamment effectuées dans le cadre d'épreuves internes de promotion.

Par ailleurs, certains de nos techniciens sont associés à des réflexions, avec des collègues d'autres acteurs du secteur de l'Eau, au sein d'AQUAWAL, de BELGAQUA ou de l'EUREAU dans le but de mieux structurer le secteur, de proposer des perfectionnements des dispositions légales et réglementaires, ou des solutions techniques.

De même, nos techniciens suivent des études de recherche et développement menées par des équipes universitaires (CEBEDEAU notamment) et/ou des industriels. Ce faisant, l'A.I.D.E. s'inscrit pleinement comme partenaire actif dans le redéploiement de l'activité industrielle et entrepreneuriale de la région où elle exerce ses activités.

L'ensemble de ces prestations peut être évalué à un équivalent temps plein par an.

EXISTENCE DE SUCCURSALES DE LA SOCIÉTÉ

NEANT

JUSTIFICATION DE L'APPLICATION DES RÈGLES DE CONTINUITÉ

NEANT

AUTRES INFORMATIONS

NEANT

INSTRUMENTS FINANCIERS

- SUBSIDES
- COMPTE D'ACCUMULATION
- SICAV DE TRESORERIE

4. RAPPORT SPÉCIFIQUE RELATIF AUX PRISES DE PARTICIPATIONS

Etat des participations financières au 31/12/2015:

	31/12/15	31/12/14	%
I. AQUAWAL S.A.	**312.775,20**	**312.775,20**	**12,00**
Souscription : 745.975,20	0,00		
a) 722 parts de 1000 € (libérées à 40 %)	722.000,00	722.000,00	
Montant non appelé	-433.200,00	-433.200,00	
b) 23 parts de 1042,40 € (libérées à 100 %)	23.975,20	23.975,20	
II. ECETIA FINANCES (ex S.L.F.)	**3.574.251,01**	**3.959.378,74**	**2,84**
III. PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX	**198.066,93**	**198.066,93**	
» C.I.L.E.	98.909,52	98.909,52	0,07
» INTRADEL	99.157,41	99.157,41	0,82
IV. TERRANOVA	**43.500,00**	**43.500,00**	**12,5**
SOUS-TOTAL	**4.128.593,14**	**4.513.720,87**	
V. S.P.G.E.	**56.260.601,37**	**52.060.659,37**	
» Parts bénéficiaires «Egouttage» - capital C	36.562.685,00	32.362.743,00	
» Parts bénéficiaires «Démergement» - capital D	19.697.916,37	19.697.916,37	
TOTAL	**60.389.194,51**	**56.574.380,24**	

1. AQUAWAL

La S.A. AQUAWAL est l'association professionnelle des opérateurs du secteur de l'eau.

Elle détient 24 % du capital de la S.P.G.E.

2. PARTICIPATION À LA ECETIA (ANCIENNEMENT S.L.F. FINANCES)

Nb : Ecetia a procédé à une diminution de capital à hauteur de 385.127,73 €.

Le dividende produit par cette participation s'est élevé à 234.196,59 €.

3. PARTENAIRES ENVIRONNEMENTAUX

En application d'une disposition statutaire, le Conseil d'administration a décidé, en date du 6 mars 2000, de souscrire à 2 participations, aux capitaux de la C.I.LE. et INTRADEL.

Réciproquement, dans le cadre de participations croisées, la C.I.L.E. et INTRADEL ont souscrit, chacune, une participation de 99.200 € au capital de l'A.I.D.E. Ces participations sont intégralement libérées.

4. TERRANOVA

Cette Société a pour objet le traitement des terres de remblai, dans la perspective d'obtenir des débouchés et/ou des prix plus favorables pour l'utilisation de ce matériau.

Le capital de TERRANOVA s'élève à 1.077.693,00 € et se compose comme suit :

- S.A. Financière des Travaux Routiers (F.T.R.) : 50 %
- C.I.L.E., A.I.D.E., INTRADEL, S.W.D.E. : 4 x 12,5 %

La décision d'adhérer a été prise par l'Assemblée générale du 20/12/2004.

5. S.P.G.E. (CAPITAL D)

En application des contrats d'agglomération (Egouttage) et du contrat de zone (Démergement), les apports des communes sont rémunérés par des souscriptions au capital des organismes d'assainissement agréés. Ceux-ci souscrivent, pour le même montant, au «Capital D» de la S.P.G.E.

Les montants souscrits en 2015 représentent les comptes finals acceptés en 2014 relatifs à des travaux d'égouttage d'une part et les quotes-parts communales dans les frais d'exploitation du démergement de l'exercice 2014 d'autre part. Ces montants ont été actés lors de l'Assemblée générale de juin 2015.

5. RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION (ART. L 1523-17 § 2 AL 3 CDLD)

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 al. 3 CDLD, le Comité de rémunération a arrêté son rapport annuel.

1. Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion

Le Conseil d'administration est l'émanation de l'Assemblée générale. Il est composé de 36 personnes, à savoir :

- 26 représentants des communes affiliées
- 4 représentants de la Province de Liège
- 2 représentants du pôle environnemental en qualité d'observateurs
- 4 représentants du personnel en qualité d'observateurs

Le Comité de gestion seconde le Conseil d'administration dont il émane. Il est composé de 8 personnes, à savoir :
- le Président du Conseil d'administration ;
- 3 Vice-présidents ;
- 4 administrateurs représentant les Communes affiliées et la Province de Liège.

Le montant total attribué pour l'ensemble de l'exercice 2015 s'élève à **257.330,54 €**.

Président :	38.783,32 €
Vice-présidents :	77.536,80 €
membres du Comité de gestion :	82.705,92 €
administrateurs :	58.304,50 €

Les mandats dans les autres organes sont exercés à titre gratuit.

Ce montant est en parfaite adéquation avec les décisions d'attribution prises par le Comité de rémunération qui sont conformes aux dispositions réglementaires en la matière.

2. Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

La Direction est composée de :

- Directeur général ;
- Directeur Exploitation ;
- Directeur Investissement ;
- Directeur administratif et financier.

Le montant total des rémunérations et avantages de toutes natures pour l'ensemble de l'exercice 2015 s'élève **à 585.192,58 €**.

Ce montant est en parfaite adéquation avec les décisions d'attribution prises par le Comité de rémunération qui sont conformes à nos barèmes et aux dispositions réglementaires en la matière.

Fait à Saint-Nicolas, le 2 mai 2016,

Pour le Comité de rémunération,

Alain Decerf Président	Josly Piette Vice-Président

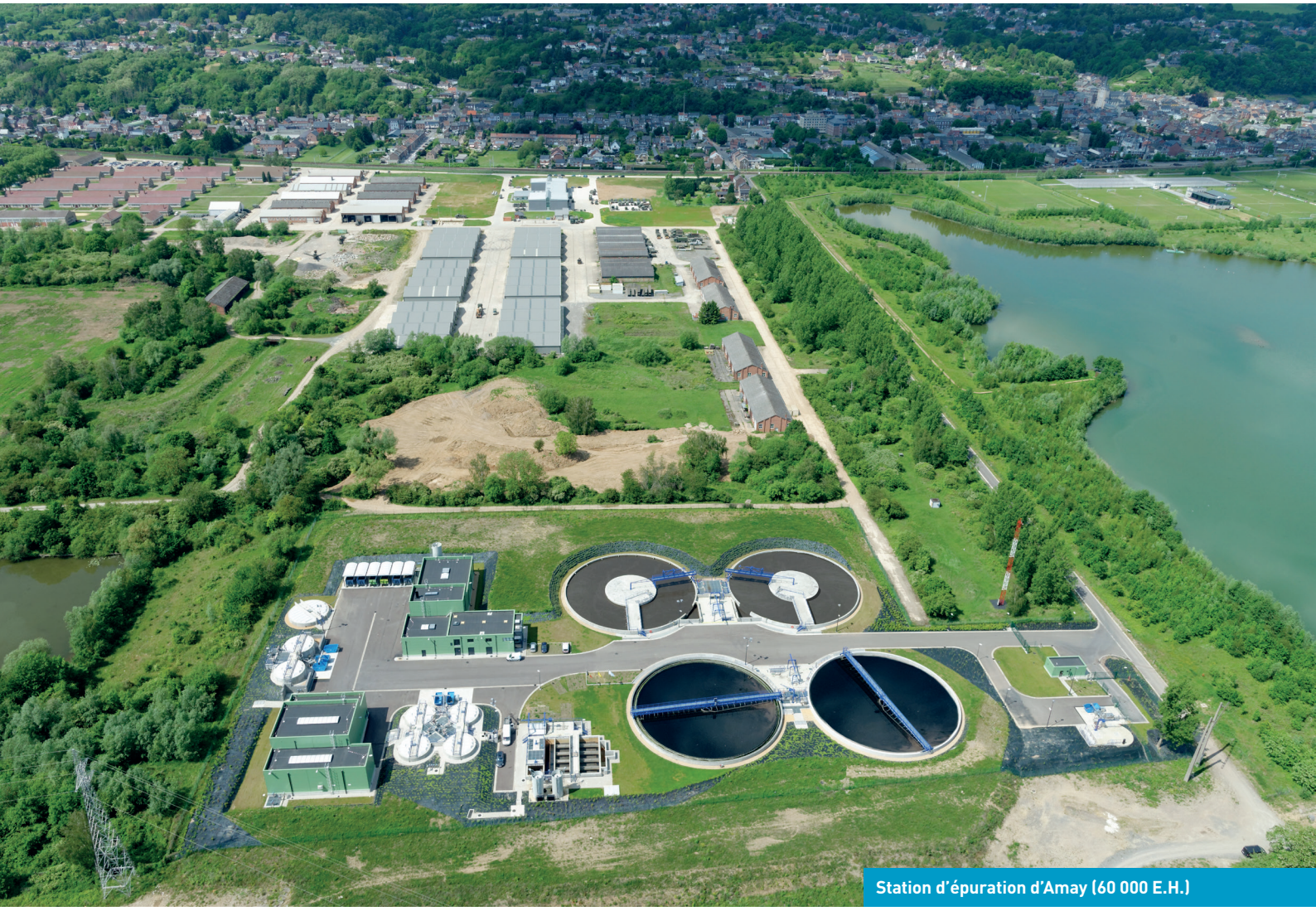

Station d'épuration d'Amay (60 000 E.H.)

3

RAPPORT DE CERTIFICATION DU COMMISSAIRE REVISEUR RELATIF AUX COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015

aide

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS DE L' « A.I.D.E. » SCRL SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels, ainsi que les déclarations complémentaires requises. Les comptes annuels comprennent le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultats de l'exercice clos à cette date et l'annexe.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la société coopérative à responsabilité limitée « A.I.D.E. » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à € 380.621.779,47 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 2.600.518,59.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANE DE GESTION RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne de l'entité relatif à l'établissement de comptes annuels donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des règles d'évaluation retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'entité, les explications et informations requises pour notre contrôle.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

OPINION SANS RÉSERVE

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société coopérative à responsabilité limitée «A.I.D.E. » au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des obligations légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons les déclarations complémentaires suivantes, qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des mentions requises par la loi, concorde avec les comptes annuels et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'éventuels aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Liège, le 16 mai 2016

« REWISE AD REVISEUR D'ENTREPRISES » ScPRL
Commissaire représentée par

Axel DUMONT
Réviseur d'entreprises associé

NOTES

rue de la Digue, 25 I 4420 Saint-Nicolas
Tél. +32 (0)4 234 96 96 I Fax +32 (0)4 235 63 49
aide@aide.be I **www. aide.be**